

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE

Pierre-Marie DURAND, fondateur et président

Né le 22 août 1861 à L'Arbresle (Rhône).

Fils de Pierre-Marie Durand, huissier, et de Pierrette-Marie Mury (1838-1899),
sœur de Jean-Jérôme Mury, notaire et père de :

— Marie-Antoinette (Mme Ambroise Després de Losme, officier de marine)

— et de Léon (administrateur des Eaux et électricité de Madagascar, de l'Est-Électrique,
des Tramways de Cherbourg, de l'Énergie électrique de la Basse-Loire).

Remariée avec Étienne Laval, maire d'Éveux (Rhône), concessionnaire des tramways de
Brest et de Cherbourg.

Marié en 1895 avec Louise-Jeanne Devillaine. Dont Pierre-Louis (1897) et Marie-Louise
(mariée en 1921 à Robert Després de Losme, fils d'Ambroise, successeur en 1946 de son
beau-père à la présidence de l'Énergie industrielle).

Bachelier ès lettres et ès sciences.

Licencié en droit.

Ancien élève de l'ECP.

Avoué près le tribunal civil de Lyon (1891-1897), puis se consacre à ses entreprises de
tramways.

Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1908 (min. des colonies) : fondateur en
1902 de la Société d'exploitation de tramways et chemins de fer :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/CETCF.pdf

À partir de 1904, se concentre sur la distribution et la production d'électricité.

En outre fondateur de la Cie foncière et minière de Madagascar (1905),

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Fonciere_et_Miniere_Madagascar.pdf

de la Cie des eaux et électricité de Madagascar (jan. 1906) :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Eaux_electricite_de_Madagascar.pdf

Commandeur de la Légion d'honneur du 6 février 1932.

Décédé le 18 juillet 1951 à Paris 8^e, rue Montalivet, n° 11.

Société L'Énergie industrielle Constitution

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 janvier 1907)

Suivant acte reçu par M^e Petitpierre, notaire à Lyon, le 6 décembre 1906, M. Pierre-Marie Durand, industriel, demeurant à Paris, 19, rue Auber, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : L'Énergie industrielle.

Cette société a pour objet principal, tant en France qu'à l'étranger, la recherche, l'obtention et l'exploitation de tous privilèges, monopoles ou concessions concernant les eaux, les égouts, l'éclairage, le chauffage, la force motrice et les transports. D'autres objets accessoires sont énumérés aux § 2 et 3 de l'article 1 des statuts. La durée de la société sera de 90 années.

Le siège social est à Paris, 19, rue Auber.

Le capital social est de 3.000.000 de francs divisé en 30.000 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 10.500 entièrement libérées, ont été attribuées à MM. Durand, sus-nommé ; Louis-Barthélemy Durand, demeurant à Paris, 19, rue Louis-le-Grand, et Jean Claret, en représentation de leurs apports consistant notamment dans plusieurs concessions d'éclairage électrique, fonds de commerce, etc. Le détail des apports figure à l'article 2 des statuts.

Les 19.500 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été payé aux apporteurs sus-nommés. dans des proportions différentes, la somme de 500.000 francs en espèces.

Sur les bénéfices nets annuels il sera prélevé : 5 % pour constituer le fonds de réserve légale et la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt du 4 %. Sur les bénéfices restants, il pourra être prélevé tentes sommes pour constituer un fonds de réserve et de prévoyance. Le surplus sera distribué : 10 % au conseil d'administration, et 90 % aux actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. Maurice Hutin ¹, demeurant à Paris, 73, rue de Maubeuge ; Pierre-Marie Durand², sus-nommé ; Adhèmar Péchadre ³, 25, rue Bergère ; Joseph Brizon ⁴, à Lyon, 25, rue Masséna, et François-Auguste Brun [banquier], à Saint-Étienne, 1, place Marengo. — *Écho des mines et de la métallurgie*, 16 janvier 1907.

ABSORPTION DE LA COMPAGNIE DES EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE MADAGASCAR

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Eaux_electricite_de_Madagascar.pdf

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 janvier 1910)

¹ Maurice Hutin (1857-1910) : X-Ponts, ancien ingénieur en chef de la Cie du canal de Panama, administrateur délégué de la Cie des eaux et électricité de Madagascar (jan. 1906). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Eaux_electricite_de_Madagascar.pdf

² Pierre-Marie Durand : il détient à lui seul 70 % du capital et souscrita pour moitié au moins à toutes les augmentations de capital jusqu'en 1924 (d'après Catherine Vuillermot).

³ Adhèmar Péchadre (Juillac, Corrèze, 23 août 1862-Monte Carlo, 19 mars 1925) : médecin, député radical-socialiste de la Marne (1906-1919)(nsrp), administrateur de la Cie des eaux et électricité de Madagascar, représentant de l'Énergie industrielle comme président ou administrateur de diverses sociétés : Est-Électrique (1907), Mines d'anthracite et de talc du Dauphiné (1909), Énergie électrique de la Basse-Loire (1911), Comptoir industriel des bois (fév. 1919), Glacières et frigorifiques de Saint-Nazaire (juin 1919), Société hydro-électrique du Sud-Est (1920), Cie foncière et minière de Madagascar...

Le 5 novembre 1925, sa fille Madeleine épouse Daniel Guynet, administrateur de la Cie générale de transports en Afrique, d'Afrique et Congo, de la Cie minière du Congo français.

⁴ Joseph-Eugène Brizon (Lyon 1^{er}, 2 avril 1857-1932) : fils de Marie-Eugène Brizon, serrurier, et de Eugénie Pélagie Vallemant. Diplômé de l'école des sciences et arts de la Martinière, de Lyon. Patron de la maison Brizon et fils, serrurerie, constructions en fer, rachetée au milieu des années 1920 par Schwartz-Hautmont. Administrateur de la Cie foncière et minière de Madagascar (1905), de L'Énergie industrielle (déc. 1906), de la Société biterroise de force et lumière, de l'Énergie électrique Rhône et Jura, du Syndicat d'études pour la reconstruction du quartier Moncey (Lyon, 1919), président de la Menuiserie métallurgique du Sud-Est à Grenoble, administrateur des Ateliers de construction Schwartz-Hautmont... Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs en travaux du bâtiment (1893-1896), de la société colombophile l'Estafette lyonnaise, administrateur de l'école La Martinière, conseiller du commerce extérieur. Chevalier de la Légion d'honneur (1904) comme juge pendant huit ans au tribunal de commerce. Officier et commandeur de la Légion d'honneur en 1920 et 1932 comme administrateur des hospices civils.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de l'Énergie industrielle qui a été convoquée pour le 15 courant, a pour but de porter le capital de 3.087.800 fr. à 4.000.000, et d'autoriser une émission d'obligations pour un montant de un million.

Ces mesures financières ont pour objet, d'abord, l'absorption par voie de fusion, de la Société hydro-électrique lyonnaise et de la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar, dont l'Énergie industrielle a déjà acquis le contrôle.

La Société hydro-électrique lyonnaise a pour objet la distribution de force motrice et de lumière dans la banlieue-Est de Lyon (Meximieux, Lagnieu, etc.). Ce réseau, déjà en exploitation et en voie de développement, est susceptible de donner une recette d'environ 100.000 fr.

La Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar qui vient d'achever les travaux relatifs à la création d'une usine hydro-électrique et à la distribution d'énergie électrique à Tananarive, terminera, au cours du présent semestre, ceux relatifs à l'adduction et à la distribution des eaux dans la capitale malgache. Dès la mise en exploitation, les recettes doivent atteindre 500.000 fr. dont 300.000 garantis par le Gouvernement français pour assurer les services publics.

Le surplus des fonds a provenir de l'augmentation de capital et ceux de l'émission d'obligations serviront à faire les installations de l'éclairage électrique et de la distribution de force dans la ville de Saint-Nazaire.

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1909, accusent une progression sensible sur ceux du précédent exercice. Les bénéfices atteindront vraisemblablement 300.000 fr. contre 198.258 14, l'an dernier. Les charges s'étant accrues d'environ 50.000 fr., l'augmentation des bénéfices nets sera de 50.000 environ, ce qui permettrait d'augmenter sensiblement le dividende. Il est toutefois probable que le conseil d'administration jugera plus opportun de renforcer les réserves.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(La Cote de la Bourse et de la banque, 21 mai 1910)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Énergie industrielle, qui a eu lieu le 7 courant, a approuvé les apports faits à la Société par la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar et la Compagnie lyonnaise hydro-électrique. En conséquence, l'absorption par la Société l'Énergie industrielle de la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar et de la Compagnie lyonnaise hydro-électrique est définitivement réalisée.

L'assemblée a décidé de porter le capital de 3.087 800 fr. à 4 millions de francs par la création de 9.122 actions nouvelles de 100 fr. Sur ces 9.122 actions nouvelles, 2.750 entièrement libérées seront attribuées en rémunération des apports aux actionnaires de la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar autres que l'Énergie industrielle, dans la proportion de 3 actions de l'Énergie industrielle pour 4 actions privilégiées de la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar et de 1 action de l'Énergie industrielle pour 2 actions ordinaires de la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar ; 300 actions entièrement libérées seront attribuées en rémunération des apports aux actionnaires de la Compagnie lyonnaise hydro-électrique autres que l'Énergie industrielle dans la proportion de 1 action de l'Énergie industrielle pour 2 actions de la Compagnie lyonnaise hydro-électrique ; enfin, 6.072 actions ont été émises contre espèces.

(La Cote de la Bourse et de la banque, 5 mars 1910)

11 mars, 11 h. ext. — L'Énergie industrielle. — Au siège social, 90, rue Saint-Lazare, Paris. — Ordre du jour : Approbation du traité de fusion avec la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar et nomination d'un ou plusieurs commissaires aux apports. — *Affiches Parisiennes*, 5 mars 1910.

PUBLICATIONS RELATIVES AUX ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS

L'Énergie industrielle

(Cote de la Bourse et de la banque, 29 juin 1910)

Nous mentionnons, à partir d'aujourd'hui, dans notre tableau des valeurs se négociant en banque au comptant les actions de l'Énergie industrielle, dont l'analyse des actes constitutifs a été publiée par la *Cote de la Bourse et de la Banque* dans son n° du 21 septembre 1908, d'après la publication faite au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 10 août 1908. Trois notices complémentaires les unes des autres et publiées au *Bulletin annexe* des 11 octobre 1909, 24 janvier et 11 avril 1910, sous la signature de M. P.-M. Durand, 90, r. St-Lazare, à Paris, administrateur délégué de la Société l'Énergie industrielle, font connaître que le capital social fixé primitivement à 3 millions de francs, divisé en 30.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées, sur lesquelles 10.500 ont été attribuées en rémunération des apports, et 19.500 souscrites en espèces, a été porté, suivant décision de l'assemblée générale du 24 septembre 1908, à 3 087.800 fr. par la création de 878 actions nouvelles de 100 fr. chacune, entièrement libérées, attribuées au liquidateur de la Société électrique de Dieulefit-Valréas, cette dernière société ayant fait apport de tout son actif social à la société ; puis enfin, suivant décision de l'assemblée du 17 mai 1910 à 4 millions de francs, son chiffre actuel, par la création de 9.122 actions nouvelles de 100 fr., dont 6.072 émises contre espèces et 3.050 attribuées à raison de 2.750 actions à la Compagnie des eaux et électricité de Madagascar et 300 actions à la Compagnie lyonnaise hydro-électrique, ces deux Compagnies fusionnant avec la Société. D'autre part, ces notices indiquent que les assemblées extraordinaires des 10 avril 1909 et 15 janvier 1910 ont décidé la création de 4.000 obligations 5 % de 500 fr. ne devant former qu'une seule série avec les 2.000 obligations antérieurement émises. Ces obligations sont productives d'un intérêt annuel de vingt-cinq francs payable, sous déduction des impôts, par coupons semestriels les 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Elles sont remboursables au pair, suivant tableau d'amortissement figurant au dos des titres, par tirages au sort annuels ayant lieu dans le courant du mois de janvier : le remboursement des titres sortis est fait le 1^{er} avril suivant. Le premier remboursement aura lieu le 1^{er} avril 1912. La société se réserve le droit de rembourser ces obligations par anticipation soit par voie de tirage au sort, au pair, soit par voie de rachat en Bourse. Une société civile pourra être constituée entre les porteurs d'obligations. La notice faisant l'objet de l'insertion au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 11 octobre 1909 donne enfin les éléments du bilan au 31 décembre 1908, que nous reproduisons ci-dessous en juxtaposant les chiffres du bilan au 31 décembre 1909, présentés à l'assemblée du 6 juin 1910 :

	1908	1909
ACTIF		
Espèces en caisse et dans les banques	304 616 03	286 976 51

Débiteurs divers	50.170 23	1 423.229 56
Reports	200.000 00	200.000 00
Syndicat obligataire	—	106.250 00
Actionnaires	729.925	—
Portefeuille et participat.	423.750 00	825 900 00
Approvisionnements	30 957 51	36 721 46
Avances aux actionnaires	3.572 13	—
Obligations à la souche	750.000 00	—
Extensions réseaux anciens et réseaux nouveaux	1.909 394 84	2.349.991 70
Prime de remb. d'oblig.	20.000 00	138.920 00
Frais de constitution	135 349 10	296.797 40
	<u>4.617.705 19</u>	<u>5.699.786 69</u>
PASSIF		
Créanciers	29 849 10	263.000 69
Apporteurs	251.000 00	—
Obligations	1.000.000 00	2.000.000 00
Capital actions	3.087.800 00	3.087.800 00
Réserves et amortissement	37.049 97	106.962 88
Profits et pertes	212.066 12	212 023 12
	<u>4.617.765 19</u>	<u>5.699.786 69</u>

Le conseil d'administration de la société est actuellement composé de : MM. G. Gandoin ⁵, au Mans ; P. M. Durand, à Paris ; A. Péchadre, à Paris ; F. Brun, à Lyon ; F. Mertz ⁶, à Grenoble ; et E. Laurent ⁷, à Paris.

Le service financier se fait au siège social, 90, rue Saint-Lazare, à Paris. (N. D. L. R.).

SOCIÉTÉ L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE (Cote de la Bourse et de la banque, 2 juillet 1910)

⁵ Georges Gandoin : directeur du Comptoir d'escompte de la Sarthe, administrateur des Chemins de fer départementaux de la Mayenne (1898) et de la Maison des bambous à Paris (1906).

⁶ Fréjus Mertz (Romans, 1874-Gières, Isère, 1925) : X-1874, issu d'une des affaires absorbées par l'Énergie industrielle. Administrateur de la Société d'endiguement et de chutes du Var inférieur (1912), chevalier de la Légion d'honneur du 13 jan. 1916 comme capitaine d'artillerie territorial au service des chemins de fer, administrateur de la Société nationale d'entreprises électriques (Anciens Établissements Galopin)(1920), directeur de l'agence de Lyon de la Société provençale de travaux publics.

⁷ Edmond Laurent (1853-1923) : ingénieur des Arts et Métiers de Châlons (1871), aux Éts Cail, ingénieur ECP (1879), ingénieur (1879), puis associé (1884) de Moisant-Laurent-Savey, principal concurrent de Eiffel dans les constructions métalliques. Officier de la Légion d'honneur.

Les divers réseaux de distribution d'électricité de la Société l'Energie Industrielle ont continué à donner, au cours de l'exercice 1909, des résultats satisfaisants. L'exploitation a progressé d'une façon notable, notamment sur les réseaux de la Haute-Auvergne et de Rhône et-Loire. Dans ces conditions, les comptes qui ont été soumis à l'assemblée générale tenue le 6 juin dernier font état d'un bénéfice d'exploitation de 174 428 19, supérieur de 51.000 francs, en chiffres ronds, à celui de l'exercice 1908.

Les bénéfices nets ont progressé également dans d'importantes proportions, passant de 198.258 14 à 233 533 66 et ce, malgré une augmentation sensible des charges financières due à l'émission d'obligations. Les recettes accessoires de la Société, redevances, domiciliation, surveillance de travaux, intérêts, etc., ont en effet apporté aux bénéfices d'exploitation un appoint beaucoup plus important que l'an dernier.

Malgré l'augmentation des bénéfices, le dividende a été maintenu à son chiffre antérieur, c'est à dire 5 % ou 5 francs par action. Il nécessite, au surplus, une somme plus élevée que l'an dernier en raison de la libération complétée, au cours de l'exercice 1909, des 30.878 actions composant le capital social. Les résultats généraux des deux derniers exercices se comparent de la manière suivante :

	1908	1909
CHARGES		
Frais généraux	25.217 00	31.709 91
Service des obligations	3 125 00	50 000 00
Divers	573 45	—
	<u>28 915 45</u>	<u>81 709 91</u>
PRODUITS		
Bénéfic. d'exploitation	123.173.71	174.428 19
Red. div., domic., bénéf. sur trav. de régie	44.100 00	67.656 05
Intérêts, coupons	59 899 88	73.159 34
Total des produits	287.173 59	315.243 57
Rappel des charges	28.915 45	81.709 91
Bénéfices nets	198.258 14	233.533 66
Report antérieur	13.807 98	8.480 46
Solde disponible	<u>212.060 12</u>	<u>242.023 12</u>

Ces soldes disponibles ont été comparativement répartis comme suit :

	1908	1909
Réserve légale	9.912 91	11.676 69
Divid. de 5 % aux act.	133.663 75	154 390 00
Amort. matériel usines	20 000 00	30.000 00

Réserve spéc. p. amortiss.	40.000 00	40.000 00
Report à nouveau	8.489 46	5.956 43
	<u>212.086 12</u>	<u>242.023 12</u>

La date du paiement du dividende a été fixée au 1^{er} juillet prochain.

En ce qui a trait à l'exploitation, le rapport fournit, sur le fonctionnement des divers réseaux, des renseignements dont nous extrayons les indications suivantes :

Les recettes du Réseau de la Haute-Auvergne (ancien réseau de la Bourboule), qui étaient de 104 528 85 en 1908, se sont élevées au total à 119 007 65 pendant le dernier exercice. Pendant le cours de l'exercice 1909, on a installé sur le Réseau du Rhône-et-Loire une ligne de distribution à haute tension de Montrond à l'Arbresle sur une longueur de 40 kilomètres, ligne qui est, à l'heure actuelle, terminée. Plusieurs réseaux secondaires ont été installés ; d'autres sont en voie d'exécution. De ce chef, les recettes de ce secteur ont passé de 84 000 à 120.000 fr. en chiffres ronds, bien que la plus grande partie des nouvelles installations n'ait pas fonctionné pendant l'exercice expiré.

L'usine hydro-électrique de Sarennes, du réseau de l'Oisans, étant devenue insuffisante, la société a dû conclure un contrat d'achat avec la Société hydro-électrique de l'Eau d'Olle. Une ligne à haute tension est en voie de construction pour relier les lignes de la Société hydro-électrique de l'Eau d'Olle au réseau du Bourg-d'Oisans.

L'exploitation du Réseau de la Drôme s'est continuée normalement et a donné des résultats conformes aux prévisions.

La société s'est rendue acquéreur qu'au mois de novembre 1909 du Réseau de l'Aube qui est alimenté par une usine hydro-électrique avec secours à vapeur, située sur la rivière l'Ource. Les résultats obtenus ont été satisfaisants, mais n'ont pu, en raison de la faible durée de l'exploitation, influencer d'une façon notable les bénéfices de l'exercice.

Le Réseau Est de Lyon a été créé, récemment, par l'absorption, par voie de fusion, de la Compagnie lyonnaise hydro-électrique, et par l'acquisition de diverses concessions et distributions d'éclairage et de force motrice à Pont-de Chéruy, Belmont Chavanoz, etc., etc.

Sur tous les réseaux que nous venons de mentionner, des pourparlers ont été engagés avec diverses communes avoisinantes, à l'effet de donner à ces exploitations plus d'homogénéité et d'en développer l'exploitation.

La société, qui s'était rendue acquéreur d'un lot important d'actions de la Compagnie des Eaux et Electricité de Madagascar et lui avait consenti des avances pour l'achèvement des travaux de son entreprise, a fusionné avec elle à la date du 17 mai 1910. Le Réseau de Madagascar, ainsi constitué, a pour objet la distribution de l'électricité et de l'eau potable à Tananarive. L'exploitation est basée sur un monopole de 50 années avec subvention minimum du Gouvernement de la colonie, pendant toute sa durée, de 250.000 francs, sous forme de consommation d'eau et d'éclairage par les services publics. Les travaux relatifs à l'électricité sont terminés depuis un certain temps, et l'inauguration officielle de l'éclairage public a eu lieu le 1^{er} mai dernier. La deuxième partie des travaux comprenant la distribution de l'eau potable est presque terminée et la mise en exploitation est prévue pour la fin du mois de juillet prochain. La puissance de l'usine hydro-électrique est de 1.500 HP. Le conseil prévoit un chiffre de recettes de 500.000 francs.

Pendant le cours de l'exercice 1909, la société a liquidé sa participation dans l'entreprise de la Société Est-Électrique. Par contre, elle a pris d'importantes participations dans diverses entreprises nouvelles.

Le produit des domiciliations de sociétés, de travaux en régie et redevances diverses, s'est élevé, comme on l'a vu, à 67.056 04 pour l'exercice 1909 contre 41.100 fr. pour l'exercice 1908. Le conseil se préoccupe de développer cette branche de l'industrie de la société, et, à cet effet, il a créé à Lyon et à Grenoble des succursales où sont déjà domiciliées plusieurs sociétés.

Pendant le cours de l'exercice 1909, la société a terminé le placement du deuxième lot de 2.000 obligations de 500 fr. chacune qu'elle était autorisée à émettre. L'ensemble des obligations créées au 31 décembre 1909 représente un capital nominal de 2 millions de francs. Comme complément des opérations de fusion avec la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar et la Compagnie lyonnaise hydro-électrique, la société a procédé, depuis la clôture de l'exercice, conformément aux décisions de l'assemblée du 17 mai dernier, à l'augmentation de son capital social de 3.087.800 à 4 millions de francs par la création de 9.122 actions nouvelles de 100 fr. dont 6.072 émises contre espèces au prix de 102 fr. et 3.050 attribuées, savoir, 2.750 à la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar, 300 à la Compagnie lyonnaise de Madagascar. En outre, la société est autorisée, conformément aux décisions de l'assemblée du 15 janvier dernier, à créer 2.000 obligations nouvelles de 500 fr. ne devant former avec les 4.000 obligations entièrement émises qu'une seule série.

Ces opérations ayant été effectuées après la clôture de l'exercice ne sont pas mentionnées dans le bilan au 31 décembre 1909 que nous avons publié, comparé au précédent dans notre numéro du 29 juin dernier. La situation financière qui ressort de ce bilan est satisfaisante. Les créanciers ne représentent en effet que 263 000 fr. en regard de 1.900.000 fr. des disponibilités immédiates.

L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes du dernier exercice, a ratifié la nomination de MM. Gandoin et Laurent, comme administrateurs.

MODIFICATIONS
L'Énergie industrielle
Augmentation de capital
Modification aux statuts
Changement de siège social
(Cote de la Bourse et de la banque, 15 juillet 1910)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire des 15 janvier, 11 mars, 18 avril et 17 mai 1910, le capital social est porté de 3.087.800 fr. à 4 millions de francs par la création de 9.122 actions de 100 fr. dont 3.050 ont été attribuées en rémunération d'apport, savoir : 2.750 à la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar* et 360 à la Compagnie lyonnaise hydro-électrique, ces deux compagnies fusionnant avec la société. Les 6.072 de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart, plus le montant de la prime, soit 2 fr. — D'autre part, les articles 5, 6, 7, 8, 16 des statuts ont subi diverses modifications et le siège social sera, à partir du 1^{er} juillet 1910, transféré du 90 au 94 de la rue Saint-Lazare. — *Affiches de Paris*, 15 juin 1910.

L'Énergie industrielle
(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris*, 1913, pp. 206-209)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cote_banquiers_1913-adm.pdf

S.A., 18 déc. 1906 chez M^e Petitpierre, à Lyon.

Siège social : Paris, 94, rue Saint-Lazare.

Apports :

1° Conc. de l'éclairage de la Bourboule, d'une ligne de tramway et d'un funiculaire avec usine génératrice sur la Dordogne...

2° Conc. de l'éclairage de Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône)...

3° Conc. de l'éclairage de Bourg-d'Oisans (Isère) avec usine génératrice sur le Sarenes.

Postérieurement à la fondation :

1) Société électrique de Dieulefit et Valréas ;

2) Conc. d'eau, électricité, droit de préférence à l'installation d'un tramway à Tananarive ;

3) Cie lyonnaise hydro-électrique : Meximieu, Lagnieu, Saint-Sorlin, Saint-Brenaz et Villebois.

P[ierre]-M[arie] Durand, pdt ; A[dhémar] Péchadre, F[réjus] Mertz, Ed. Laurent, L. Robbin, Vincyc d'Hennezel.

Comm. : Cornu, Comparat.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE

(Cote de la Bourse et de la banque, 26 septembre 1913)

L'essor considérable pris ces dernières années, tout particulièrement en France, par l'industrie de distribution d'électricité, a attiré l'attention sur les entreprises puissantes et disposant d'une vaste organisation régionale. C'est ainsi que l'Énergie électrique du Littoral, la Compagnie générale d'électricité, disposant de plusieurs usines centrales combinées, ont très rapidement prospéré.

L'Energie Industrielle, fondée dans un but similaire, mais dans des régions non encore exploitées, a obtenu également, dans le délai très restreint de six années, des résultats extrêmement encourageants. Constituée en 1906 au capital initial de 3 millions de francs, en 30.000 actions de 100 fr., la société, en 1908, augmenta une première fois son capital de 87.800 francs, afin de solder le prix d'achat de l'actif immobilier de l'Électrique de Dieulefit et Valréas. En 1910, nouvelle augmentation du capital à 4 millions, qui fut finalement porté à 5 millions, son chiffre actuel, en 1912. Enfin, il a été émis, à fin 1912, un emprunt obligataire de 5.573.500 fr. en obligations de 500 francs 5 % remboursables à partir de 1912. L'assemblée tenue en mai dernier a autorisé le conseil à porter éventuellement à 7.500.000 fr. le montant de la dette obligataire.

À la suite des multiples accroissements du trafic de la Société, l'Énergie industrielle exploite aujourd'hui un vaste réseau en plein fonctionnement, et le premier programme d'extension est entièrement réalisé. À la Bourboule, la Compagnie est concessionnaire jusqu'en 1956, tant du monopole de l'éclairage et de la force motrice que de l'exploitation d'une ligne de tramways sur le plateau de Charlannes. Le réseau du Rhône et de la Loire comprend la contrée industrielle de l'Ouest de Lyon, sur une superficie de 550 kmq. environ. À Bourg d'Oisans, le monopole est garanti jusqu'à l'année 1935. Les villes de Dieulefit et Valréas ont concédé leur fourniture jusqu'en 1937, avec option pour 25 nouvelles années à la suite.

À ces concessions apportées à la société dès sa fondation, l'Énergie industrielle a joint toute une série de nouvelles entreprises : le réseau de Madagascar est le plus important. Acquis en 1910 à la suite de l'absorption de la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar, ce réseau fournit d'eau et d'électricité la ville de Tananarive, ainsi que diverses villes de la région. La concession est consentie jusqu'en 1956, le concessionnaire est exonéré d'impôts et jouit d'une garantie de recettes de 250.000 fr.

Les recettes de ce réseau ont atteint 251.530 fr. pour les sept premiers mois de 1913, et les bénéfices nets de ce seul service sont évalués, pour l'exercice 1912, à 375.000 fr.

Le réseau de Montargis, entré dans l'Énergie industrielle le 1^{er} avril 1913, clôt la série qu'avait commencé l'absorption ou la création des sections de l'Aude, de la Drôme (Montélimar et Saint-Rambert), de l'Est de Lyon, et de Bord en Haute-Auvergne.

Les participations prises dans des entreprises similaires comprennent actuellement quatre réseaux, dont la société s'est assurée le contrôle. La principale de ces filiales est l'Énergie électrique de la Basse-Loire, constituée en 1911. L'ensemble des réseaux dessert déjà une population de 100.000 habitants. Elle assure le service de la ville de Saint-Nazaire, des Chantiers de Saint-Nazaire et des Chantiers de la Loire. L'un et l'autre ont passé des contrats de 15 ans avec un minimum de consommation garanti de 1.800.000 kWh par an. À ce service est affectée l'usine centrale de Penhoët, fonctionnant à 6.000 HP depuis mars 1912. Les seules recettes de ventes de courant atteignent 50.000 fr. par mois, pendant les premiers mois de 1913. Des contrats ayant rendu la société maîtresse de toute la région Saint-Nazaire, Nantes, Redon, pays de grand avenir industriel, grâce aux récentes découvertes de minerai de fer, l'Énergie Industrielle est actuellement occupée à doubler, pour fin 1913, la puissance de son usine de Penhoët.

La Société d'Éclairage Electrique de la Ville d'Alais, à laquelle a été acheté le réseau de Montargis, assure, outre le service de la ville d'Alais, la fourniture des villes de Bessèges, de Robiac, et de cinq bourgs de la région. Les recettes des sept premiers mois s'élèvent à 125.820 fr. La dernière participation, celle de l'Énergie Electrique de la Côte-d'Or, comprend deux sections : le réseau de Beaune, et celui de Montceau-les-Mines. Cette société a obtenu en 1912 un bénéfice total de 35.000 fr. environ, et, pour les sept mois de 1913, le bénéfice atteignait déjà 19.900 fr., contre 4.085 fr. pour la période correspondante de 1912. Les recettes des différents réseaux exploités par la société directement sont passées de 172.990 fr. en 1907 à 1.209.525 fr. en 1912, soit un accroissement de 800 %. Les bénéfices d'exploitation qui se chiffraient en 1907 par 85.578 fr., atteignaient 515.453 fr. en 1911. En 1912, elles se sont élevées à 635.223 fr., soit pour le dernier exercice, une augmentation de 119.770 fr., alors que l'augmentation des capitaux immobilisés n'a été que de 982.280 fr. D'autre part, les bénéfices spéciaux, provenant des produits du portefeuille et de la domiciliation des différentes sociétés, ont atteint 255.225 fr. pour 1912.

*
* * *

D'après le compte-rendu de l'assemblée du 6 mai dernier, dont nous avons, en son temps, donné une analyse succincte, voici comment se comparent les comptes de Profits et Pertes des deux derniers exercices :

	1911	1912
CHARGES		
Intérêts des obligations	252.900 00	271.156 25
Amortissement des obligations	—	40.000 00
Frais généraux	72.179 08	81.118 11
Total des charges	<u>325.079 08</u>	<u>392.274 36</u>
PRODUITS		

Bénéfices d'exploitation	515.453 51	035.223 17
Domiciliations, trav. en régie	177.759 97	158.815 15
Intérêts et changes	85.313 28	96.411 63
Total des produits	778.520 71	890.449 95
Rappel des charges	325.079 03	392 274 30
Bénéfices nets	453.447 03	498.175 59
Report antérieur	17.827 98	8.002 00
Soldes disponibles	<u>471.275 01</u>	<u>506.778 25</u>

La répartition de ces soldes s'est effectuée suivant la méthode suivante, que nous comparons à la précédente:

	1911	1912
Réserve légale	22.072 35	24.908 73
Dividende 5 %	200.000 00	224.500 00
Amortissement, frais de constitution et d'émission	100.000 00	100.000 00
Réserve pour amortissement du matériel	90.000 00	150.000 00
Réserve spéciale de prévoyance	50.000 00	
Report à nouveau	8.002 66	7.369 47
Total égal	<u>471.275 01</u>	<u>500.778 25</u>

Le dividende, fixé à 5 fr. pour les actions anciennes, et à 2 45 pour les actions nouvelles, a été mis en paiement, contre remise du coupon numéro 6. à partir du 1^{er} juillet dernier.

En outre des 100.000 fr. affectés, sur les bénéfices, au compte Frais de constitution et d'émission, il a été prélevé, en faveur du même compte, une autre somme de 100.000 francs à la réserve spéciale de prévoyance, créée en vue d'éventualités qui ne se sont pas produites.

On sait que, par décision de la Chambre syndicale des agents de change de Paris, en date du 20 février 1913, les titres (actions et obligations) de l'Energie Industrielle ont été admis aux négociations de la cote officielle.

*
* * *

La situation financière ressort de l'examen du bilan que nous rapprochons du précédent (31 décembre) :

	1911	1912
ACTIF		
Immobilisations :		

Réseaux anciens	1.530.028 50	1.530.028 50
Extension et nouveaux réseaux	5.166.418 55	6 148.697 78
Actif réalisable à court terme :		
Caisse et banques	153.930 71	120.764 20
Portefeuille-titres	1 574.229 90	2.010.703 95
Avances sur titres	240.000 00	230.000 00
Actionnaires	17.750 00	184.375 00
Débiteurs divers	608.670 32	1.023.609 36
Effets à recevoir	274 727 75	208.057 65
Actif réalisable à long terme :		
Cautions	7.359 50	5.000 00
Approvisionnements	322.492 13	374 019 01
Comptes d'incidents :		
Prime de remboursement obligations	333.125 00	363.452 50
Frais de constitution et d'émissions	645.828 30	675.107 65
Totaux	<u>10.875 160 06</u>	<u>12.950 415 60</u>
PASSIF		
Capital	4.000.000 00	5.000 000 00
Réserve légale	43.704 40	66.376 75
Réserve spéciale	150.000 00	200 000 00
Amortiss. du matériel	110.000 00	200.000 00
Amortiss. des obligations	—	40 000 00
Obligations	5.175 000 00	5.573.700 00
Coupon oblig. non échu	64.687 50	69.668 75
Créanciers divers	836.318 22	1.260.628 67
Coupons à payer	24 175 53	33.463 18
Profits et pertes	471.275 01	506.788 25
Totaux	<u>10.875.160 60</u>	<u>12.950.415 60</u>

À l'actif, l'augmentation du poste Débiteurs se rapporte, pour la majeure partie, aux avances aux sociétés filiales et domiciliées (436.474 fr.). Les exigibilités immédiates, y compris le dividende, figurent pour 1.588.260 fr., en regard d'un chiffre de disponibilités de 3.853.511 fr., non compris les approvisionnements. Le fonds de roulement se révèle donc très suffisant. Quant aux réserves et amortissements, ils sont très régulièrement dotés et atteignent, après ventilation des comptes, le chiffre de 756.377 fr., soit 10 % environ des immobilisations.

*
* *

L'exercice en cours s'annonce comme devant marquer de nouveaux progrès. Les résultats obtenus au cours des sept premiers mois sont entièrement satisfaisants : le chiffre total des recettes (filiales comprises) atteint 1.167.945 fr., et les dépenses 630.880 fr., ce qui laisse un bénéfice d'exploitation de 537.065 fr., supérieur de 198.875 francs à celui de la période correspondante de 1912.

Le Capitaliste, 13 novembre 1913

L'action L'Énergie industrielle s'affermi à 98. Cette Société, qui exploite un certain nombre de secteurs électriques, soit en France, [soit à Madagascar](#), a obtenu, pour les neuf premiers mois de l'année en cours, 810.433 fr. de recettes ; les dépenses se sont élevées à 349.499 fr. Le bénéfice d'exploitation ressort à 461.000 fr. contre 395.282 francs pour la période correspondante de 1912. Les bénéfices sur travaux remboursables se chiffrent pour les trois trimestres écoulés par 68.911 francs contre 84.180 fr. pour la même période de 1912. D'autre part, les bénéfices des filiales : Énergie électrique de la Basse-Loire, Énergie électrique de la Côte-d'Or et Société d'Alais ont atteint 270.138 fr. au lieu de 85.289 fr. pour les neuf premiers mois de 1912.

NOTES & VALEURS DU JOUR

(Cote de la Bourse et de la banque, 18 février 1914)

Pour l'exercice 1913, les recettes des concessions exploitées directement par l'Énergie industrielle se sont élevées à 1.164.181 fr., laissant un bénéfice d'exploitation de 661.108 contre 544.582 en 1912. Les bénéfices sur travaux remboursables ont atteint 89.318 fr. contre 115.112 fr. précédemment.

L'Énergie industrielle exploite en France diverses concessions de distribution d'énergie électrique et, à Madagascar*, une concession d'eau et d'électricité. Le réseau de Madagascar a été acquis en 1910 par suite de l'absorption de la Compagnie des Eaux et Électricité de Madagascar, laquelle avait le monopole, pour une durée de 50 ans, à dater de 1906, de l'adduction et de la distribution d'eau potable à Tananarive et de l'éclairage électrique dans la même ville. Les recettes de cette concession se développent régulièrement. Elles ont atteint, en 1913, 436.104 fr., laissant un bénéfice d'exploitation de 331.584 fr. contre 307.147 fr. en 1912.

En dehors de cette concession, la société exploite les réseaux électriques ainsi désignés : Rhône et Loire, Haute-Auvergne, Drôme, Aube et Côte-d'Or, Est de Lyon, Oisans, Montargis. Tous ces réseaux ont vu leurs résultats s'améliorer en 1913. Les progrès ont été notamment sensibles pour le réseau de la Drôme qui a donné un bénéfice d'exploitation de 66.500 fr., contre 45.800 en 1912, en raison surtout du développement des recettes à Montélimar, où l'exploitation n'a commencé qu'en juillet 1912. Le réseau Rhône et Loire a donné un profit de 91.700 fr. contre 73.500 fr. en 1912. Enfin, il y a lieu de noter l'entrée en ligne du réseau de Montargis depuis le 1^{er} avril 1913. Ce réseau a laissé, pour 9 mois d'exploitation, un bénéfice de 23.400 fr.

Les filiales de l'Énergie industrielle ont, de leur côté, obtenu l'an dernier des résultats satisfaisants. Ces filiales sont : l'Énergie électrique de la Basse-Loire, l'Énergie électrique de la Côte-d'or et la Société d'Alais. Les progrès ont été remarquables pour la première dont les bénéfices d'exploitation sont passés de 59.500 fr. à 298.300 fr.

Toutes ces entreprises, aussi bien celles gérées directement que celles dans lesquelles l'Énergie industrielle est intéressée, sont des sociétés jeunes, appelées à un

développement certain, qui s'affirme d'ailleurs régulièrement. Il est évident que l'on ne saurait escompter à bref délai une augmentation sensible de la répartition de 5 fr. que la société distribue depuis 1907, mais, au cours actuel de 95 fr. l'action parait constituer un titre léger susceptible d'un avenir intéressant.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 juin 1914)

Les bénéfices réalisés pendant l'exercice 1913 par l'Energie Industrielle accusent une nouvelle augmentation sur les précédents. Ils s'établissent, en effet, à 511.517 31 net, contre 498.175 59 en 1912, soit en augmentation de 16.341 75.

Dans ces conditions, le dividende, fixé à 5 % depuis l'origine de la société, a pu être aisément maintenu. Ce dividende, qui correspond à 5 fr. pour chacune des 50.000 actions composant le capital social, ne représente que 250.000 francs et l'assemblée du 5 courant a pu affecter un total de 250.725 fr. aux réserves et amortissements, tout en reportant à nouveau 21.130 95, contre 7.309 47. Ajoutons que ce dividende sera mis en paiement, à partir du 1^{er} juillet, contre remise du coupon n° 5.

L'ensemble des bénéfices d'exploitation a passé de 635.223 17 à 710.186 92, soit une augmentation de 74.973 75. D'autre part, le produit des domiciliations de sociétés, des travaux en régie et des redevances diverses s'élève, cette année, à 175.500 07 contre 158.815 15 l'année précédente, soit une augmentation de 16.681 99. Si l'on ajoute le produit des intérêts et changes et des coupons du portefeuille, qui s'est élevé à 85.890 fr. contre 93.411 63 l'année précédente, soit une diminution de 10.521 63, l'ensemble de ces deux chapitres présente une augmentation totale de 6.163 29.

Voici d'ailleurs comment se comparent les comptes de Profits et Pertes des deux derniers exercices :

	1912	1913
CHARGES		
Intérêts des obligations	271.056 25	307.700 00
Amortissement des obligations	40.000 00	59.000 00
Frais généraux	81.118 11	90.369 65
	<u>392.274 36</u>	<u>457.069 65</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	635.223 17	710.196 92
Domiciliations et bénéfices des travaux en régie	158 815 15	175.500 07
Intérêts et changes	96.411 63	85.890 00
Total des produits	890.443 95	971.586 99
Rappel des charges	392.274 36	457.069 65
Bénéfices nets	<u>498.175 59</u>	<u>514 517 34</u>

Il résulte de ces chiffres que les charges ne se sont accrues que de 64.795 fr., tandis que les produits s'augmentaient de 81.137 fr., d'où l'amélioration de 16.341 fr. signalée plus haut dans les résultats bénéficiaires nets.

*
* *

L'Énergie industrielle, constituée en 1906, forme un véritable consortium d'entreprises électriques. Elle possède et exploite en France et à Madagascar plusieurs réseaux dont les concessions s'échelonnent sur une durée de 30 à 50 années. Ces réseaux sont celui de la Haute-Auvergne (La Bourboule, Bort, etc.), le réseau du Rhône et Loire, ceux de l'Aube, de la Drôme, de l'Est de Lyon, de l'Isère et celui des Eaux et électricité de Madagascar.

Ce dernier, acquis en 1910 par suite de l'absorption de la société précédemment exploitante, jouit, de la part du gouvernement de la colonie, d'une garantie de recettes de 250.000 fr. pour les services publics et, en outre, de l'exemption d'impôts jusqu'en fin de concession.

En dehors de son exploitation directe, la Compagnie a pris des participations dans diverses entreprises similaires, en particulier dans l'Énergie électrique de la Basse-Loire, l'Énergie électrique de la Côte-d'Or et l'Énergie électrique de la Ville d'Alais.

Voici comment se comparent les résultats industriels des sept premiers exercices :

Ex.	Recettes totales	Bénéf. d'expl.	Portefeuille +produits div.	Bénéf. nets	Divid.
1907	172.992	85.578	74.556	140.999	5
1908	248.234	123.173	93.999	198.258	5
1909	316.254	174.422	140.815	233.533	5
1910	579.631	311.924	194.000	301.296	5
1911	1.059.695	515.453	263.072	453.447	5
1912	1.209.523	635.223	255.226	498.175	5
1913	—	710.197	261.390	514.517	5

*
* *

Passant en revue les principaux chapitres de l'activité sociale pendant l'exercice 1913, le rapport signale que les longueurs des canalisations de distribution d'eau de Tananarive ont passé de 31 à 41 kilomètres et que le nombre total des mètres cubes distribués a passé de 367.000 à 435.000.

Le funiculaire de La Bourboule a transporté, en 1913, 41.130 personnes au lieu de 36.780 l'année précédente et le tramway 8.521 voyageurs au lieu de 7.735. À Bort, les travaux effectués les années précédentes commencent à donner des résultats satisfaisants : les bénéfices nets, qui n'étaient l'année dernière que de 1.946 95, s'élèvent cette année à 8.304 10.

Dans les autres réseaux, l'exploitation s'est poursuivie de façon normale. Ajoutons que la ville de Montargis a concédé à la société une concession de 40 années avec monopole de lumière et plusieurs fournitures intéressantes, notamment pour le service d'eau.

Quant aux réseaux des sociétés filiales, l'Énergie électrique de la Basse-Loire, en particulier, s'est développée sensiblement et les recettes totales de l'année 1913 ont été de 746.509 84, laissant un bénéfice d'exploitation de 292.395 08. Le bénéfice net de l'exercice, après prélèvement de toutes les charges financières et de tous les frais généraux a été de 124.013 64, pour un capital de 2 millions de francs.

Voici comment se comparent les bilans des deux derniers exercices (31 décembre) :

	1912	1913
ACTIF		
1. Immobilisations :		
Réseaux anciens	1.530.628 50	1.530.628 50
Extension réseaux anciens et réseaux nouveaux	6.118.697 78	7.202.017 73
II. Actif réalisable:		
a) disponible ou à court terme :		
Caisse et banques	126.761 20	247 405 68
Portefeuille-titres	2.010.703 95	1.910.093 85
Avances sur titres	230.000 00	—
Actionnaires	184 375 00	—
Débiteurs divers	1.093 609 36	1.792.617 93
Effets à recevoir	208.057 65	—
1) À long terme :		
Cautionnements	5.000 00	8.100 00
Compteurs en location	—	121.117 42
Approvisionnements	374.019 01	385.299 62
III. Comptes divers :		
Prime de remboursement obligations	363.452 50	511.960 00
Frais de constitution Société, émission actions et obligations	675.167 65	547.960 48
	<u>12.950.415 60</u>	<u>14.257.206 21</u>
PASSIF		
I. Engagements sociaux :		
Capital-actions	5.000 000 00	5.000.000 00
Réserves et amortissements :		
Réserve légale	66.376 75	91.285 53
Réserve spéciale	200.000 00	100.000 00
Réserve pour amortissement, matériel, usines, etc.	200.000 00	350.000 00

Amortissement des obligations	40.000 00	99.000 00
II. Engagements envers les tiers :		
a) À long terme :		
Capital-obligations	5.573.500 00	6.399.500 00
Part du coupon couru et non échu	69.668 75	80.012 50
b) À court terme ou exigible :		
Créanciers divers	1.260.628 67	1.577.649 12
Coupons échus restant à payer	33.463 18	37.372 25
III. Profits et pertes:		
Anciens	8.002 66	7.369 47
Bénéfices exercice	498 175 59	514.417 34
	12.950.415 60	14.257.266 21

Les Immobilisations du réseau nouveau se sont augmentées de 1.050.000 fr. et passent à 7.202.017 fr. Par contre, le portefeuille-titres s'est diminué de 100.000 fr. Signalons le renforcement du poste Débiteurs, qui passe de 1.300.000 fr. à 1.792.617 fr. Les frais de constitution figurent encore pour 547.960 fr., contre 675 107 fr. au bilan précédent.

Au passif, l'ensemble des réserves est passé de 506.376 fr. à 640.285 fr. Les créanciers divers s'inscrivent pour 1.577.650 fr. contre 1.260.628 fr. Ajoutons que le poste Obligations, conformément à la décision de l'assemblée 1913, est passé à 6.399.500 fr. L'autorisation donnée au conseil lui permet de porter à 7.500.000 fr. le chiffre de la dette obligataire, sur laquelle le nombre des obligations émises au 1^{er} janvier 1914 ne représentait que 6.498.500 fr., sur lesquelles 99.000 fr. avaient été amortis.

Par décision de la Chambre syndicale de la Compagnie des agents de change de Paris, en date du 3 novembre 1913, les titres (actions et obligations) de la société, qui étaient primitivement cotés à la deuxième partie, ont été admis à la première partie de la cote.

*
* * *

Après avoir approuvé les comptes et le bilan qui lui étaient présentés, l'assemblée du 5 juin a voté le dividende proposé et donné *quitus* de leur gestion à MM. Mertz et Vincy d'Hennezel, administrateurs démissionnaires. Elle a, en outre, procédé à l'élection de

MM. Émile Durand ⁸ et Th. Conilleau ⁹ en qualité de membres du conseil, ainsi que du collège des quatre commissaires.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(Cote de la Bourse et de la banque, 20 août 1915)

Les actionnaires de l'Énergie Industrielle réunis le 30 juin dernier en assemblée générale ont approuvé les comptes que nous avons résumés dans notre numéro du 29 du même mois, et qui font ressortir un bénéfice net de 607.393 fr. contre 514 517,34 en 1913. En temps normal, cette augmentation des bénéfices aurait pu permettre au conseil de maintenir tout au moins le dividende au chiffre antérieur de 5 fr. par action. Mais en raison des circonstances et pour se garder de toute éventualité, le conseil a proposé et l'assemblée a décidé de reporter à nouveau la totalité des bénéfices.

ÉLECTRICITÉ
Énergie électrique de la Basse-Loire
(Le Journal des finances, 16 mars 1918)

... entrée dans le conseil d'administration de plusieurs représentants de groupes industriels de premiers ordre. Ces derniers sont MM.... Pierre Durand, président de l'Énergie industrielle...

L'action Énergie industrielle, malgré l'ambiance peu favorable, demeure assez activement traitée vers 130.

L'énergie industrielle
(Le Journal des Finances, 8 juin 1918)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 17 juin se traduisent par un bénéfice net de 657.000 fr environ après des amortissements représentant près de 55 % du montant de ce bénéfice. Le bénéfice net de 1916 avait été de 580.000 fr. sans prélèvement pour amortissement. L'action, recherchée assez activement, clôture à 186 [peu lisible].

L'Énergie industrielle
(Le Journal des finances, 22 juin 1918)

⁸ Émile Durand : né le 20 septembre 1852 à L'Arbesle (Rhône). Fils de Claude Durand et de Laure Dubost. Cousin de Pierre et Barthélémy Durand. Polytechnique 1871-1873. École d'application d'état-major (1874). Commandeur de la Légion d'honneur du 10 juillet 1913 : contrôleur général de 2^e classe de l'administration de l'armée.

D'après Catherine Vuillermot, il avait tenté de constituer son propre groupe dans l'Est de la France et démissionna de ses fonctions de directeur des tramways de Cintra (Portugal) pour entrer à l'Énergie industrielle.

⁹ Théophile Conilleau : industriel au Mans, propriétaire d'une usine de chaux hydraulique et ciments au lieu-dit La Velaine, commune d'Angoulins-sur-Mer, près La Rochelle. Administrateur de l'Énergie électrique de la Basse-Loire (dès 1914) et de la Société hydro-électrique du Sud-Est (1920).

Nous avons attiré depuis longtemps l'attention de nos lecteurs sur les actions de cette entreprise et notamment au mois d'octobre dernier à propos d'une émission, à 105 francs.

Le conseil d'administration vient de décider, ainsi qu'il était prévu, de parachever l'opération et de porter le capital social à 10 millions de francs, par l'émission, toujours à 105 francs, de 15.000 actions nouvelles de 100 francs.

L'émission actuelle donnera à la société les moyens de poursuivre le développement de ses réseaux propres et de ceux de ses filiales, notamment par l'installation d'usines hydro-électriques, dont plusieurs sont en voie d'exécution, à Madagascar, sur la Dordogne, en Bretagne et en Dauphiné. L'importance des disponibilités qu'on relève dans le dernier bilan montre bien que le but de cette opération est surtout de donner à la société la possibilité de réaliser en temps opportun les entreprises dont il vient d'être parlé et de profiler ainsi largement des perspectives d'avenir qui s'ouvrent devant elles.

L'opération est avantageuse pour les actionnaires qui, depuis plus de 10 ans, ont vu l'importance de cette entreprise croître sans arrêt. Lors de la précédente augmentation de capital, les actionnaires ont reçu en effet un bonus de 20 fr. par action à titre de participation à la distribution de réserve et ils avaient le droit de souscrire à deux actions nouvelles à 105 fr. pour cinq actions anciennes. Actions anciennes et actions nouvelles sont aujourd'hui assimilées. Ce titre, qui donne cette année 8 fr. de dividende, se négocie, activement, au Parquet des agents de change vers 135 fr.

Les anciens actionnaires auront droit à titre irréductible à souscrire une action nouvelle à 105 fr. pour 6 anciennes, le surplus des titres à l'émission pouvant être souscrit à titre réductible.

Les entreprises [filiales] de l'Énergie industrielle sont les suivantes :

Eaux et Electricité de Tananarive (capitale de Madagascar) ;

Réseaux de distribution dans la banlieue Est et Ouest, de Lyon ;

Réseaux de Montceau-les-Mines, Blanzy, etc. ;

Secteurs de La Bourboule, Bort, Saint-Nectaire dans la Haute-Auvergne ;

Secteurs de la Drôme, Montélimar Saint-Rambert-d'Albon, Valréas, Dieulefit ;

Secteur des Landes, Dax et région voisine ;

Divers secteurs en Bretagne.

De plus, l'Énergie industrielle possède d'importantes participations, voire même le contrôle des affaires suivantes :

L'Énergie électrique de la Basse-Loire qui dessert la plus grande partie de la région comprise entre Nantes, Saint-Nazaire, Vannes et Châteaubriant.

La Société d'éclairage électrique de la ville d'Alais qui dessert cette ville et la région avoisinante.

La Compagnie générale électrique du Sud-Ouest qui dessert les régions de Blois et de Romorantin.

L'Énergie électrique de la Côte-d'or qui dessert la ville de Beaune ainsi que la région avoisinante.

Enfin l'Électricité de l'Orléanais qui dessert la ville de Montargis et les communes voisines, et étend sa distribution dans la région comprise entre Orléans, Nevers, Pithiviers et Nemours.

L'affaire est dans une situation des plus prospères, ainsi qu'il apparaît par le résumé du bilan de l'exercice 1917 tel qu'il a été approuvé par l'assemblée du 17 courant.

Celui-ci se solde par un bénéfice net de 657.183 fr. 91 contre 580.430 51 pour 1916 ; le conseil proposera de fixer le dividende à 8 % ou 8 fr. brut par action de 100 fr., alors que, pour l'exercice antérieur, il n'avait rien été réparti.

Voici comment s'établissent les comptes de Profits et pertes afférents à ces deux exercices :

	1916	1917
CHARGES		
Coupons obligations	358.626 85	357.618 75
Amortissement du matériel	—	100.000 00
Amortissement des obligations	60.000 00	79.000 00
Frais généraux	117.468 69	407 665 30
Frais d'émission act. et oblig.	—	96.828 34
Total des charges	<u>566.094 04</u>	<u>1.041.112 30</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	867.766-22	1.126.563 34i
Intérêts et changes	165.289 16	337.686 81i
Recettes et redev. diverses	113.470 10	234.046 15
Total des produits	1.140.525 48	1.698.296 30
Rappel des charges	<u>566.004 94</u>	<u>1.041.112 50</u>
Bénéfices nets	530.130 54	657.183 91
Report antérieur	478 69	1.887 71
Solde disponible	<u>580.999 25</u>	<u>659.071 62</u>

Voici le détail de la répartition du bénéfice de 1917, telle qu'elle sera proposée par le conseil, et rapprochée de la précédente :

Réserve légale	29.021 52	32.859 15
Réserve p. amort. du mat. d'us.	550.000 00	—
Dividendes	—	583.000 00
Tantièmes	—	28.166 65
Report à nouveau	1.887 71	60.045 82
	<u>580.909 23</u>	<u>659.071 62</u>

Quant. aux bilans, au 31 décembre, ils se résument. comme ci-après pour chacun de ces exercices :

	1916	1917
ACTIF		
Immobilisation	8.245.173 48	8.893.174 50
Disponible	7.161:959 02	8.562:794 37
Réalisable	723.131 03	1.227.247 90

Comptes divers	84.820 84	202.000 00
	<u>16.215.095 82</u>	<u>18.883.218 77</u>
PASSIF		
Capital	5.000.000 00	8.459.000 00
Obligations	7.288.937 59	7.237.331 22
Réserves et amortissements	840.011 33	598.032 91
Exigibilités	2.505.187 70	1.938.882 99
Profits et Pertes	580.909 23	659.671 62
	<u>16.215.095 82</u>	<u>18.883.218 77</u>

Ainsi, le fonds de roulement dépasse 8 millions 12 de francs en ne tenant compte, pour les ressources, que des seules sommes disponibles à court terme, représentées par : 1.588.588 fr. 48 en caisse, en banque, et en Bons du Trésor 157.730 fr. d'effets à recevoir. 2.235.593 fr. 81 de Débiteurs divers, et 3.580.962 fr. 15 du Portefeuille-titres.

L'assemblée a décidé, en outre, la distribution et la mise en paiement d'un dividende de 8 %, soit 8 fr. par action, pour l'exercice 1917, sur lequel un acompte de 4 fr. a déjà été payé il y a quelques mois.

Nous pouvons annoncer, d'autre part, que les résultats déjà obtenus pour 1918 sont plus satisfaisants encore et que le dividende afférent à cet exercice sera certainement augmenté.

L'émission des 15:000 actions nouvelles aura lieu du 24 juin au 10 juillet.

Versements : 14 plus la prime, soit 30 fr. à la souscription ;

Le solde, soit 75 fr., le 1^{er} octobre 1918 au plus tard.

DÉBUT D'INTÉGRATION VERTICALE dans la fabrication de poteaux

CONSTITUTION Comptoir industriel des bois (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 février 1919)

Capital 8.000.000 fr. en 12.000 act. de 250 fr. dont 1.000 d'apport aux Sociétés Leclercq et Cie, Pirlot, Lesage et Geeurickx, et l'Énergie Industrielle. Siège à Paris, 21, rue Le-Peletier. Conseil : MM Leclercq. Geeurickx, Piston d'Eaubonne, Reimonen, Durand, Péchadre, Reynaud. Statuts chez M^e Delafont, à Héricy. — *La Loi*, 29 janvier.

(*La Journée industrielle*, 25 février 1919)

Un accident à l'Eau d'Olle. — Une équipe de nuit occupée au percement d'un tunnel pour le canal de l'Eau-d'Olle, et composée de cinq prisonniers allemands sous la surveillance du garde fiançais Ernest Barillet, a été surprise par une avalanche. Trois hommes furent tués. Le garde français expira peu après, et les deux autres prisonniers sont considérés comme perdus.

L'Énergie industrielle
(*Le Journal des finances*, 7 juin 1919)

L'Énergie industrielle a accentué son avance de 160 à 167 pour finir à 161. Les recettes du premier trimestre de 1919 se sont élevées à 702.546 fr. et les dépenses à 314.753 fr., soit un bénéfice de 387.793 francs contre 315.236 fr. pour la période correspondante de 1918. Il y a lieu de tenir compte, en outre de l'accroissement des bénéfices des filiales parmi lesquelles l'Énergie électrique de la Basse-Loire*, dont le dividende a été augmenté cette année de 40 %. [...]

Énergie industrielle
(*La Journée industrielle*, 30 septembre 1919)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée générale extraordinaire. Ils avaient à se prononcer sur un ensemble de mesures envisagées par le conseil d'administration pour le développement de la société : absorption de diverses sociétés, d'une part ; augmentation de capital, d'autre part.

Les sociétés dont le conseil proposait l'absorption sont :

1° La Société des Forces motrices d'Orthez-Castetarbe. — Cette société possède une usine dont la puissance, de 1.000 HP environ, peut être doublée facilement par l'installation d'un troisième groupe turbo-générateur. Cette absorption permettra à l'Énergie industrielle de supprimer, pendant une partie de l'année, le fonctionnement très onéreux de l'usine thermique de Dax et d'alimenter en énergie hydraulique la région comprise entre Mont-de-Marsan, Pau et Bayonne ;

2° La Société d'éclairage électrique de la ville d'Alais. — Cette société possède à Alais une usine génératrice d'une puissance d'environ 1.000 HP et vient de s'assurer, à l'usine des mines de la Grand-Combe, une fourniture pouvant atteindre 1.500 kW. ;

3° L'Énergie Électrique de la Côte-d'Or. — Cette société, qui a déjà apporté à l'Énergie Industrielle le réseau de Montceau-les-Mines, possède encore la concession de Beaune et diverses localités avoisinantes ; son réseau est alimenté par l'usine d'Épinac, de la Société houillère d'Épinac.

Ces divers réseaux vont être l'objet, dans un délai assez rapide, d'immobilisations nouvelles et importantes. D'autre part, l'Énergie industrielle a entrepris l'aménagement d'une chute sur la rivière de l'Eau-d'Olle (Isère), destinée à fournir le courant nécessaire aux voies ferrées de la région et aux mines d'antracite de l'Oisans. Ces travaux, déjà assez avancés, doivent être terminés l'an prochain.

Pour donner à ses réseaux de distribution du littoral méditerranéen le développement qu'ils comportent, l'Énergie industrielle a acheté une chute sur la Roya, destinée à l'alimentation de Menton. Le conseil envisage, en outre, la création d'une autre chute plus importante sur ce même cours d'eau. Des pourparlers sont engagés à cet égard avec le département des Alpes-Maritimes et les autres sociétés électriques de la région.

L'aménagement de la chute de Bor, sur la Dordogne, est en bonne voie d'achèvement.

Enfin, le conseil a mis à l'étude la création d'autres affaires importantes de chutes d'eau.

L'exécution de ces travaux exigera des ressources nouvelles importantes. Le conseil propose d'émettre un nombre d'actions suffisant pour porter le capital de l'Énergie Industrielle à 14 millions de francs. Les opérations de fusion ci-dessus nécessitant la

création de 610 actions, c'est en réalité un total de 39.390 actions qui serait à émettre contre espèces.

L'assemblée a donné pleins pouvoirs au conseil pour fixer au mieux des intérêts sociaux le taux de l'émission, l'époque de celle-ci et ses autres modalités. Mais il est dès maintenant entendu que les nouvelles actions seront émises avec une prime suffisante pour compenser les frais d'émission et maintenir la proportion existant actuellement entre les réserves et le capital-actions.

Bons 6 %
Glacières et frigorifiques de Saint-Nazaire*
(*Le Journal des finances*, 7 juin 1919)

[...] On sait qu'elle est une filiale de l'Énergie industrielle, et de l'Énergie électrique de la Basse-Loire [...].

L'Énergie industrielle
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} octobre 1919)

L'assemblée générale ordinaire tenue hier 30 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1919, et donné *quibus* au conseil pour sa gestion.

Elle a renouvelé le mandat de M. Charvet, administrateur sortant.

MM. Julien Schumann et Émile Schwend ont été nommés commissaires des comptes.

*
* *

Nous avons annoncé que la veille s'était tenue une assemblée extraordinaire qui a voté l'augmentation du capital à 11 millions, en vue, d'une part, d'accroître les ressources de la Compagnie, d'autre part, d'absorber un certain nombre de sociétés.

Le rapport donne sur ces sociétés quelques indications qui peuvent se résumer comme suit :

Forces motrices d'Orthez-Castetarbe. — L'absorption permettra à l'Énergie industrielle de supprimer, pendant une partie de l'année, le fonctionnement très onéreux de l'usine thermique de Dax et d'alimenter en énergie hydraulique la région comprise entre Mont-de-Marsan, Pau et Bayonne.

Les actionnaires de la Société d'Orthez-Castetarbe recevront 3 actions de l'Énergie industrielle par action ordinaire et 6 actions par action privilégiée. L'opération nécessitera la création de 327 actions nouvelles.

Éclairage électrique de la Ville d'Alais. — Cette société possède à Alais une usine génératrice d'une puissance d'environ 1.000 HP et vient de s'assurer à l'usine des mines de la Grand'Combe une fourniture pouvant atteindre 1.500 kWh. Les actionnaires recevront 1 action de l'Énergie industrielle pour 2 actions Alais. L'opération absorbera 265 actions nouvelles.

Énergie électrique de la Côte-d'Or.— L'Énergie industrielle possédant la presque totalité des titres, il n'y aura à créer, de ce chef, que 18 actions nouvelles.

Le rapport du conseil d'administration estime que ces nouvelles affaires apporteront à la Compagnie un bénéfice supplémentaire d'au moins 400.000 francs, suffisant à lui seul pour rémunérer les actions nouvelles.

MODIFICATIONS
L'Énergie industrielle
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1920)

Augmentation du capital de 10 à 14 millions de francs, par l'émission de 40.000 actions de 100 fr. dont 610 d'apport attribuées aux Sociétés Forces Motrices d'Orthez, Échange électrique de la ville d'Alais et Énergie électrique de la Côte-d'Or, absorbées par l'Énergie industrielle. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 3 janvier 1920.

L'Énergie industrielle
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mars 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue hier sous la présidence de .M. P. Durand, président du conseil d'administration.

Le rapport présenté par le conseil expose dans le détail la marche des divers réseaux de la société : Madagascar, Rhône-et-Loire, Haute-Auvergne, Drôme, Est de Lyon, Oisans, Montceau-les-Mines, Côte d'or, Alais, Bretagne, Landes et Pyrénées.

Au cours de l'exercice, la société a racheté la concession de Soustons et conclu un accord avec la Société Hydro-Electrique des Basses-Pyrénées pour son alimentation. Elle vient, d'autre part, de racheter l'usine hydroélectrique et les réseaux de distribution de l'ancienne société des Forces motrices du lac Bleu. L'une est située sur le haut Adour, en amont de Bagnères-de-Bigorre. Les réseaux s'étendent entre cette dernière ville et Tarbes où ils amènent une partie de l'énergie utilisée par le concessionnaire actuel. L'ensemble de ces affaires doit permettre à la société de développer sa situation dans cette région où elle dispose d'importantes ressources d'énergie électrique.

Le rapport analyse ensuite la situation des réseaux des sociétés filiales de l'Énergie industrielle : Énergie électrique de la Basse-Loire, Cie électrique du Sud-Ouest, Électrique de l'Orléanais et diverses sociétés du littoral méditerranéen.

Les diverses entreprises de la société ont suivi un développement satisfaisant.

L'exploitation forestière d'Annecy a continué à fonctionner dans de bonnes conditions.

Le Comptoir industriel des bois, qui a repris ses exploitations forestières de la région des Landes, a créé à Dax un chantier très important pour l'exécution de constructions démonstrables destinées aux régions dévastées. Cette société possède également un chantier de construction à Montendre, dans la Charente-Inférieure.

La Société des Glacières et frigorifiques de Saint-Nazaire vient de terminer son grand entrepôt frigorifique de 3.000 tonnes dont l'exploitation doit donner des résultats rémunérateurs.

Enfin, la société, qui se préoccupe depuis longtemps de l'utilisation, de la houille blanche, a constitué, au début de cette année, une filiale spéciale pour l'étude et l'aménagement d'usines hydro-électriques. Cette société, qui a été dénommée Société hydroélectrique du Sud-Est, a été constituée par l'apport de trois chutes : la première, sur le Lot, près des bassins houillers de Carmaux et de Decazeville, la deuxième, sur la

rivière la Sarenne, près de Bourg-d'Oisans, susceptible de constituer une usine de pointe intéressante, et la troisième sur la Roya, entre Breil et la frontière italienne sud.

La société espère pouvoir aménager de suite cette dernière chute dont la puissance sera de 7.000 HP environ aux eaux moyennes.

Les bénéfices nets de l'exercice s'élèvent à 1.169.103 fr. Si l'on y ajoute le report de l'exercice précédent, le solde disponible ressort à 1.209.057 fr.

Le conseil propose de fixer le dividende à 10 % par action. Un acompte de 5 % ayant été mis en paiement, le solde de 5 fr. sera distribué à partir du 1^{er} juillet prochain, sous déduction des impôts.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé cette répartition. Elle a nommé M. Alexandre Grammont administrateur.

L'Énergie industrielle
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 mai 1920)

Réunis en assemblée extraordinaire le 3 mai, les actionnaires ont voté l'augmentation du capital de 14 à 20 millions par l'émission de 60.000 actions nouvelles, dont une partie doit servir à rémunérer les apports de l'Électrique de l'Orléanais. La fusion des deux sociétés s'opérera par l'échange d'une action Énergie industrielle contre 2 actions Électrique de l'Orléanais. Les actions nouvelles restantes seront émises à 120 fr. L'augmentation du capital doit servir à créer de nouvelles usines hydro-électriques et à l'extension des réseaux de distribution. Une émission d'obligations est prévue pour juin.

1921 (21 sept.) : filialisation du service travaux sous le nom
d'ENTREPRISE INDUSTRIELLE avec siège à Nantes.

AEC 1922-348 — L'Énergie industrielle, 94, rue Saint-Lazare, PARIS (9^e)

Capital. — Sté an., f. le 18 déc. 1906, 20 millions de fr. en 200.000 act. de 100) fr. ent lib., dont 21.198 d'apport. — Oblig. 27.338 bons de 500 fr., 6 p. 100 net et 13.492 oblig. de 500 fr. 5 p. 100 brut. — Divid. : 1917, 8 p. 100 ; 1918, 10 p. 100 ; 1919, 10 p. 100 ; 1920, 11 p. 100.

Objet. — Entrepr. d'éclairage et de distrib. de force motrice par l'électr., en France et dans les colonies. — Exploit. de la concession de l'adduction et de la distrib. de l'eau, de l'éclairage électr. et de la force motrice de Tananarive. Usine hydro-électrique de 1 500 HP. à Antélorita ; usine élévatoire à Mandroseza.

Conseil. — MM. Pierre Durand, présid. ; Ed. Laurent, A[dhémarr] Péchadre, E[mile] Durand, Th. Conilleau, C. Grivolos ¹⁰, A[lexandre] Grammont [des États Grammont, de Pont-de-Chéry (Isère)], admin.

¹⁰ Claude Grivolos : ingénieur électricien, inventeur d'un système de support de lampe à incandescence (1887), fondateur de la Cie française d'appareillages électriques (1896)(future Appareillage électrique Grivolos), président de la Compagnie générale de cinématographes, phonographes et pellicules (1898), administrateur de la Manufacture française d'appareils de précision (1898), de la Compagnie générale de glace hygiénique (1899), de Teuf-Teuf (1901), de la Cie parisienne de force motrice (1902), de la Société d'électricité de Saint-Germain-en-Laye (1909), de la Compagnie générale de phonographes (Pathé), etc. Propriétaire de la Cie électrique de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) rachetée en 1917 par l'E.I. Avis de décès à Saint-Cloud : *Le Matin*, 15 novembre 1938.

L'Énergie industrielle
(*La Journée industrielle*, 1^{er} avril 1922)

L'assemblée ordinaire s'est tenue hier, au siège social, 94, rue Saint-Lazare, à Paris.

Le rapport signale que l'exploitation à Madagascar des réseaux d'eau et d'électricité s'est poursuivie normalement. L'exécution des travaux nécessaires à l'alimentation du grand poste de T. S. F. a été commencée et sera vraisemblablement terminée dans le cours de l'année.

En ce qui concerne le réseau du Rhône et Loire, la société a exécuté diverses extensions de lignes et a augmenté la puissance des postes de réception du courant à 30.000 volts qui a été portée à 2.450 kilowatts.

La société a installé à La Bourboule une troisième turbine de 500 HP. Elle a continué la réfection des travaux d'infrastructure du funiculaire et terminé le pont sur route du bois des Investissons.

Dans la Drôme, la société a terminé la ligne de la Bégude de Mazenc à Dieulefit où elle a traité une importante fourniture de force motrice. Les contrats d'achat de courant à la Société d'électricité de la vallée du Rhône et à la Société générale de force et lumière, dont ces sociétés avaient demandé la résiliation en vertu de la loi Falllot, ont été renouvelés.

L'usine hydroélectrique d'Allemont, sur la rivière de l'Eau-d'Olle, a été terminée. La société dispose donc actuellement d'une puissance de 2.000 HP. qui peut être portée à 3.000 HP., par l'adjonction d'un troisième groupe dont l'emplacement est préparé. L'usine a été mise en eau à la fin de l'année dernière. Elle assure d'ores et déjà, en attendant d'autres accords plus importants, l'alimentation en énergie électrique de la concession de Bourg-d'Oisans et des Mines d'antracite du Dauphiné.

Les résultats de l'exploitation de Montceau-les-Mines ont continué à être satisfaisants. Le réseau de Savigny-sur-Beaune, dans la Côte-d'Or, va être relié prochainement au réseau général.

Le rapport passe ensuite en revue les diverses filiales de l'Énergie industrielle, parmi lesquelles la plus importante est l'Énergie électrique de la Basse-Loire. Pour cette société, le rapport signale que les résultats de l'exercice 1921, bien qu'encore déficitaires cette année, marquent cependant une amélioration sur ceux de l'exercice précédent. Cette amélioration, surtout sensible au cours du second trimestre, est due principalement aux travaux de remise en état des chaudières et des groupes générateurs qui ont permis d'abaisser dans des proportions notables la consommation de charbon. Si la crise industrielle ne s'aggrave pas, il paraît certain que des résultats nettement favorables pourront être obtenus dès cette année.

Malgré l'arrêt qui s'est produit dans l'activité Industrielle, au cours de l'année 1921, les résultats d'exploitation de l'ensemble des réseaux sont satisfaisants. Ils se traduisent, en effet, par un bénéfice total de 3.454.590 fr. contre 2.260.629 fr. l'an dernier.

Les bénéfices nets, après l'emploi des sommes jugées nécessaires aux amortissements, s'élèvent à 2.188.102 francs, auxquels il convient d'ajouter le report de l'exercice précédent, soit un solde disponible de 2.308.644 francs.

L'assemblée a décidé de fixer le dividende à 10 %, payable par moitié les 15 mai et 15 novembre prochains.

Les coupons suivants, à échéance du 1^{er} avril prochain, seront payables à partir de cette date au siège social, 94, rue Saint-Lazare, à Paris et dans les bureaux de la société, 39, rue Thomassin, à Lyon, à raison de net :

1° Obligations 5 % Énergie industrielle, coupon n° 29 : au nominatif, 11 fr. 25 au porteur, 10 fr.37 ;

2° Obligations 4 1/2 % Eaux et électricité de Madagascar (en liquidation), coupon n° 33 : au nominatif, 10 fr. 12 ; au porteur 9 fr. 37 ;

3° Bons 6 % Énergie électrique de la Basse-Loire, coupon n° 12 : au nominatif et au porteur, 15 fr. net - ,

4° Bons 6 % Société des Glaceries et frigorifiques de Saint-Nazaire, coupon n° 8 : au nominatif et au porteur, 15.fr. net.

Le coupon n° 9 des bons 6 % de la Société, à échéance du 15 mars 1923, est payable depuis cette date, à raison de 15 fr. net, au porteur et au nominatif.

L'Énergie industrielle
(La Cote de la Bourse et de la banque, 6 juin 1923)

L'exercice 1922 de L'Énergie Industrielle, des résultats duquel il a été rendu compte à l'assemblée du 5 avril dernier, est marqué par un progrès sensible dans la situation financière et par l'affermissement du crédit de la société.

Il a été déclaré, en outre, à l'assemblée que les premiers mois de l'exercice 1923 accusent encore une progression importante. Cette progression tient au caractère même de la distribution d'énergie électrique qui, limitée d'abord aux grandes villes, s'est étendue peu à peu à tous les centres de moyenne importance et tend aujourd'hui à couvrir de ses mailles de plus en plus serrées les petites agglomérations rurales elles-mêmes.

La dernière phase de cette diffusion va s'accélérer encore du fait du vote prochain du projet de loi déposé par le gouvernement pour subventionner la distribution de l'électricité dans nos campagnes, lequel prévoit un premier crédit de 600 millions.

La société qui, depuis son origine, s'est spécialisée dans la distribution, est particulièrement bien placée pour bénéficier de ce mouvement et participer dans toutes les régions où elle exerce son activité aux extensions considérables qui en seront la conséquence.

Rappelons que les comptes de l'exercice 1922 accusent un bénéfice brut, pour les réseaux français, de 4 866.238 fr. contre 3.829.776 fr. en 1921. Après prélèvement des frais généraux, service de la dette obligataire, amortissement des frais d'émission sur les actions et sur les Bons et amortissements de 400.000 fr. au lieu de 300.000 fr. l'an dernier sur les usines et les immobilisations, le bénéfice net s'établit à 1.741.739 fr. contre 1.661.706 fr. À ces résultats obtenus sur les réseaux de France s'ajoutent les chiffres relatifs au réseau de Madagascar, soit un bénéfice net 0c 527,287 fr. 24. Le bénéfice net total s'établit ainsi à 2.269.027 fr. 23 contre 2.188.102 fr. 01 et le solde disponible ressort à 2.357.155 fr. 96.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé de maintenir le dividende à 10 fr, brut pour les actions anciennes et 6 % net pour les actions nouvelles; ce dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain. Voici d'ailleurs quelle répartition du solde disponible de l'exercice 1922 a été adoptée :

Réserve légale	113.451 36
----------------	------------

Intérêt statutaire de 5 % aux act. anciennes	1.000.000 00
Intérêt complémentaire de 5 %	1.000.000 00
Intérêt de 6. % net sur les actions nouvelles	12.222 20
Attributions statutaires	111.111 10
Report à nouveau	120.371 30
	<u>2.357.155 96</u>

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil expose ainsi la situation des réseaux de la société :

Madagascar. — L'exploitation des réseaux d'eau et d'électricité a été normale. Nous avons terminé la ligne destinée à alimenter le grand poste de T. S. F., dont l'administration achève l'installation. Le conseil de contentieux de la colonie a rendu un arrêté instituant une expertise pour notre demande de relèvement de tarifs. Toutefois, les termes de cet arrêté ne nous donnant pas entière satisfaction, nous avons fait appel de cette décision devant le Conseil d'État.

Rhône-et-Loire. — Les recettes continuent à être en progression. Les relèvements provisoires pour les tarifs de lumière ont été maintenus, en attendant la fixation de tarifs définitifs que nous pensons pouvoir obtenir prochainement.

Haute-Auvergne. — Dans le secteur de La Bourboule, nous avons réalisé la jonction de notre usine et de celle de Saint-Sauves construite par la Société de la Haute-Dordogne que nous venons d'absorber. Nous avons acquis l'immeuble où était logé le directeur du secteur et où étaient installées les sous-stations de transformation.

À Bort, nous avons terminé les travaux d'aménagement de l'usine de La Plantade qui dispose maintenant de deux turbines à l'état de neuf d'une puissance totale de 500 HP.

Le secteur de la Triouzone, dont nous avons la gérance, a fonctionné normalement.

Nous nous assurons la possession d'un intéressant secteur alimenté par une usine située à Servières sur un affluent de la Dordogne, et desservant une partie de la région comprise entre Argentât et Bort.

Nous continuons ainsi la réalisation du programme de création, dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Corrèze et du Cantal, d'un vaste réseau susceptible d'être alimenté ultérieurement par les grandes usines projetées sur la Dordogne.

Les divers litiges avec les villes de Bort et de Meymac ont fait l'objet d'arrêtés favorables de la part du conseil de préfecture de la Corrèze.

Drôme. — Nous avons réalisé une importante extension dans la partie nord du réseau en suite d'un accord avec un syndicat de communes qui nous a accordé une subvention. Nous nous sommes mis d'accord en principe pour des relèvements de tarifs définitifs, avec toutes les municipalités, sauf avec celle de Montélimar, pour laquelle les procédures suivent leur cours.

Est de Lyon. — Nous avons continué à prendre, avec les subventions des communes intéressées, les concessions situées dans la zone qui nous est réservée par nos accords avec la Société de force et lumière. L'exploitation continue à donner des résultats favorables.

Oisans. — L'usine hydro-électrique d'Allemont a fonctionné normalement. Nous avons conclu un accord provisoire avec la Société hydro-électrique de l'Eau d'Olle pour la vente d'une partie de l'énergie disponible.

Monceau-les-Mines. — Les résultats de cette exploitation continuent à être satisfaisants. Nous avons terminé nos accords pour la fixation des nouveaux tarifs définitifs avec les villes de Monceau-les-Mines, Saint-Vallier et Sauvignes.

Côte-d'Or. — La ligne haute tension d'Épinac à Beaune a été reliée au réseau de Savigny-sous-Ceaune racheté l'année précédente. qui a été triphasé.

Alais. — Nous nous sommes mis en principe d'accord avec la Ville d'Alais sur le nouveau régime définitif de la concession.

Les réseaux de Molières et Meyrannes ont été mis en fonctionnement. Nous avons racheté l'usine à gaz de Bessèges et engagé des pourparlers avec les municipalités de cette ville et des communes avoisinantes pour l'extension de notre réseau d'électricité dans cette région peuplée et industrielle.

Bretagne. — Les résultats d'exploitation ont été plus satisfaisants. Des projets sont à l'étude pour la suppression des petites usines dispendieuses qui desservent actuellement ces divers secteurs et leur alimentation par l'importante usine hydro-électrique projetée sur la Blavet.

Breil. — L'usine de Bveil a continué à fonctionner normalement et à fournir à la Compagnie électrique de Menton une importante partie de son énergie. Les recettes sont en progression en suite de divers travaux qui ont augmenté la puissance de l'usine.

Orléanais. — Nous avons mis en service dans le courant de l'année les réseaux de Pithiviers, Corbeilles-en-Gatinais et Saint-Pierre-les-Nemours, et nous venons de mettre eu service celui de Malesherbes.

Nous avons prolongé la ligne de Montargis à Corbeilles-en-Gatinais jusqu'à Ladon, qui nous a accordé, en même temps que sa concession, une importante concession. Nous avons déposé une demande pour l'établissement d'une ligne de Montargis à Gien et à Briare dont la municipalité est disposée à nous accorder la concession, et nous avons conclu un accord avec la Compagnie Edison par une alimentation supplémentaire dans cette région.

Landes et Pyrénées. — Nous avons terminé l'installation de la nouvelle turbine de 900 HP à l'usine d'Orthez, ainsi que la mise en place de la nouvelle vanne. Cette usine dispose maintenant d'une puissance de 2.000 HP encore susceptible d'augmentation.

Nous avons mis en service la ligne haute-tension d'Orthez à Dax et construit une ligne d'Orthez à Hagetmau, destinée à être prolongée jusqu'à Saint-Sever et Mont-de-Marsan.

Notre société s'est mise d'accord avec la ville de Dax, pour le règlement définitif des conditions et tarifs à appliquer dans l'avenir. L'expertise continue pour l'évaluation des dommages passés. Nous sommes en principe d'accord avec la municipalité d'Orthez pour la révision du cahier des charges, l'augmentation de la durée de la concession et la reprise du service du gaz. ainsi qu'avec les municipalités de Saint-Paul-les-Dax et de Saint-Sever, qui nous ont accordé des concessions avec subvention actuellement soumises à l'approbation préfectorale.

Nous avons pris le contrôle de la Société de gaz et d'électricité d'Oloron, qui exploite la concession de distribution d'électricité de cette ville industrielle, et nous avons acquis à cet effet, deux usines hydro-électriques, situées, l'une à Oloron, et l'autre en aval de cette ville sur le gave d'Oloron. Ces deux usines représentent une puissance actuelle d'environ 1.000 HP, qui sera doublée après la terminaison des travaux que nous avons aussitôt entrepris.

Nous avons acquis également un important secteur électrique au nord de Mauléon, desservant 28 communes et comprenant 55 kilomètres de lignes à haute tension.

Nous comptons relier ces diverses exploitations, et constituer ainsi, sur les départements des Landes et des Basses-Pyrénées, un grand réseau homogène, pour lequel nous disposerons d'une puissance hydraulique de 4.000 HP et d'une puissance thermique de 1.000 HP. que nous pourrons compléter éventuellement par des achats de courant aux usines des hautes régions pyrénéennes.

La cour d'appel de Pau a confirmé le jugement du tribunal de Bagnères-de-Bigorre dans le procès qui nous avait été intenté par des anciens actionnaires de la Société des

forces motrices du Lac Bleu. La propriété régulière de cette chute nous est maintenant définitivement acquise.

Les bénéfices bruts d'exploitation, pour l'ensemble des réseaux qui sont la propriété de la société, s'élèvent à 4.167.156 fr. 94 contre 3.454.590 fr. 34 l'année précédente, soit une augmentation d'environ 20 %.

Quant aux réseaux des filiales, ils se sont ainsi comportés :

Les résultats de l'exercice 1922 de l'Énergie électrique de la Basse-Loire sont à nouveau bénéficiaires et en très sensible amélioration sur ceux de l'année précédente.

L'usine de Saint-Nazaire est maintenant complètement remise en état et la consommation de charbon y a été notablement abaissée. Si la crise qui sévit encore sur les industries de constructions navales vient à s'atténuer, cette entreprise sera certainement en mesure de réaliser des bénéfices intéressants.

Pour ce qui touche les sociétés du Littoral méditerranéen, la Compagnie électrique de Menton, la Société de distribution d'eau, de lumière et de force de Monte-Carlo supérieur et extensions, la Compagnie de gaz et d'électricité de Fréjus et de Saint-Raphaël et Service des eaux de Fréjus, la Compagnie électrique de la Méditerranée ont donné des résultats satisfaisants.

Les exploitations forestières ont été encore déficitaires mais la situation s'est modifiée vers la fin de l'année, ce qui permet d'espérer pour l'année nouvelle des résultats plus satisfaisants.

Par contre, la Société des Glacières et frigorifiques de Saint-Nazaire a distribué, comme l'année précédente, un dividende de 10 %. Les produits divers du portefeuille-titres s'élèvent à 551.185 fr. 21 contre 119.011 fr. 35 l'année précédente. Les chiffres de cet exercice bénéficient de la réévaluation des titres du portefeuille que nous avons faite cette année pour la première fois depuis l'origine de la société.

Les deux derniers bilans au 31 décembre se résument et se comparent comme suit :

	1921	1922
ACTIF		
Usines, réseaux et concessions	24.896.806 51	30.729.451 12
Caisses, banques et bons du Trésor	1.633.485 30	3.468.908 50
Débiteurs	10.550.029 35	15.034.088 88
Titres en portefeuille	7.000.342 65	8.218.204 90
Approvis., compteurs, mat. en location	7.028.840 23	7.342.035 36
Cautionnement	24.000 00	42.230 10
Frais de constitution et d'émission	1 00	1 00
Prime de remboursement des obligations 5 %	1 00	1 00
Prime de remboursement des bons 6 %	309.710 00	825.800 00
Compte d'ordre	1.863.893 18	—
	<u>53.299.109 28</u>	<u>65.660.720 87</u>
PASSIF		
Capital-actions	20.000.000 00	24.000.000 00
Réserves amortissements	3.185.504 25	3.960.080 33
Obligations 5 %	6.746.000 00	6.644.500 00

Bons 6 %	13.870.500 00	20.215.000 00
Créditeurs divers	6.485.295 24	3.483.984 55
Compte d'ordre	703.164 76	—
Profits et pertes	2.308.644 93	2.357.155 96
	<u>52.299.109 28</u>	<u>65.060.720 87</u>

À la fin de l'exercice, la société a procédé à une augmentation du capital de 20 à 24 millions par l'émission de 40.000 actions de numéraire, d'une valeur nominale de 100 fr. La presque totalité des actionnaires a tenu à participer à cette opération qui a été réalisée avec un plein succès.

Parallèlement à cette émission, ont été poursuivies les négociations pour l'absorption de trois des filiales ; la Société la Haute-Dordogne, Force et Lumière, la Société d'éclairage et de force de Vougeot, la Compagnie électrique de Menton. Les négociations ont abouti à un résultat définitif comme nous allons le voir dans un instant.

L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire, a approuvé les fusions avec les Sociétés d'éclairage et de force de Vougeot, la Compagnie électrique de Menton, la Société la Haute-Dordogne (Force et Lumière) ainsi que l'apport de l'usine d'Oloron et du secteur de Pleaux. L'assemblée a ratifié, par voie de conséquence, l'augmentation de capital à 25 millions.

Prise de contrôle de l'OMNIUM FRANÇAIS D'ÉLECTRICITÉ :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Omniium_francais_d_electricite.pdf
France, Grèce, Algérie, Tunisie

L'Énergie industrielle
(Le Journal des finances, 22 février 1924)

Les actionnaires, réunis le 18 courant en assemblée extraordinaire, ont approuvé le projet d'augmentation du capital de 25 à 50 millions par création de 250.000 actions de 100 francs à émettre contre espèces ou en représentation d'apports. Le conseil a reçu tous pouvoirs pour en fixer les conditions.

Réunis ensuite à titre ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1923, faisant ressortir, comme annoncé, un bénéfice net de 2.939.794 fr. 29. Le dividende a été fixé à 10 %.

Dans le rapport très détaillé qui a été lu à l'assemblée, le conseil passe en revue les différents réseaux d'exploitation qui, dans leur ensemble, présentent une progression, notable des affaires sociales.

L'assemblée a réélu M. Grivolos en qualité d'administrateur et a ratifié la nomination à la même qualité, de M. Alexandre Palliez ¹¹, en remplacement de M. Laurent, décédé.

L'émission de la première tranche d'augmentation du capital de 12 millions sera réalisée du 25 courant au 15 mars à 120 francs par action.

Droit une pour deux anciennes (coupon 22). Ces titres toucheront pour 1924 un intérêt intercalaire de 6 % sur le montant versé.

¹¹ Alexandre Palliez (Lille, 1871-Paris, 1938) : banquier, successeur en 1923 de Paul Mallet à la présidence de Lille-Bonnières et Colombes. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Lille-Bonnières&Colombes.pdf

On sait qu'il sera créé en même temps pour 2 millions d'actions d'apport. Les 10 millions restant à émettre seront vraisemblablement employés à valoriser certaines affaires de l'Omnium français d'électricité.

Le dividende de 1923 sera mis en paiement avant le 1^{er} juillet.

Énergie industrielle
(*Le Journal des finances*, 7 mars 1924)

L'Énergie industrielle procède jusqu'au 15 mars à l'émission de 125.000 actions de 100 fr. offertes à 120 francs, payables moitié plus la-prime, soit 70 francs à la souscription, et le solde, soit 50 francs le 1^{er} juillet 1924 au plus tard.

Les actionnaires ont un droit de préférence. à une action nouvelle pour deux anciennes.

L'exercice du droit de souscription sera constaté par la remise du coupon n° 22.

Les actions nouvelles auront droit pour l'année 1924 à un intérêt intercalaire de 6 % net, sur les sommes versées. Elles auront droit au dividende afférent à l'exercice 1925 au même titre que les actions anciennes.

Cette augmentation de capital est justifiée par le développement incessant de la Société, qui étend constamment son champ d'action. La marche de l'affaire suit une progression régulière. Les bénéfices bruts qui n'étaient que de 160.136 francs en 1907, pour le premier exercice ont atteint 7.048.609-francs en 1923. Le dividende distribué pour les derniers exercices a été de 10 %.

Les entreprises principales de l'Énergie industrielle sont au nombre de treize, réparties dans toute la France [et à Madagascar](#). La puissance dont la société dispose est d'environ 35.000 H.P.

La société a, en outre, trois filiales principales, et a pris récemment des intérêts importants dans l'Omnium français d'électricité. Elle compte absorber, aussitôt après l'opération actuelle, plusieurs autres sociétés.

L'Énergie industrielle est donc en voie de devenir un de nos plus importants trusts d'électricité. Les actionnaires ont tout intérêt à faire bon accueil à l'émission en cours.

L'Énergie industrielle
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1924)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 avril 1924)

L'assemblée extraordinaire du 17 avril, tenue sous la présidence de M. Pierre Durand, a continué les conclusions des commissaires vérificateurs et approuvé les apports en nature faits par M. Jean Mazères ¹², MM. Thuillier, Bligny [adm. délégué de l'Omnium français d'électricité] et Baudin et l'Omnium français d'électricité. Elle a approuvé également les traités de fusion par voie d'absorption passés avec la Société d'électricité de Chartres et extensions, la Compagnie de gaz et d'électricité de Fréjus et Saint Raphaël et Service des eaux de Fréjus, la Société électrique de Samois-sur-Seine et la Société électrique du Châtelet-en-Brie. Le capital social se trouve ainsi porté à 40 millions de francs, et l'assemblée a, en outre, confirmé au conseil l'autorisation de porter le capital à 50 millions.

¹² Jean Mazères : apparenté à Louis Barthou. Fondateur des Transports Mazères (500 camions circulant en Algérie et au Maroc) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Transports_Mazeres.pdf

Louis-*Barthélémy* DURAND
frère cadet et bras droit de Pierre-Marie

Administrateur de la Société d'exploitation de tramways et chemins de fer
(jan. 1902). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/CETCF.pdf

Annuaire industriel, 1925 :

ÉNERGIE INDUSTRIELLE (L'), 94, r. Saint-Lazare, Paris, 9^e. T. Louv. 19-91.Ad. t. Durantram-Paris. Cap. 25 millions de fr. Cons. d'adm. : Président, M. Pierre Durand (Légion d'honneur), Paris ; adm. : MM. A. Péchadre (Légion d'honneur), Paris [**+ 19 mars 1925**] ; E. Laurent (Légion d'honneur)[**+ 17 avril 1923**], ing. constructeur, Paris ; B[**arthélémy**] Durand (Légion d'honneur), contrôleur gén. de l'armée du cadre de réserve, Paris ; Th. Conilleau, industriel au Mans ; Cl. Grivolos, industriel à Paris ; Alexandre Grammont*, industriel à Pont-de-Chéruy (Isère). Commissaires : MM. Cornu, Deydier, Natali. Secr. général : M. Roger Durand ¹³.

Usine hydraulique à **Tananarive**, La Bourboule, Bort, Orthez, Saint-Nectaire ; usines thermiques : Dax, Alaix, Montargis.

Distribution d'électricité dans les régions suivantes : **Madagascar (Tananarive)**, départ. Rhône et Loire, Isère et Ain, Haute-Auvergne : La Bourboule, Bort, Saint-Nectaire ; départ. Drôme, Isère (Oisans), Côte-d'Or ; région de l'est d'Orléans : Gien, Pithiviers, Montargis ; départ. Gard (Alais), Landes et Basses-Pyrénées (Dax, Orthez et Soustons). **Distribution d'eau à Tananarive**. Usine électro-mécanique d'Annecy : fabrication de caisses d'emballages, baraquements démontables ; bois de construction. (29-586).

L'Énergie industrielle
Augmentation de capital
(*L'Économiste parlementaire*, juin 1925)

En exécution des décisions de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration du 21 septembre 1925, il est procédé à une émission de 100.000 actions d'une valeur nominale de 100 fr. au prix de 103 francs, payable moitié plus la prime, soit 55 francs à la souscription ; le solde, soit 50 francs, le 31 décembre 1925, au plus tard.

Les actions devront être libérées le 31 décembre 1925, le deuxième versement pourra être effectué par anticipation et, dans ce cas, il sert déduit de ce versement un intérêt de 6 % l'an, net d'impôt sur le revenu calculé au prorata du temps restant à courir depuis la clôture de la souscription ou depuis la date du versement, si elle est postérieure, jusqu'au 31 décembre 1925.

¹³ Pierre Roger Durand (Paris, 1883-Paris, 1963): fils d'Émile Durand (ci-dessus) et de Louise-Marthe Firmin. Diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées. Ing. à l'Est-Électrique (1907-1910). Secrétaire général (1910), puis administrateur (1940) de l'Énergie industrielle. Son représentant dans diverses filiales, notamment comme président et administrateur délégué de l'Électricité et Eaux de Madagascar. Plus spécialement chargé des opérations financières du groupe. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 août 1929

Les actionnaires actuels de la Société ont un droit de préférence pour souscrire à titre irréductible à une action nouvelle pour cinq actions anciennes. L'exercice du droit de souscription sera constaté pour les titres au porteur, par la remise à l'appui de la souscription du coupon n° 26 des actions, et pour les titres nominatifs par l'estampillage des certificats. Il ne sera pas admis de souscription à titre réductible.

Les actions nouvelles auront droit pour l'année 1925 à un intérêt intercalaire de 6 % net d'impôt sur le revenu sur les sommes versées qui sera déduit du dernier versement ; elles auront droit au dividende afférent à l'exercice 1926 au même titre que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées après le paiement du soldé du dividende de l'exercice 1925.

Les souscriptions sont reçues du 28 septembre au 19 octobre 1925 : à la Banque nationale de crédit, 16, boulevard des Italiens, à Paris, et dans ses succursales et agences de Paris et de province ; à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans ses succursales et agences de Paris et de province ; à la Banque privée Lyon-Marseille*, 30 et 38, rue Laffitte, à Paris, ainsi que dans toutes ses agences ; à la Banque du Rhin, dans ses sièges de Paris et Strasbourg et dans ses succursales et agences ; au siège de la Société, 94, rue Saint-Lazare, à Paris.

La notice a été insérée au « Bulletin des annonces légales obligatoires » du 28 septembre 1925, conformément à la loi du 30 janvier 1907.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(Cote de la Bourse et de la banque, 21 juillet 1926)

Nous avons, dès le 26 février dernier, examiné les comptes de l'exercice 1925 de l'Énergie industrielle. Ces comptes ont été approuvés par l'assemblée ordinaire qui a voté un dividende brut de 10 fr. par action n° 1 à 500000. Rappelons que les produits des divers réseaux s'établissent en progression sensible et que l'ensemble des bénéfiques nets, déduction faite des frais généraux et après de larges dotations au compte de prévoyance est ressorti à 5.322.139 francs contre 3.827.710 fr. en 1924. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'est établi à 5.708.259 fr. au lieu de 3.987.644 fr.

Le rapport présenté par le conseil à l'assemblée signale qu'à Madagascar, le développement de la consommation se poursuit normalement, mais que le relèvement des tarifs n'est pas encore obtenu.

En ce qui concerne les réseaux de France, il y a lieu de mentionner l'achèvement partiel de la ligne de 30.000 volts destinée à relier les postes du Bois d'Oingt et de Chazelles-sur-Lyon (réseau de Rhône et Loire) ; la mise en service de l'artère centrale de Pleaux à la Bourboule, par Mauriac et Bort et la transformation en alternatif du réseau de la Bourboule ; l'achèvement de la ligne haute tension de Valréas à Nyons et à Vaison, à laquelle s'ajoutera bientôt la ligne entre Valréas et Montélimar : l'électrification de la zone est de Lyon : l'acquisition du réseau de Rémalard et Dorceau (Eure-et-Loir) qui sera ultérieurement relié au secteur de la Société du gaz et d'électricité de Nogent-le-Rotrou ; la mise en service des lignes d'Orléans à Briare et de Puisieux à Montargis, ainsi que celle du réseau sud-ouest de Seine-et-Marne et des concessions de Coulommiers, La Ferté-Gaucher, Bray-sur-Seine, alimentées par le courant de l'usine centrale d'Épernay. Dans les Landes et Pyrénées, l'Énergie industrielle a relié son réseau avec la Société des Forces Motrices de la Vallée d'Aspe qui assure pendant la période d'étiage l'appoint nécessaire à l'énergie fournie par les usines hydrauliques d'Oléron et d'Orthez-Castebarbe.

L'Énergie industrielle vient de s'assurer, en outre, des intérêts prépondérants dans l'Hydro-Électrique des Pyrénées, qui exploite au Sud-Ouest de son réseau, la région du pays basque et de la Côte d'Argent, fournissant du courant à Bayonne, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz (18 millions de kWh. en 1925) ; elle va ainsi disposer, entre l'Océan, la frontière espagnole et la forêt des Landes, d'un réseau homogène et étendu, comprenant un grand nombre de villes importantes et alimenté presque entièrement soit par des usines hydrauliques lui appartenant en propre, soit par des contrats d'achat de courant conclus dans de bonnes conditions.

Le rapport indique encore que l'usine d'Allemont (réseau d'Oisans) a commencé d'importantes fournitures à la Société générale de force et lumière ; que la ville de Montceau-les-Mines a accordé à la société une prolongation de concession de dix ans ; que la consommation d'énergie a beaucoup progressé dans le Gard, où un nouvel accord a été passé pour la fourniture du courant par l'usine centrale des Mines de la Grand'Combe ; qu'en Bretagne, l'exploitation des secteurs de Quiberon, Carhaix et Cancale a été normale ; que l'usine de Menton, grâce à ses agrandissements récents, a assuré facilement l'alimentation de cette ville eu voie de constant développement ; que, de même, dans le Var, la consommation (gaz et électricité) s'est beaucoup augmentée dans les villes de Saint-Raphaël et de Fréjus, comme conséquence de la mise en valeur progressive de la région de l'Estérel ; qu'en Eure-et-Loir, les recettes du réseau de Chartres se sont notablement accrues.

Parmi les filiales de l'Énergie industrielle, l'Énergie électrique de la Basse-Loire a réalisé en 1925 un bénéfice d'exploitation de plus de 3 millions, qui a été uniquement consacré aux amortissements. L'Énergie électrique Maine-Anjou a, pour la première fois, réalisé des bénéfices réels l'année dernière ; l'usine hydraulique de Villechien a été mise en route et fonctionne bien.

La Société de gaz et d'électricité de Nogent-le-Rotrou, qui exploite les concessions d'électricité de Nogent-le-Rotrou et celle du gaz de Condé-sur-Huisne, enregistre des résultats qui vont encore s'améliorer grâce à une nouvelle augmentation du prix du gaz. L'Électrique de Bretagne se développe rapidement, surtout dans les Côtes-du-Nord, où elle a obtenu les concessions de Lannion, de Trébeurden et de plusieurs syndicats importants, notamment dans la région de Paimpol. L'Énergie électrique de la Manche, qui exploite le secteur de Granville et dont le courant est fourni par l'usine hydraulique de la Sélune, obtient des résultats rémunérateurs et en progression. Sur le littoral méditerranéen, les réseaux d'électricité et d'eau de la Société de Monte-Carlo Supérieur et extensions et le réseau d'électricité de la Compagnie électrique de la Méditerranée (secteur du Cap d'Ail) ont fonctionné normalement. Enfin, la Société hydro-électrique du Sud-Est pourra sans doute mettre en service avant la fin de l'année sa nouvelle usine hydraulique construite sur la chute de La Roya.

Le président fait ensuite remarquer que si les immobilisations nouvelles se sont élevées à 20 millions environ pendant l'exercice 1925, la société n'a demandé que 10 millions à ses actionnaires sous forme d'augmentation de capital, prélevant donc le surplus sur sa trésorerie, ses comptes divers ou ses bénéfices. C'est ainsi qu'elle réalise progressivement son programme d'extensions raisonnées établi de manière à lui donner à la fois le maximum de sécurité. Les circonstances, d'ailleurs, ont fait qu'après avoir été à l'origine une entreprise de distribution, elle tend désormais à devenir propriétaire de ses moyens de production et notamment d'usines hydrauliques. L'acquisition d'intérêts prépondérants dans l'Hydro-Électrique des Basses-Pyrénées constitue une nouvelle étape de ce programme.

Bien que la réalisation de cette affaire ait pu être traitée sans avoir été précédée d'une augmentation de capital, le conseil d'administration a jugé prudent d'avancer de quelques mois celle qui était déjà décidée pour l'année en cours. C'est pourquoi la société a procédé à l'émission de 160.000 actions nouvelles. Notons l'opinion émise à

l'assemblée par M. Pierre Durand lui-même, touchant les cours actuels de la Bourse, qui, a-t-il dit, ne tiennent pas un compte suffisant de la valeur liquidative du titre.

« Beaucoup de personnes, a-t-il ajouté, mettent, à l'heure actuelle, leur argent à l'étranger. Jusqu'ici, elles ont profité de la baisse du franc, mais je suis convaincu, tant comme Français que comme capitaliste, que c'est là un phénomène momentané qui est susceptible de se retourner sous peu.... Du reste, les actions de l'Énergie industrielle représentent jusqu'à un certain point une valeur-or, puisque nos chutes d'eau et nos lignes sont des biens réels susceptibles d'être valorisés en or. »

Rappelons que le conseil est actuellement autorisé à élever le capital social jusqu'à 100 millions de francs. L'émission en cours le portera donc à 76 millions. La société va procéder, simultanément, à l'absorption, par voie de fusion, de plusieurs sociétés filiales dont les bénéficiaires assureront largement la rémunération du nouveau capital. Les extensions nouvelles de ses secteurs se réalisant de plus en plus avec la participation des départements et des communes intéressés, on peut prévoir ainsi une période prochaine de stabilisation financière.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de M. A. Stockhammer ¹⁴, en remplacement de M. Péchadre, décédé, et de M. Louis Durand, en remplacement de M. Grivolos, démissionnaire, ainsi que celles de MM. le général Mordacq ¹⁵, de Charbonnière ¹⁶ et Siaume ¹⁷.

En 1926, la crise économique interdisant de trouver en France le financement des équipements hydrauliques, Robert Després de Losme se rendit au Canada et réussit à obtenir d'un important groupe hydro-électrique, la Foreign Power securities corporation, des prêts à court terme.

Ces prêts, intégralement remboursés en 1936, permirent à l'Énergie industrielle de poursuivre son programme de travaux et de franciser le capital d'importantes sociétés (Société générale de force et lumière, Forces motrices du Vercors, etc.).

¹⁴ Albert Stockhammer (Lyon, 1875-Paris, 1976) : ingénieur, il fait carrière à partir du milieu des années 1920 dans les affaires Siaume. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_syndicale_financiere.pdf

¹⁵ Henri Mordacq (1868-1943) : successeur de son beau-père Edmond Laurent (de Moisant-Laurent-Savey; constructions métalliques) au conseil de l'Énergie industrielle. En outre, président des Forces motrices de la Loue (fondées en 1932 dans les Forces motrices de l'Est) et administrateur de l'Électricité et eaux de Madagascar :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Qui_etes-vous_1924-Madag.pdf

¹⁶ Baron Léon Raoul Girard de Charbonnière (Brignolles, 1879-Paris, 1950) : licencié en droit, secrétaire du directeur des finances de l'Exposition universelle de 1900, employé à la Banque de France, directeur de Cie française d'études et entreprises coloniales, son représentant à la Société générale pour le développement de Casablanca, vice-président de l'Exposition coloniale de Marseille, puis sous-directeur et directeur de la Banque nationale de crédit, administrateur de l'Énergie industrielle (1926, réélu en 1943) de la Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées (1932) et de la BNCI (suite de la BNC). Officier de la Légion d'honneur (1937).

¹⁷ Amédée Siaume (1889-1944) : président et administrateur délégué de l'Union syndicale financière. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_syndicale_financiere.pdf

L'Énergie industrielle
(*Le Journal des finances*, 7 janvier 1927)

Énergie industrielle reste stable comme à son habitude, près de 125 ; l'assemblée extraordinaire tenue le 31 décembre, a autorisé le conseil à porter éventuellement le capital social, en une ou plusieurs fois, de 50 à 200 millions de francs, par création d'actions d'apports ou de numéraire :

1° Dans chaque émission, il pourra être créé des actions à vote plural, réservées aux actionnaires, étant toutefois stipulé que ces actions, dites catégorie B, ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers de la totalité des voix ; 2° Une émission de 50.000 actions nominatives à vote plural, soit 5 millions, aura lieu prochainement ; 3° Par voie d'apports, l'assemblée a approuvé provisoirement une augmentation de capital de 3 millions., par création de 30.000 actions de 100 fr., jouissance juillet 1926, pour rémunérer les apports de l'usine de Vannes (Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage) ; 4° En outre, l'absorption de l'Omnium français d'électricité a également été votée.

L'Énergie industrielle
(*La Liberté*, 13 avril 1927)

.....
La nomination de M. Francis Sarrade ¹⁸, en qualité d'administrateur, a été ratifiée et M. Émile Durand, administrateur sortant, a été réélu.
Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

ÉTUDES FINANCIÈRE
L'Énergie industrielle
(*Le Temps*, 5 septembre 1927)

L'Énergie industrielle exerce son activité sur deux champs d'action nettement séparés : Madagascar, où la société exploite des réseaux de distribution d'eau et d'électricité, et la France. Le premier tend au reste, étant donné les développements considérables de l'exploitation métropolitaine, à ne devenir qu'une fraction dont l'importance relative dans l'entreprise est appelée à décroître au fur et à mesure que s'étendra le domaine industriel en France. [Le rendement de l'exploitation à Madagascar est en progrès réguliers. En quatre ans, les bénéfices bruts se sont accrus de 680.000 francs, correspondant à 72 %. Les perspectives de ce côté sont loin d'être bornées aux résultats actuels. D'une part, en effet, la société poursuit auprès de l'administration de la colonie des négociations en vue de la construction d'une nouvelle usine hydro-électrique. D'autre part, des demandes de relèvement de tarifs sont soumises à l'examen du gouvernement général. L'aboutissement éventuel des tractations en cours se traduirait par un accroissement des bénéfices d'autant plus intéressant que les frais généraux témoignent d'une remarquable stabilité et que leur proportion, par comparaison avec les bénéfices bruts, a été ramenée, dans les quatre derniers exercices, de 21 à 15 %.](#)

¹⁸ Francis Sarrade : ingénieur civil des Mines, gendre de Louis Loucheur. L'un des dirigeants de la Société générale d'entreprises (SGE). Administrateur d'une douzaine de sociétés. Son entrée au conseil de L'Énergie industrielle semble faire suite à l'entrée de ce groupe dans L'Hydro-électrique des Basses-Pyrénées et les Forces motrices de la Loue, participations de la SGE. On le retrouve ensuite dans d'autres filiales du groupe Durand comme l'Électricité et eaux de Madagascar (1928) et le Gaz de Lyon (1929).

Nous avons signalé, au cours d'études antérieures, l'ampleur progressive prise par la société au cours de ces dernières années. Le programme de développement s'est poursuivi en 1926 suivant un rythme que la comparaison de la valeur des usines et réseaux fait ressortir à 20 millions par an. Le domaine industriel est passé en quatre années de 46 à 103 millions et le portefeuille, composé d'actions et obligations de sociétés filiales, s'est accru de 8 à 48 millions.

La politique suivie, il faut le reconnaître, avec une méthode et une suite remarquables, s'inspire de trois directives principales : tout d'abord, fortifier les centres d'exploitation déjà constitués et développer progressivement leur capacité industrielle de manière à faire face à l'accroissement des demandes de la clientèle, poursuivre l'extension des contrats ou des concessions dans l'intérêt commun et de façon à donner aux charges financières une assiette plus large.

C'est ainsi que, dans cet ordre d'idées, la puissance et les moyens d'action des groupes du Plateau-Central, de Montceau-les-Mines, de la Côte-d'Or, du Var, notamment, ont été augmentés dans une proportion commandée par la consommation et les besoins de la clientèle, dont une partie est représentée par d'importantes sociétés minières.

Un des objectifs poursuivis au cours de ces dernières années a été l'incorporation d'entreprises gazières ou électriques ayant fait leur preuve de vitalité et de rendement. Échappant ainsi aux risques que comporte la création d'entreprises d'envergure moyenne, leur absorption répond le plus souvent à l'intérêt collectif bien compris.

Cette conception industrielle s'est traduite au cours de l'exercice dernier par l'acquisition par voie d'échange des réseaux et des concession de gaz et d'électricité de Vannes qui « constituent un point central très précieux pour l'homogénéité de ses réseaux en Bretagne ».

Comme nous l'indiquions plus haut, la société se trouve naturellement amenée à devenir un omnium d'entreprises ayant le même objet qu'elle-même et dans lesquelles elle prend des participations intéressantes par leur revenu et par les avantages industriels que ce partage d'intérêts comporte. L'exercice dernier a été, à cet égard, marqué par des opérations de portefeuilles importantes. La société, en effet, s'est assurée le contrôle de l'Hydroélectrique des Basses-Pyrénées et de la Société des forces motrices de la Loue qui desservent l'une et l'autre des régions dans lesquelles la consommation est en progression constante et réalisent des bénéfices d'exploitation réguliers.

Parmi les opérations en cours de réalisation depuis le commencement de l'exercice se place la participation dans l'Union hydroélectrique armoricaine, constituée avec le concours de l'État et des communes, et qui a pour objet d'installer sur le Blavet une usine de 30 millions de kWh. Cette usine complétera l'usine thermique de Saint-Nazaire. Cet arrangement permettra de constituer en Bretagne un vaste réseau qui sera le plus important de cette région et desservira plus de 500.000 habitants.

Les résultats justifient cette politique d'extension qui tend à assigner à la société une part de plus en plus large dans l'alimentation en électricité du pays. Le tableau suivant fait ressortir la progression particulièrement importante des bénéfices au cours du dernier exercice par comparaison avec l'exercice précédent; cette progression n'est pas inférieure, pour l'exploitation en France, à 20 %.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	1925	1926
CRÉDIT		

Bénéfices sur exploitation France	9.764.901	11.738.912
Bénéfices sur exploitation Madagascar	1.242.989	1.621.642
Produits du portefeuille, intérêts et redevances	469.490	2.266.670
Total	11.476.780	15.7224
DÉBIT		
Frais généraux France	545.161	682.486
Frais généraux Madagascar	225.616	239.326
Impôts	919.000	1.192.326
Charges d'emprunts	2.129.788	2.123.675
Frais d'augmentation du capital	662.665	1.813.925
Amortissements industriels	1 509.831	1 125.240
Amortissement prime remboursement bons	162.580	162.580
Total	6.154.641	7.339.558
Solde créditeur	5.322.139	8.287.666

Les bénéfices 1926 ont reçu l'affectation suivante:

Bénéfices de l'exercice	8.287.666
Report de l'exercice antérieur	96.193
Bénéfices à répartir	<u>8.383.859</u>
Réserve légale	414.383
Actionnaires	6.600.000
Impôt sur le revenu s. nouv. actions et int. intercalaires	791.707
Tantièmes	400.000
Report à nouveau	177.769
Total égal	<u>8.383.859</u>

Le dividende de l'exercice a donc été porté à 11 % contre 10 % pour l'exercice précédent, bien que le capital ait été augmenté en cours d'exercice de 60 à 99 millions et que les provisions diverses d'amortissements industriels ou financiers aient figuré au débit du compte de profit et pertes pour 1.287.820 francs.

L'examen des bilans des trois derniers exercices montre comment la société a pu élargir son cadre financier et l'adapter à une organisation industrielle de plus en plus puissante.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 fr.)

	1924	1925	1920
ACTIF			
Immobilisations			
Usines, réseaux, concessions	63.803	81.110	102.965
Disponibilités à court terme :			
Caisse et banques	4.443	4.178	6.016
Débiteurs, avances aux filiales et effets à recevoir	22.133	21.274	35.484
Portefeuille (actions et obligations)	12.067	18.179	48.415
Disponibilités à long terme :			
Cautionnements	81	94	106
Branchements et compteurs en location	5.028	6.766	10.093
Marchandises en magasin	6.755	5.320	9.423
Mobilier, matériel et outillage	1.003	1.025	1.647
Marchés en cours	4.176	1.307	—
Comptes divers			
Prime de remboursement des bons	1.301	1.138	975
Totaux	<u>120.790</u>	<u>140.391</u>	<u>215.124</u>
PASSIF			
Capital	50.000	60.000	99.000
Réserves et amortissements	9.591	11.467	13.681
Passif à long terme :			
Obligations	6.426	6.309	6.184
Bons	30.215	30.215	30.215
Passif à court terme :			
Effets et coupons à payer	3.828	12.294	40.038
Créditeurs divers et comptes courant filiales	16.742	14.398	27.622
Report de l'exercice antérieur	160	386	96
Solde du compte Profits et pertes	3.828	5.322	8.288
Totaux	<u>120.790</u>	<u>140.391</u>	<u>215.124</u>

Au cours de cette période, le capital a subi des augmentations successives qui l'ont porté de 50 à 99 millions. C'est durant l'exercice dernier qu'il a été porté de 60 à 99 millions par l'émission de 360.000 actions de numéraire émises à

f05 francs et la souscription de 30.000 actions attribuées en rémunération de l'apport des réseaux de gaz et d'électricité de Vannes.

À la fin de l'exercice 1926, la situation de trésorerie se présentait comme il suit : passif exigible, 69 millions ; actif réalisable disponibilités, caisse, débiteurs, et effets à recevoir, 41 millions ; portefeuille, 48 millions.

La marge de 20 millions qui ressort de ces chiffres suppose une mobilisation immédiate du portefeuille qui peut, dans certaines éventualités, aller à rencontre des intérêts sociaux.

La société a donc été amenée à profiter des offres de crédit qui lui étaient faites par un groupe canadien auprès duquel elle a contracté un emprunt de 1 million de dollars remboursable en 30 ans au taux de 7 1/2 %.

Outre des arrangements préparés avec d'autres groupes hollandais et suisses et qui lui permettraient de financer d'autres affaires nouvelles, la société est sur le point de constituer une société dite Société auxiliaire française pour l'électricité [ou Française Auxiliaire pour l'Électricité], au capital de 10 millions, souscrit pour moitié par le groupe canadien et pouvant être porté au capital de 100 millions.

Cet organisme dont la gestion serait réservée à l'Énergie industrielle aurait pour objet de fournir l'effort financier que comporteraient des développements nouveaux.

D'autre part, l'augmentation de capital de 5 millions par suite de la création de 50.000 actions B à vote plural, intervenue depuis le début de l'exercice, est venue fortifier encore la trésorerie.

Ces éléments de crédit ont permis, en même temps que de ramener au bilan du 30 juin dernier le poste d'effets à payer de 29 à 10 millions, de renforcer l'actif disponible de 12 millions.

En résumé, les absorptions ou amalgamations que nous venons de résumer ont apporté à l'organisation industrielle des réseaux plus d'homogénéité et de force, et, comme le fait ressortir l'augmentation de 2 millions au compte de profits et pertes du premier semestre de l'exercice, ces développements ont aussi créé des sources nouvelles de bénéfices. Appuyée sur des bases financières plus larges, la société peut envisager dans un avenir immédiat un rendement plus favorable.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE (Cote de la Bourse et de la banque, 8 février 1928)

Pour l'exercice de l'Énergie Industrielle clos le 31 décembre 1927, les bénéfices bruts provenant des réseaux de France ont été de 25.497.076 francs contre 14.005.581 fr. en 1926. Déduction faite des frais généraux et de 6.727.616 fr. d'amortissements contre 3.101.744 le bénéfice net ressort à 12.234.328 francs contre 6.905.350. Y compris le produit net des réseaux de Madagascar, soit 1.682.813 fr. contre 1.382.316, le bénéfice net total s'établit à 13.917.141 francs contre 8.287.666. Le dividende des actions A qui sera porté de 11 à 12 %, absorbera 12 millions ; les actions B recevront 5 % sur le capital versé, plus la moitié du superdividende, soit 3 1/2 % sur le nominal.

Démétrius AMIRA,
un administrateur sorti du rang (1928)

Né le 30 janvier 1882 à Alexandrette (Asie mineure).
Sujet russe.

Ingénieur à la Cie générale électrique de Nancy (1909),
directeur (1911) de l'Énergie électrique de la Côte-d'Or, Montceau-les-Mines et
Vougeot. Maintenu à son poste en 1914 à la demande du général commandant la base
militaire russe en France,
directeur de la Cie générale électrique du Sud-Ouest à Blois (1917-1920),
directeur de la Cie électrique de Menton (Alpes-Maritimes)(1920-1921,
directeur général (1921), puis administrateur (1941) de l'Énergie électrique de la Basse-
Loire à Saint-Nazaire.

En outre, administrateur du Centre électrique de Bretagne,
administrateur délégué du Frigorifique et glacières de Saint-Nazaire,
membre du comité de direction de la Cie du gaz de Lyon, à Lyon,
administrateur de l'Union électrique du Sud-Finistère,
administrateur de la Cie électrique de Brest et extensions,
administrateur délégué de la Société de distribution d'eau de Salonique (Grèce),

A apporté dans les centrales électriques de nombreux perfectionnements. Amélioration
et transformation des poussoirs à charbon des chaudières à vapeur.- Protection des tubes
des condenseurs contre l'attaque par l'eau de mer. Économiseurs horizontaux (brevet
Collombus). Moyen rapide de tirage d'une ligne électrique à 2 ou plusieurs fils.

Chevalier de la Légion d'honneur du 9 jan. 1931.
Décédé le 7 juillet 1944 à Paris, 8^e, rue François-1^{er}, n° 40.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(Cote de la Bourse et de la banque, 26 avril 1928)

Réunis le 27 février dernier en assemblée ordinaire, les actionnaires de l'Énergie Industrielle ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927. Les bénéfices nets et d'exploitation sont en sensible augmentation sur ceux de l'année précédente. Les produits d'exploitation, en France, sont, en effet de 25.497.076 fr. contre 14.085.581 fr. précédemment, et les produits nets de 12.234 428 fr. contre 6.905.350 fr. Si l'on tient compte des bénéfices du réseau de Madagascar, s'élevant à 1.682.813 francs contre 1.382.314 fr. en 1926, le bénéfice total de la Société ressort à 13.917.141 fr. contre 8.287.206 francs pour l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'élève à 14.094.910 fr. contre 8.383.859 fr. l'année dernière. Comparé au précédent, voici comment s'établit le compte de profits et pertes de l'exercice 1926-27 :

• RÉSEAU DE FRANCE	1925-26	1926-27
CHARGES		
Frais d'administration	682.485	948.166
Impôts d'enregistrement et divers	1.192.225	2.843.165
Coupons, bons et obligations	2.128.675	2.115.531

Intérêts sur emprunt extérieur (du 25 février au 31 décembre)	—	1.637.817
Frais augmentation capital	1.813.966	650.467
Amortissements :		
Usines, réseaux et concessions	1.000.000	2.000.000
Sur comptes divers « Prime de remboursement »	162.580	294.670
Su: portefeuille, titres et divers	125.240	2.782.582
	7.100.241	13.262.748
PROFITS		
Bénéfices d'exploitation	11.738.911	17.395.125
Produits du portefeuille	514.82.2	2.270.188
Intérêts et escomptes	7.653	223.419
Recettes et redevances diverses	1.744.195	5.603.314
	14.005.531	25.497.076
Rappel des charges	7.100.231	13.262.748
Solde créditeur	6.905.350	12.234.328
• RÉSEAU DE MADAGASCAR		
CHARGES		
Intérêts et frais généraux	239.326	245.206
PROFITS		
Bénéfices d exploitation	1.621.642	1.928.019
Rappel des charges	239.326	245.206
Solde créditeur	<u>1.382.316</u>	<u>1.682.813</u>

• RÉCAPITULATION		
Réseaux de France	8.905.350	12.234.328
Réseau de Madagascar	1.382.316	1.682.813
	<u>8.287.666</u>	<u>13.917.141</u>
Report antérieur	96.193	177.769
Solde disponible	8.383.869	14.119.910

Ces résultats ont permis au conseil de proposer un dividende de 12 % contre 11%aux actions A ; les actions B recevront 5 % du capital versé plus un super dividende de 3 1/12 % sur le nominal.

Voici, comparée à la précédente, la répartition des bénéfices telle qu'elle a été approuvée :

	1925-26	1926-27
Réserve légale	414.383 30	695.857 03
Actions A	619.200 00	5.000.000 00
Actions B	—	135.222 50
Dividendes supplémentaires	3.600.000 00	7.175.000 00
Impôt sur le revenu des actions nouvelles	142.607 30	—
Attribution statutaires	400.000 00	797.222 22
Report à nouveau	177.768 67	291.603 65
	<u>8.383.359 27</u>	<u>14.094.910 36</u>

Le rapport du conseil signale au sujet du réseau de Madagascar que les pourparlers engagés depuis plusieurs années avec la colonie pour la révision des tarifs d'eau et d'électricité de Tananarive ont enfin abouti à une solution favorable, et la nouvelle convention intervenue avec le gouvernement général comporte une prolongation de 20 ans de la durée des concessions et une fixation des tarifs en fonction des circonstances économiques.

En contrepartie, la société a pris l'engagement d'établir, sur la Varaliina, une deuxième chute dont le développement de la consommation rendait d'ailleurs l'exécution nécessaire.

De plus, l'Énergie Industrielle a obtenu la concession d'électricité de Tamatave et commencé les travaux correspondants qui comprennent également l'aménagement d'une nouvelle chute. En raison de l'importance prise par les exploitations de Madagascar, le conseil avait envisagé la création d'une société spéciale coloniale à laquelle la société ferait apport de toutes ses installations dans l'île. Cette opération a été effectuée.

Au sujet du réseau français, le rapport signale la marche florissante de l'exploitation et son extension constante qui est la cause, en même temps que la révision des tarifs, de la progression des recettes. La société a acquis et aménagé de nouvelles usines et obtenu diverses concessions conformes au programme d'extension de l'activité sociale de l'Énergie industrielle et nécessitées par l'accroissement de la fourniture d'énergie demandée par les divers centres desservis par la société.

Dans l'ensemble, les résultats bruts d'exploitation des réseaux se sont accrus de 45 %.

Au sujet des résultats obtenus par les Sociétés filiales de l'Énergie industrielle est intéressée, le rapport fait connaître qu'ils ont été satisfaisants et d'intéressantes perspectives pour la société.

En résumé, le développement des réseaux, au point de vue des installations et de la clientèle, est, cette année, en notable augmentation. La longueur des lignes haute et basse tension, exploitées par la Société ou ses filiales, a plus que doublé et le nombre de clients a augmenté d'environ 100.000.

Quant aux opérations financières effectuées au cours de l'exercice, le rapport fait savoir que le capital a été augmenté de 6 millions de francs, ce qui le porte de 99 millions à 105 millions de francs par une émission de 50.000 actions B, nominatives, à droit de vote plus élevé et à dividende plus réduit, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1926 et ratifiée par l'assemblée générale du 22 mars 1927, et par la création, ratifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 1927, de 10.000 actions d'apport, pour l'absorption par voie de fusion des sept sociétés suivantes : l'Omnium français d'électricité, l'Énergie électrique de la Manche (Granville),

la Société électrique de Chailly-Barbizon, les Sociétés électriques de Bain-de-Bretagne, Grand-Fougeray, Broons et Louvigné-du-Désert.

Le bilan présente, comme on le verra plus loin, une augmentation du montant des obligations de 25.519.520 fr., correspondant à l'emprunt de 1 million de dollars, réalisé au début de l'année 1927, au Canada. En effet, avec le concours des banques canadiennes qui ont souscrit cet emprunt, l'Énergie industrielle a créé une société d'un caractère plus particulièrement financier, dénommée la Société française auxiliaire pour l'électricité. Le capital de cette société, qui était à l'origine de 10 millions de francs, a été porté, dans le courant de l'année, à 30 millions de francs.

Voici comparés les bilans des deux derniers exercices au 31 décembre :

	1926	1927
ACTIF		
Usines, immeubles, concessions et réseaux	102.965.071	104.223.725
Caisses et banques	6.015.993	14.311.248
Effets à recevoir	66.362	284.742
Débiteurs divers et avances aux filiales	35.417.530	59.614.474
Portefeuille ; actions et obligations diverses	48.414.956	70.384.400
Cautionnements	105.792	196.378
Branchements et compteurs en location	19.093.033	11.576.823
Marchandises en magasin	9.423.048	11.670.595
Mobilier, matériel et outillage	1.647.858	1.851.226
Frais d'émission (actions, obligations, bons et emprunt extérieur)	1	1
Prime de remboursement des obligations 5 %	1	1
Prime de remboursement des bons 6 %	975.480	800.000
Prime de remboursement sur emprunt extérieur	—	3.453.614
	<u>215.124.622</u>	<u>277.767.233</u>
PASSIF		
Capital actions	99.000.000	105.000.000
Réserve légale	1.201.014	1.616.397
Réserve pour amortissement, matériel, compt. et branchements	3.420.574	4.761.965
Réserve pour amortissement usines, concessions et réseaux	4.859.500	6.859.500
Prime sur augmentation de capital	4.200.000	4.260.000
Obligations 5 % non rembours.	6.184.500	6.053.000
Bons 6 %	30.215.000	30.000.000
Emprunt extérieur	—	25.519.220
	28.964.358	21.422.865

Créanciers divers et comptes courants filiales	27.621.753	55.981.421
Part des coupons échus	470.142	868.659
Part des coupons courus et non échus	603.918	1.395.193
Report antérieur	96.198	177.768
Bénéfice de l'exercice	8.287.666	13.917.111
	<u>215.124.622</u>	<u>277.767.238</u>

À l'actif on remarque la plus-value du poste Immobilisations, pour une somme d'environ 2 millions. Quant à l'ensemble de l'actif réalisable, il passe de 111.184.065 fr. à 169.289.886 fr. par suite des extensions des réseaux signalées.

On remarque un nouveau chapitre : La « prime de remboursement sur emprunt extérieur » corrélative à l'émission d'obligations réalisée au Canada.

Au passif, on trouve d'ailleurs la dette à long terme que représente cet emprunt sous le titre « Emprunt extérieur » porté pour une somme de 25.519.320 fr. Les autres postes présentant des différences notables sont : Capital en augmentation de 6 millions ; les Réserves en notable augmentation ainsi que le bénéfices de l'exercice 1927. Les créanciers divers passent de 27 millions à 55 millions ; par contre, le poste « Effets à payer » est ramené de 28.900.000 fr. à 21.400.000 f'r.

Rappelons que la récente assemblée extraordinaire du 18 janvier 1928 a ratifié la dernière augmentation de capital de 105 millions à 109.500.000 francs réalisée par l'émission de 45.009 actions nouvelles pour rémunérer différents apports de sociétés nouvellement affiliées.

L'assemblée a voté toutes les résolutions présentées par le conseil et a nommé M. Démétrius Amira comme nouvel administrateur.

1928 (1^{er} juillet) : CONSTITUTION DE L'ÉLECTRICITÉ ET EAUX DE MADAGASCAR
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Electricite_eaux_de_Madagascar.pdf

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(Le Annales coloniales, 4 mars 1929)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 27 février, sous la présidence de M. P. Durand, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, se soldant par un bénéfice brut de 39.814.910 francs et un bénéfice net de 17.819,623 francs.

Le dividende a été fixé à 14 francs par action A et 9 fr. 50 par action B, payable à partir du 1^{er} juillet prochain sous déduction des impôts.

Les résultats bruts de l'exploitation pour l'ensemble des réseaux de la Société se sont élevés à 20.950.505 fr. 73 contre 19 millions 323.145 fr. 75 l'année précédente. Ce résultat est d'autant plus intéressant que deux des plus importants parmi les anciens réseaux, ont cessé de faire partie de la société pour être constitués en sociétés spéciales : le réseau des Landes et des Basses-Pyrénées. depuis le 17 janvier 1928 et le réseau de Madagascar depuis de 1^{er} juillet 1928.

Le rapport passe en revue la situation des différents réseaux exploités par la société ainsi que celles des sociétés dans lesquelles elle possède des participations. Les unes et les autres ont accusé des résultats en sensible progression.

Dans son allocution, M. Durand a souligné l'excellente situation financière de la société.

L'exercice en cours se présente sous les plus favorables auspices à tous égards.

Notamment., la société a la certitude d'encaisser des filiales des coupons plus élevés se chiffrant par une somme voisine de dix millions.

MM. Palliez, Stockhammer et Louis Durand, administrateurs sortants, ont été réélus.

APRES LES GRANDS MASSACRES ET EN ATTENDANT D'AUTRES

La ruée des généraux vers les profits des grandes affaires industrielles
(*La Provence ouvrière et paysanne*, 30 mars 1929)

.....
Le général Louis [Henri] MORDACQ, déjà cité, est membre de l'importante entreprise d'électricité : l'Énergie industrielle (capital : 200 millions) dont l'immense actif s'étend dans les différentes parties de la France, même jusqu'à Madagascar.

Dans cette formidable affaire, qui concurrence dans notre région l'Hydro-Electrique d'Auvergne, MORDACQ-LE-FASCISTE est en contact étroit avec Pierre DURAND, Roger DURAND et Louis DURAND, chefs du fameux groupe de ce nom, dont la mainmise sur nos belles affaires de forces motrices et, en dernier lieu, sur le Gaz de Lyon, frise presque le scandale.

Il y rencontre, en outre, d'autres capitalistes de marque : STOCKHAMMER, PALLIEZ, SARRADE et SIAUME dont il serait fastidieux d'énumérer ici les nombreuses participations financières et industrielles.

.....
MONTBARS.

Énergie industrielle (*Le Journal des finances*, 30 août 1929)

Pour les six premiers mois de l'exercice 1929, le bénéfice d'exploitation de l'Énergie industrielle s'est élevé à 11.333.235 francs contre 8.600.805 pour la période correspondante de l'exercice précédent. De leur côté, les filiales accusent des progressions très sensibles, surtout l'Électricité et eaux de Madagascar (1.200.000 francs contre 870.000 francs), l'Énergie électrique de la Basse-Loire (3 millions 941.019 francs contre 2.553.097 fr.), l'Hydro-Électrique des Basses-Pyrénées (4 millions 181.151 francs contre 3.305.518 fr.) et les Forces motrices de la Loue (2.970.549 francs contre 2.709.127 francs).

Ces résultats favorables obtenus par les filiales leur ont, sans doute, permis d'effectuer une partie du remboursement des sommes importantes qu'elles devaient à la société-mère. Ces dettes s'élevaient à fin 1928 à 162; millions, total qui a dû sensiblement diminuer depuis.

Société de distribution d'eaux de Salonique

Par ailleurs, l'activité d'expansion de l'Énergie industrielle ne cesse de se développer. C'est ainsi qu'elle vient de constituer la Société de distribution d'eaux de Salonique qui

prend la suite de l'exploitation de la Compagnie ottomane des eaux de Salonique, conformément au traité de Lausanne. Le capital de la nouvelle société, fixé à 8.750.000 francs, divisé en quinze mille actions de priorité, de 350 francs, et en trente-cinq mille actions ordinaires, de 100 francs, pourra être augmenté jusqu'à concurrence de vingt millions. Les premiers administrateurs sont MM. Pierre Roger et Louis Durand, D. Amira, G. Groumen, A. Parmentier et l'Énergie industrielle.

L'action Énergie industrielle, dont le marché est toujours extrêmement actif, terminait mardi en bonne tendance à 570.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE (*Le Journal des débats*, 22 juillet 1930)

L'assemblée extraordinaire du 19 juillet n'ayant pas réuni le quorum légal a approuvé, à titre provisoire, le principe des opérations concernant, d'une part, l'apport qui lui a été fait par la Société générale de Force et Lumière du réseau d'électricité de la banlieue de Lyon et par la Compagnie Haut-Marnaise d'électricité d'un réseau d'électricité situé dans le département de la Haute-Maine, et, d'autre part, les absorptions par voie de fusion de la Société l'Électrique de Bretagne et la Société de distribution d'eau, de lumière et de force de Monte-Carlo supérieur et extensions.

M. Frédéric Waespé¹⁹, administrateur sortant, a été réélu.

À l'issue de l'assemblée, le président a exposé, notamment, que ces apports et fusions nécessiteront une augmentation de capital nominal d'environ 860.000 francs, alors que les bénéfices des réseaux absorbés seraient d'environ 3 ou 4 millions par an. Il a également parlé de l'opération qui sera effectuée du 23 juillet au 23 août et concernant l'offre aux actionnaires de l'Énergie industrielle, au prix de 550 fr., de 147.270 actions de 500 fr. de sa filiale, la Société française auxiliaire pour l'électricité*, rachetée récemment à un groupe étranger.

ÉTUDES FINANCIÈRES L'Énergie industrielle (*Le Temps*, 20 avril 1931)

L'évolution de la politique suivie en 1930 par cette entreprise est intéressante à observer. Nous avons déjà vu que, d'abord productrice et distributrice d'électricité, elle ne s'était pas bornée à ce seul objet et que, par la création de filiales et l'acquisition d'intérêts souvent prépondérants dans d'autres sociétés, elle était devenue aussi un important « omnium » de valeurs d'électricité. Cette politique n'a pas été abandonnée l'année dernière, bien au contraire, l'augmentation du portefeuille titres en fournit la preuve évidente. Mais par des échanges de réseaux et par la prise d'intérêts nouveaux, la société a opéré une heureuse concentration géographique.

C'est ainsi que, par un accord avec la Société générale de force et de lumière, elle s'est assurée de nouvelles concessions pour la distribution du courant dans des villes entourant Lyon et qui sont situées dans les départements voisins, la Loire et l'Ain. Elle a ainsi renforcé sa position dans la région lyonnaise, position déjà solide par les intérêts

¹⁹ Frédéric Waespé : Suisse, fondé de pouvoirs, puis actionnaire de la CCNEO (jusqu'en 1938), administrateur de la Société agricole de Suzannah et de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm, filiales de la CCNEO, puis, brièvement (1935-1936), de la Société indochinoise de plantations d'hévéas (SIPH), suite des deux précédentes. Administrateur de l'Énergie industrielle (groupe Durand). Chevalier de la Légion d'honneur à titre étranger en 1929 comme administrateur de sociétés.

qu'elle possède dans la Société du gaz de Lyon et l'Hydro-électrique de Lyon notamment. Elle dessert maintenant Lyon et sa périphérie sur une profondeur moyenne de 50 à 60 kilomètres, soit 432 communes contre 410 en 1929 et 1.100.000 habitants environ contre 950.000.

D'autre part, aux termes d'une entente établie avec la Société Sud-Lumière, l'Énergie industrielle s'est assuré, en échange du réseau desservant la région de Nangis, Provins et Coulommiers, une influence prépondérante dans la Compagnie d'électricité de Brest et extensions et dans l'Union hydro-électrique du Finistère qui alimentent les arrondissements de Brest et de Châteaulin et une partie de l'arrondissement de Morlaix. Avec les réseaux lui appartenant en propre, la société rayonne donc sur la majeure partie de la péninsule armoricaine, soit sur cinq départements: l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Finistère, le Morbihan et la Loire-Inférieure. Le nombre des communes desservies dans cette région est passé de 287 à 504, englobant une population de 1.100.000 habitants en chiffres, ronds contre 677.200 en 1929.

Il est à remarquer que c'est surtout dans ces deux régions — Lyon et Bretagne —, où elle était déjà fortement implantée, que l'Énergie industrielle a accru son influence. Ce faisant, elle poursuit un double but. D'une part, cette concentration des intérêts de la société et de ses filiales permet une plus étroite liaison des réseaux et, par suite, une meilleure utilisation des usines. D'autre part, l'entreprise se trouverait ainsi préparée au rôle qui lui serait dévolu si, par impossible, les pouvoirs concédants, rompant avec les habitudes actuelles, chargeaient, lorsque l'électrification du pays serait suffisamment avancée, de grands groupements régionaux de la répartition du courant électrique.

Enfin, la société s'est appliquée à absorber, en même temps qu'elle renforçait son actif par l'acquisition de secteurs nouveaux, un certain nombre de petites sociétés qu'elle contrôlait et dont la gestion comportait des frais généraux élevés et des inconvénients de toute nature. C'est ainsi qu'elle s'est intégrée la Société électrique de Bretagne, dont les réseaux s'étendent dans les départements des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, et la Société de distribution de Monte-Carlo.

Ce travail de régularisation et de cohésion, dont s'inspirent également les principales filiales, n'est pas encore terminé à l'heure actuelle ; il se traduira pour les prochains exercices par une sensible diminution des frais généraux.

L'effort réalisé pour l'ensemble du groupe au cours de 1930 est mis en relief par les chiffres suivants. La longueur des lignes électriques haute et basse tension est d'environ 29.500 kilomètres contre 26.000 kilomètres l'année dernière. Le nombre des abonnés de gaz et d'électricité a passé de 675.000 à 742.000 environ, et celui des communes desservies de 3.170 à 3.635, englobant une population de 4.200.000 habitants contre environ 3.500.000 l'année précédente. L'énergie électrique distribuée a dépassé 600 millions de kWh., contre environ 467 millions l'année précédente. La production de gaz s'est élevée à un peu plus de 84 millions de mètres cubes, contre 77 millions l'année précédente.

Le bilan qui a été présenté aux actionnaires porte la trace des diverses opérations indiquées plus haut,

	1929	1930
ACTIF		
Immobilisations	168.660.983	348.110.255
Caisses et banques	38.981.849	42.077.531
Clients, débiteurs divers	61.741.236	73.133.182
Comptes courants filiales	130.877.257	54.669.927

Portefeuille	256.512.607	416.927.842
Cautiounnements	209.306	190.411
Compteurs en location	19.760.576	24.156.314
Marchandises	28.644.292	22.737.804
Mobilier, matériel	2.094.593	2.556.704
Frais d'émissions diverses et primes obligations 5 %	2	2.000.001
Bons 6 %	480.000	—
Obligations 6 %	2.000.000	2.000.000
Obligations 5 % 1929	1.657.500	1.687.500
Obligations. 4 1/2 % 1930	2.000.000 00~	2.000.000 00
Emprunt extérieur	3.245.434	—
	<u>714.865.639</u>	<u>892.637.476</u>
PASSIF		
Capital actions	137.125.000	155.700.000
Réserve légale	3.202.233	4.264.913
Amortissement matériel	8.530.844	10.458.335
Amortis. usines, réseaux et concessions	17.859.500	29.859.000
Primes sur augmentation de capital	70.416.500	116.107.500
Obligations 5 %	5.774.500	5.627.500
Bons 6 %	30.000.000	—
Obligations 6 % 1928	50.000.000	50.000.000
Obligations 5 % 1929	75.000.000	75.000.000
Obligations 4 1/2 % 1930	—	30.000.000
Emprunt extérieur	25.619.320	—
Acceptations (long terme)	38.812.500	—
Effets à payer	49.796.385	69.324.918
Comptes courants filiales	99.086.668.	208.991.649
Créanciers divers	77.255.204	59.714.041
Coupons à payer	1.594.100	4.174.917
Coupons courus, non échus	2.480.511	1.614.093
Report précédent	1.158.816	856.767
Bénéfices de l'exercice	21.253.557	26.943.278
	<u>714.865.639</u>	<u>892.637.476</u>

D'un exercice à l'autre, le capital a été porté de 137,125.000 francs à 155,700.000 francs, par suite de l'émission— effectuée fin 1929 et ratifiée en janvier 1930 seulement

de 13,712,500 francs, valeur nominale, d'actions de numéraire et de l'émission d'actions remises pour les opérations d'apport et de fusion.

En même temps, les réserves et amortissements sont passés de 100 millions à 154.690.249 francs, l'augmentation provenant des amortissements de l'exercice et de la prime demandée aux actionnaires lors de l'émission d'actions de numéraire.

On remarque à l'actif une forte augmentation des immobilisations à un peu plus de 248 millions contre 168 millions et demi environ. À ce sujet, le conseil a tenu à faire remarquer que ce chiffre comprend les dépenses afférentes au réseau de Nangis, destiné à disparaître dès que sa cession à l'Est-Lumière sera devenue définitive par l'agrément des autorités administratives. En outre, des achats d'immeubles ont été effectués, notamment celui d'un hôtel situé Faubourg-Saint-Honoré et destiné à recevoir les services centraux de la société. Les immobilisations productives seraient ainsi ramenées à 210 millions, selon les chiffres indiqués à l'assemblée générale, et leur rendement qui était de 14 % pour 1929 n'a pas subi de diminution..

Le portefeuille a marqué lui aussi une nouvelle et importante progression de quelque 160 millions environ, et cela malgré la cession, aux actionnaires, d'une certaine partie des actions d'une filiale, la Société française auxiliaire pour l'électricité. Il s'est élevé de 256 millions et demi à près de 417 millions à la suite d'acquisitions nouvelles d'actions du Gaz de Lyon, des Forces motrices de Refrain, des Forces motrices de la Loue, de la Société électricité et eaux de Madagascar, de la Société hydro-électrique de Lyon, etc. Pour les actions de cette dernière société, la plus grande partie a pu être obtenue sans bourse délier, puisque la Société du gaz de Lyon, en même temps qu'elle offrait ces titres au pair de 250 francs, à raison d'une action Hydro-électrique pour deux Gaz de Lyon, remboursait à ses actionnaires 125 francs par action.

D'après les indications précédemment fournies, les titres composant le portefeuille sont portés pour leur prix de revient ; il en résulte que, malgré la baisse en Bourse, la valeur réelle de portefeuille est encore sensiblement supérieure à sa valeur comptable.

Ces augmentations d'actif ont été réalisées uniquement avec les ressources propres du groupe et le produit de l'augmentation du capital effectuée fin 1929 et qui a fourni à la société une rentrée brute de quelque 50 millions d'argent frais. En effet, si l'entreprise a procédé, en 1930, à une émission de 80 millions d'obligations 4 1/2 %, le produit en a servi à rembourser les bons 6 %, l'emprunt extérieur 7 1/2 % et à consolider une dette flottante (acceptations) de près de 39 millions. Le montant de la dette à long terme a même diminué, puisque de 2.251 millions en 1929 il a été ramené à 210,627,500 francs en 1930. Ainsi l'opération se révèle intéressante pour les financiers de la société, puisqu'elle a permis de diminuer les charges obligataires.

Mais, si la dette à long terme a diminué, on remarque un mouvement inverse dans les comptes courants créditeurs des filiales. La balance des comptes de celles-ci se traduisaient, en effet, en 1929, par un solde de 32 millions en faveur de la société mère, alors qu'en 1930 cette dernière est débitrice de 154 millions. La société possédant le contrôle de ses filiales, ce compte créditeur ne présente pas un caractère d'exigibilité pouvant la gêner, mais il n'en ressort pas moins qu'au fur et à mesure du développement des filiales créditrices de nouveaux appels de fonds pourront devenir nécessaires. Aussi le conseil, pour donner plus d'aisance à la trésorerie, a-t-il émis un nouvel emprunt 4 1/2 % portant sur un montant de 50 millions. L'appel de ces nouveaux fonds ne sera pas très onéreux pour la société, puisque par les conversions rappelées plus haut les charges financières ont pu être diminuées.

Abstraction faite des comptes courants des filiales, les exigibilités diverses s'élèvent à 133 millions environ, auxquels la société peut opposer 115 millions de disponibilités et débiteurs divers et 22 millions 1/2 de marchandises en magasin. Nous ne faisons pas entrer le portefeuille en ligne de compte, car il s'apparente aux immobilisations, mais il contient vraisemblablement des éléments aisément mobilisables et non indispensables pour garder le contrôle des entreprises affiliées..

L'exercice 1930 s'est soldé, après 12 millions et demi, en chiffres ronds, d'amortissements (contre 9 millions 1/2 pour 1929), par un bénéfice net de 26.943.278 francs contre 21.253.557 francs pour l'année précédente.

Voici d'ailleurs (en francs) les comptes de profits et pertes des deux exercices

	1929	1930
CRÉDIT		
Bénéfices d'exploitation	23.453.881 29	28.226.823 51
Revenu du portef.-titr.	11.203.766 41.	9.707.193 14
Recettes, redev. div.	14.382.503 45	23.160.631 21
Total du crédit	<u>49.039.151 15</u>	<u>61.094.647 86</u>
DÉBIT		
Frais généraux	1.538.340 93	2.071.920 32
Impôts	4.047. 149 08	4.886.782 52
Coupons d'obligations	5.559.262 50	10.310.875 00
Intérêts empr. extér.	1.905.035 83.	1.123.82030
Intérêts et changes	5414.384 38	3.751.425 69
Frais d'émission	2.904.830 90	1.333.07730
Amort. usines, concessions, réseaux	6.000.000 00	6.000.000 00
Amort. de prime remboursement des bons	715.590 16	480.000 00
Amortis. prime remb. empr. extérieur	—	4.193.468 07
Total du débit	<u>27. 785.593 78</u>	<u>34.151.369 20</u>
Rappel du crédit	49.039.151 15	61.094.647 86
Bénéfices nets	21.253.557 37	26.943.278 66
Report antérieur	1.158.816 14	856.767 65
Solde disponible	<u>22.412.373 51</u>	<u>27.800.046 31</u>

En dépit de la crise économique, les résultats obtenus sont donc très favorables, comme pour toutes les sociétés d'électricité en général. On remarque un fléchissement des produits du portefeuille, mais il est dû au fait que l'année dernière, il comprenait des bénéfices sur réalisations de titres. Les revenus proprement dits de ce chapitre doivent être au contraire en augmentation, car les filiales ont réalisé d'appréciables progrès.

Pour 1931, il semble que l'on puisse compter sur des résultats au moins aussi bons sinon supérieurs. Si la crise industrielle se fait sentir dans les grands centres, le développement de l'utilisation du courant électrique pour les usages domestiques et l'augmentation des besoins de la petite force motrice compensent, en recettes tout au moins, la diminution en kilowatts. D'autre part, il a été annoncé à l'assemblée générale que la plupart des filiales, Gaz de Lyon, Auxiliaire pour l'électricité, Forces motrices du Refrain, Hydro-Électrique des Basses-Pyrénées, Énergie électrique de la Basse-Loire, etc.

verront cette année leurs dividendes progresser. Enfin, il faut tenir compte de l'important accroissement du nombre de titres en portefeuille.

Dans ces conditions, les actionnaires qui reçoivent cette année un dividende de 16 francs contre 15 francs pour 1929, et cela malgré l'augmentation du capital, paraissent assurés d'une répartition au moins égale pour 1930.

Les actions Énergie industrielle, qui se négocient aux environs de 400 francs, offrent un rendement de 4 % brut ; c'est un taux dont on se contente généralement pour les bonnes valeurs d'électricité.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(Cote de la Bourse et de la banque, 5 avril 1932)

Les comptes de l'exercice 1931, approuvés par rassemblée du 17 mars, se soldent par un bénéfice net de 27.623.250 fr. contre 26.943.278 fr. précédemment, ainsi qu'il appert des deux derniers comptes de Profits et Perles que nous comparons ci-dessous :

	1930	1931
CHARGES		
Frais généraux d'administr.	2.071.920 21	2.274.718 36
Impôts à la charge de la société	4.886.782 52	5.165.333 11
Coupons d'obligat. diverses	10.310.875 00	12.225.125 00
Coup. d'empr. extér.(rend.)	1.123.820 30	—
Intérêts et changes	3.751.425 69	5.318.350 21
Frais d'émission d'obligat.	1.333.077 30	2.262.984 30
Amortissements sur :		
Usines, réseaux et concess.	6 000.000 00	6.000.000 00
Primes de remboursement	4.673.468 07	—
	<u>34.151.369 20</u>	<u>33.247.519 08</u>
PRODUITS		
Bénéf. d'expl. des réseaux	28.226.823 61	33.531.306 25
Prod. du portefeuille-titres	9.707.198 14	12.508.811 33
Recettes et red. diverses	23.160.631 21	14.830.651 68
	61.094.847 86	60.870.769 26
Rappel des charges	34.151.369 20	33.247.519 08
Bénéfices nets	26.943.278 66	27.623.250 18
Reports précédents	856.767 65	1.022.822 98
	<u>27.800.046 31</u>	<u>28.616.073 16</u>

Le dividende a été maintenu à 16 fr. par action A et 10 fr. 50 par action B.

Voici, au surplus, les répartitions adoptées pour les deux derniers exercices

RÉPARTITION

	1930	1931
Réserve légale	1.347.163 93	1.381.162 50
Intérêt statutaire :		
Actions A	7.171.655 35	7.467.500 00
Actions B	190.161 55	190.457 50
Int. inter, sur art. d'apport.	69.492 50	—
Superdividende :		
Actions A	15.805.625 00	16.428.500 00
Actions B	393.250 00	393.250 00
Attributions statutaires	1.799.875 00	1.869.083 30
Report à nouveau	1.022.822 98	916.119 86
Sommes égales	<u>27.800.046 31</u>	<u>28.646.073 16</u>

Les résultats bruts de l'exploitation, pour l'ensemble des réseaux de la société, ont augmenté d'environ 20 % en 1931 comparativement à ceux de 1930. Les recettes et redevances diverses, au contraire, accusent une diminution très sensible, mais l'exercice 1930 avait, de ce côté, bénéficié d'opérations exceptionnelles, par suite, notamment, de la cession du secteur de Nangis à l'Est-Lumière.

Le rapport expose, comme de coutume, la situation actuelle des divers réseaux de la société.

Dans la région parisienne, d'abord, l'Énergie industrielle possède deux secteurs : l'un au sud-est, dont le siège est à Montargis, et qui s'étend sur les départements du Loiret et de la Seine-et-Marne ; l'autre à l'Ouest, dont le siège est à Chartres, et qui comprend la plus grande partie du département de l'Eure-et-Loir et une partie de celui de l'Orne. Pendant l'exercice écoulé, la société a obtenu, dans le secteur Sud-Est, les concessions de Châtillon-Coligny et Châtillon-sur-Loire et mis en service les réseaux de Souppes, Château-Landon et Château-Renard complétés par une ligne entre Lorris et Saint-Aignan ; elle a, en outre, absorbé la Société du Gaz de Pithiviers, dont l'usine a été notablement améliorée. Le réseau de l'Ouest, d'autre part, a été renforcé par l'absorption de la Société de gaz et d'électricité de Nogent-le-Rotrou et des Sociétés électriques d'Auneau et de Janville ; l'Énergie industrielle a mis en service le Syndicat intercommunal de Dorceau, exécuté d'importants travaux d'extension dans les Syndicats du Perche et du Pays Bauceron, et traité une importante fourniture de courant avec les Chemins de fer de l'État pour les principales gares de cette région.

Dans la région de l'Ouest, l'Énergie industrielle possède trois secteurs : l'un en Normandie, dont le centre est à Granville et deux en Bretagne, avec centres respectifs à Saint-Brieuc et à Vannes. À Granville, elle a obtenu et réalisé l'éclairage public de la ville a procédé à diverses extensions dans les environs. Dans le secteur Nord de la Bretagne, elle a obtenu notamment la concession du Syndicat de Combourg et conclu un accord de principe avec la ville de Dinan pour la remise au point de son traité de concession. Dans le secteur Sud, elle a acquis le réseau d'Étel. L'Union hydro-électrique armoricaine et l'Énergie électrique de la Basse-Loire ayant terminé les lignes à 45.000 volts de Saint-

Gravé à Vannes et d'Auray à Vannes, l'alimentation de cette ville est maintenant assurée dans de très bonnes conditions par deux usines et par deux lignes distinctes.

Dans la région de l'Est, trois secteurs également : un en Haute-Marne, avec centre à Langres. un dans la Côte-d'Or (centre : Beaune) et un en Saône-et-Loire (centre : Montceau-les-Mines). Ces trois réseaux sont alimentés en vertu d'accords conclus avec la Compagnie électrique de la Grosne, filiale des Mines de Blanzay.

Dans la région lyonnaise, à la suite de récents accords, l'Énergie industrielle possède un ensemble continu qui s'étend de Montbrison aux environs d'Annecy et de la région de Villefranche au département de Vaucluse. Cet ensemble est divisé en six secteurs, dont les centres respectifs sont à Bourg-en-Bresse, L'Arbresle, Pont-de-Chéruy, Beaurepaire, Montélimar et Bourg-d'Oisans. Malgré la crise qui a éprouvé cette région (industrie de la soie et industrie textile), les résultats de 1931 ont été assez favorables et ont même progressé dans les réseaux de la Drôme. Le secteur de Pont-de-Chéruy s'est accru par l'absorption de la Société régionale électrique et de la Société régionale d'énergie électrique de Loire-et-Rhône. De nombreuses extensions ont été mises en service.

Dans le Plateau Central, l'Énergie industrielle a obtenu la concession du Syndicat de Saint-Privat et s'est mise d'accord avec la ville de Bort pour le renouvellement de sa concession.

Enfin, dans la région du Sud et Sud-Est, les services des réseaux de Saint-Raphaël et de Menton ont été concentrés à Menton. Les résultats d'exploitation, malgré la crise de l'industrie hôtelière, ont été satisfaisants. L'exploitation du secteur d'Alès. dans le Gard, s'est poursuivie normalement.

En ce qui concerne les principales affaires dans lesquelles l'Énergie industrielle est intéressée, le rapport signale que, malgré la réduction des ventes de gaz et d'électricité dans la région lyonnaise, la Compagnie du Gaz de Lyon, grâce à la compression de ses frais généraux, a donné des résultats, satisfaisants. Les bénéfices de la Société hydro-électrique de Lyon sont en augmentation ; l'Énergie industrielle se propose de l'absorber prochainement, étant donné les intérêts prépondérants qu'elle y possède déjà.

La Compagnie haut-marnaise d'électricité a distribué un dividende de 10 %. La Société des forces motrices de la Loue a consacré ses bénéfices, comme les années précédentes, aux amortissements ; d'importants travaux ont été exécutés pour compléter son réseau à 60.000 volts et relier sa centrale de Besançon aux usines des Forces motrices du Refrain et aux usines suisses qui lui assurent les compléments d'énergie nécessaires. La Société des forces motrices du Refrain a maintenu son dividende à 11 %.

Dans l'Ouest, l'Énergie électrique de la Basse-Loire a porté soit dividende pour 1930 à 13 1/4 pour cent (contre 12 1/2 % l'année précédente. L'Union hydro-électrique armoricaine, pour son premier exercice d'exploitation normale (1930-1931), a obtenu un chiffre de ventes de 19 millions 602.410 kWh. (contre 7.842.000 en 1929-30). La Société Centre-Bretagne a également progressé. La Compagnie d'électricité de Brest et extensions a porté son capital à 15 millions par suite de la transformation de ses actions en parts de fondateur, de l'apport des réseaux de Châteaulin, Saint-Pierre, Quilbignon et d'une partie des actions de l'Union électrique du Finistère. ainsi que de l'émission d'actions de numéraire ; elle a maintenu son dividende pour 1930 à 15 fr. par action entièrement libérée ; la concession de la ville de Brest lui a été renouvelée pour quarante années.

La Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées a élevé son dividende de 6 1/2 à 7 %. Elle doit être incessamment fusionnée avec la Société des forces motrices de la vallée d'Aspe, ce qui aboutira à la constitution, dans le Sud-Ouest de la France, d'un important groupement qui disposera à la fois d'un ensemble de moyens de production susceptible de produire plus de 100 millions de kilowatts-heure par an et de réseaux de

distribution s'étendant de la frontière espagnole à la vallée de la Garonne et desservant des villes telles que Bayonne, Dax, Mont-de-Marsan, Agen, etc.

Enfin, en ce qui concerne les participations dans les colonies ou à l'étranger, le rapport mentionne que la Société Électricité et eaux de Madagascar a distribué pour 1930. son premier exercice normal de douze mois, un dividende de 6 %, mais accusera pour 1931 des résultats moins favorables.

La longueur totale des lignes haute et basse tension de l'ensemble du groupe de l'Énergie industrielle représente aujourd'hui 36.500 kilomètres environ (contre 29.500 précédemment). Le nombre des abonnés d'électricité, de gaz et d'eau est passé de 742.000 à plus de 845.000. Le nombre des communes desservies s'est élevé de 3.635 à 3.684, représentant une population supérieure à 4 millions 1/2 d'habitants. L'énergie électrique distribuée en 1931 a dépassé 700 millions de kilowatts-heure (contre 600 millions en 1930). La production du gaz a été de plus de 85 millions de mètres cubes (contre 84).

Voici comment se comparent les deux derniers bilans :

	1930	1931
ACTIF		
Usines, Imm., conc., rés.	248.110.255 75	288.452.611 10
Caisse et banques.	42.077.531 85	47.140.265 53
Clients et débiteurs div.	73.183.182 85	81.685.767 48
Comptes cour. des filiales	54.659.927 40	25.563.608 98
Portefeuille-titres	416.927.642 50	437.704.417 90
Cautionnements	190.411 31	239.175 75
Branch. et comp. en locat.	24.156.324 85	28.197.325 85
Marchand, en magasins	22.737.804 13	17.926.584 80
Mobilier, mat. et outillage	2.856.704 71	3.213.408 34
Frais d'émission	2.000.000 00	2.000.000 00
Prime de rem b. sur :		
Obligations 5 %	1 00	1 00
Obligations 6 % 1923	2.000.000 00	2.000 000 00
Obligations 5 % 1929	1.687.500 00	1.687.500 00
Oblig. 4 1/2 % 1980	—	2.400.000 00
Oblig. 4 1/2 % 1931	—	1.500.000 00
	<u>892.637.476 37</u>	<u>939.710.666 73</u>
PASSIF		
Capital-actions	155.700.000 00	156.500.800 00
Réserves :		
Légales	4.864.913 80	5.612.077 73

Pour am. mat., comp. et br.	18.158.335 26	13.218.582 08
Pour am. usines rés., conces.	23.059.500 00	29.859.500 00
Primes sur augm. du cap.	116.107.500	117.443.500 00
Obligations 5 %	5.627.500 00	5.463.000 00
Obligations 6 % 1928	50.000.000 00	5 463.000 00
Obligations 5 % 1929	75.000.000 00	75.000.000 00
Obligations 4 1/2 % 1930	80.000.000 00	80.000.000 00
Obligations 4 1/2 % 1931	—	50.000.000 00
Effets à payer	69.324.913 85	11 977.658 89
Comptes-cour, des filiales	208.991.649 79	250.558.618 50
Créditeurs divers	65.503.112 76	65.481.656 37
Profits et pertes	27.000.045 21	28.646.073 16
	<u>891.637.476 37</u>	<u>939.710.666 73</u>

L'actif immobilisé est passé de 248 millions 110.255 fr. 75 à 288.452.611 fr. 10. Mais il convient de remarquer que dans ce chiffre figurent les dépenses de premier établissement afférentes à l'immeuble destiné au nouveau siège social, 68, faubourg Saint-Honoré, l'acquisition de divers autres immeubles soit à Paris, soit dans les réseaux, et les augmentations résultant des fusions opérées au début de l'année.

Le portefeuille-titres est passé de 416 millions 927.842 fr. 50 à 437.704.417 fr. 90. Cet accroissement provient principalement de l'acquisition des actions de la Compagnie du Gaz de Constantinople et de l'augmentation des participations dans diverses autres sociétés, notamment la Compagnie du Gaz de Lyon et la Société hydro-électrique de Lyon.

Suivant la méthode adoptée jusqu'à ce jour, les titres du portefeuille y figurent pour leur prix de revient.

Le montant des réserves, amortissements et primes est passé de 154.630.249 fr. 06 à 166 millions 133.659 fr. 81.

Il a été procédé, au début de l'année, à une augmentation de capital de 800.000 fr. provenant de la création de 8.000 actions d'apport, d'une valeur nominale de 100 fr. chacune.

Ces apports ont compris l'absorption par voie de fusion des sociétés suivantes ;

Société électrique d'Auneau ;
Société du gaz de Pithiviers ;
Société d'électricité de La Roche-Derrien ;
Société régionale électrique ;
Société dauphinoise d'éclairage électrique ;
Société régionale d'énergie électrique de Loire-et-Rhône ;
Société électrique de Janville ;
Société du gaz et d'électricité de Nogent-le-Rotrou et extensions.

La société a procédé, en outre, à une émission d'obligations de 50 millions de francs, représentée par 25.000 obligations d'une valeur nominale de 2.000 fr. chacune,

rapportant un intérêt annuel de 4 1/2 % net de tous impôts autres que la taxe de transmission.

On sait que la société procède actuellement à l'émission de 156.500 actions A nouvelles de 100 francs dont le produit va lui permettre de poursuivre sa politique de concentration.

À ce propos, M. Pierre Durand a prononcé, à l'assemblée, une allocution dans laquelle il a défini le rôle que l'Énergie industrielle est appelée à jouer dans le développement et l'organisation méthodique de l'électricité en France.

Ce rôle est assurément très vaste et il doit permettre à l'Énergie industrielle de réaliser, dans l'avenir, des résultats n'ayant rien à envier à ceux qu'elle a obtenus dans le passé.

PRISE DE CONTRÔLE D'HYDRO-ÉNERGIE
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Hydro-Energie.pdf

Énergie industrielle
(*Le Journal des finances*, 22 juillet 1932)

Les échanges se sont pourtant pas mal développés en Énergie industrielle et l'on traite de 400 à 500 titres par séance, mais des ventes pour compte suisse s'offrent sans répit à la contre-partie. C'est pour la liquidation de l'Union syndicale qu'opère M. Stockhammer. Il y avait, paraît-il, 18.000 titres à liquider qui ne seraient pas loin d'être épuisés.

L'Énergie industrielle
(*L'Événement*, 19 mars 1933)

L'assemblée tenue le 14 mars, sous la présidence de M. Pierre Durand, a approuvé les comptes de l'exercice 1932 se soldant, comme annoncé, par un bénéfice de 31.743.522 fr. 68 au lieu de 27.623.350 fr. 18 en 1931. Compte tenu du report, le solde disponible s'établit à 32.659.642 fr. 46. Le dividende a été fixé comme suit : 16 fr. pour les actions A anciennes ou assimilées, 13 fr. 96 pour les actions A nouvelles ; 10 fr. 50 pour les actions B entièrement libérées ; 8 fr. pour les actions B libérées de moitié. Ce dividende sera mis en paiement à la date que fixera le conseil (vraisemblablement le 1^{er} juillet) à raison de net : 13 fr 44 par action nominative ancienne. 12 fr. 53 par action au porteur ; 11 fr. 72 par action nouvelle nominative et 10 (?) fr. 43 au porteur. Il a été reporté à nouveau 1.051.845 fr.

MM. Émile Durand. Francis Sarrade et Démétrius Amira, administrateurs sortants, ont été réélus. L'assemblée a ratifié la nomination provisoirement faite par le conseil de M. Robert Després.

Le rapport du conseil indique que les résultats bruts d'exploitation s'élèvent à 48.736.815 francs contre 33.531.306 fr. l'année précédente, soit une augmentation de 45 % due, pour la plus grosse part, aux absorptions des réseaux de la Société Lumière et énergie et de la Société hydro-électrique de Lyon. Cette augmentation est à rapprocher de celle des immobilisations de 288 millions à 343 millions, soit 19 % seulement. La valeur boursière du portefeuille accuse une plus-value de 15 millions

malgré la vente d'un certain nombre de titres ; les produits du portefeuille-titres et des recettes et redevances diverses se sont élevés à 20.586.322 fr. contre 27.339.467 fr. Le capital obligations a augmenté de 25 millions, mais le passif exigible a diminué de 92 millions. Les lignes de hautes et basses tensions du groupe représentent une longueur de 39.800 kilomètres, contre 36.500 l'année précédente. Le nombre d'abonnés d'électricité, de gaz et d'eau s'est accru malgré la crise et a atteint 921.000 contre 815.000 l'année précédente.

Société d'entreprises et d'installations électriques
Société anonyme au capital de 500.000 fr.
Siège social : Ancien, 29, rue de Rome, Paris ;
nouveau, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.
(*Le Courrier de Saône-et-Loire*, 17 juin 1933)

2° Que le conseil d'administration se compose actuellement comme suit :

.....
M. Robert DESPRÉS, ingénieur, 40, rue François-1^{er}, Paris.
.....

L'Énergie industrielle
(*Revue générale du froid*, novembre 1933)

Les actionnaires, réunis récemment en assemblée extraordinaire, ont approuvé définitivement les apports fait à titre de fusion à l'Énergie industrielle par la Société régionale d'exploitations gazières et électriques, la Compagnie d'électricité de Brest et extensions, la Société d'entreprises et d'installations électriques, la Société de distribution d'énergie électrique du Rhône et la Société hydro-électrique du Sud-Est, à charge par l'Énergie industrielle de payer tout le passif desdites sociétés.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*Journal des débats*, 2 décembre 1933)

L'assemblée tenue le 29 novembre a approuvé les comptes- de l'exercice clos le 31 décembre 1932, faisant apparaître un bénéfice de,31 mil lions 7431522 fr. 60, auquel s'ajoute le report de l'exercice précédent, soit 916.119 fr.; 86, pour former un total disponible de 33 millions 659.642 fr. 46. Le dividende a été fixé à 16 fr. pour les actions. A anciennes ou assimilées, 13 fr, 96 pour les actions A nouvelles ; 10 fr. 50 pour les actions B entièrement libérées; 8 fr. pour les actions B libérées de moitié. Une somme de 1.051.845 fr. 38 n. été reportée à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination, au titre d'administrateur, de M. Robert Després et a réélu MM. Amira, Émile Durand et Sarrade-Loucheur, administrateurs sortants.

L'Énergie industrielle
Exercice 1933
(*Le Journal des finances*, 23 mars 1934)

L'assemblée ordinaire tenue le 19 mars, sous la présidence de M. Pierre Durand, président du conseil, a approuvé les comptes de l'exercice 1933 faisant apparaître un bénéfice net de 25.005.101 francs. Le dividende a été fixé à 12 francs brut pour les actions numérotées de 1 à 1.870.600, les 71.500 actions numérotées de 1.870.601 à 1.942.100 et attribuées en échange des actions B ne recevant, d'après les conditions de l'échange, aucune rémunération pour 1933.

Le dividende net ressort à 9 fr. 96 au nominatif et 9 fr. 26 au porteur ; la date de paiement a été laissée à la disposition du conseil ; sauf événement imprévisible, celui-ci la fixera probablement un mois plus tôt qu'à l'habitude.

Le rapport donne les précisions suivantes sur la situation de la société et de ses filiales.

Réseaux de la société. — Dans la région parisienne, des accords intervenus avec les Secteurs de la région parisienne et la Distribution d'électricité de l'Ouest assurent à l'Énergie industrielle l'alimentation de la presque totalité du département d'Eure-et-Loire. Des accords ont été conclus avec la Société hydro-électrique de la Cère pour l'alimentation de la partie sud-est de la région parisienne et les lignes de jonction avec les grandes artères de transport du Massif Central à Paris, vont être prochainement mises à exécution.

Dans la région de l'Ouest, la zone d'exploitation de la Société dans le nord de la Bretagne s'est notablement accrue du fait de l'absorption par voie de fusion de la Compagnie d'électricité de Brest et extensions et de la Société régionale d'exploitations gazières et électriques.

Dans la région lyonnaise, l'Énergie industrielle a traité avec les Houillères de Montrambert pour l'alimentation en gaz du Syndicat de Saint-Rambert-sur-Loire. La canalisation à haute pression qui amènera le gaz sera d'ailleurs poursuivie jusqu'à Montbrison, dont l'usine sera désaffectée.

Participations et contrôle. — Dans la région parisienne, la société a acquis des intérêts prépondérants dans l'Omnium régional d'électricité. Dans la région lyonnaise, le Gaz de Lyon et les Forces Motrices du Rhône ont maintenu leur activité.

Dans la région de l'Est, la fusion entre les Forces motrices de la Loue et les Forces motrices du Refrain permettra de constituer une très importante société qui assurera l'alimentation de la plus grande partie de la Franche-Comté et disposera à cet effet d'un ensemble d'usines hydrauliques et de contrats d'achats de courant susceptibles de se compléter heureusement et de faire face à toutes les demandes d'énergie que la reprise industrielle pourra faire naître dans la région.

Les ventes de l'Union hydro-électrique armoricaine, de la Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées, de la Société hydro-énergie, de l'Union pyrénéenne électrique, de la Société hydro-électrique La Valentinoise, de la Société hydro-électrique du Bas-Salat et de la Société Nord-Pyrénées ont continué à progresser.

Aux colonies et à l'étranger, on note une augmentation sensible des recettes de la Société Electricité et eaux de Madagascar, une progression des résultats d'exploitation de la Société de distribution d'eau de Salonique*. Les résultats de la Compagnie du Gaz de Constantinople* ont permis de commencer le remboursement des avances à court terme.

Les lignes haute et basse tension du groupe de l'Énergie industrielle (non compris l'Hydro-électrique de la Cère) représentant une longueur de 52.000 kilomètres contre 39.800 kilomètres l'année précédente. Le nombre d'abonnés d'électricité, de gaz et d'eau a atteint 1.092.000 contre 921.000 l'année précédente. Enfin, l'énergie électrique distribuée est passée à 890 millions de kilowatt-heures, contre 700 millions pour l'exercice précédent, tandis que la distribution de gaz est restée stationnaire aux environs de 92 millions de mètres cubes.

Novembre 1934 : P.-M. Durand, administrateur de la Cie nationale du Rhône.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(La Cote de la Bourse et de la banque, 2 avril 1935)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1934, approuvés par l'assemblée du 22 mars 1935, se soldent par un bénéfice de 21.533.010 francs contre 25 millions 5.101 francs pour l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible se monte à 22.437.591 francs contre 26.056.946 francs précédemment, ainsi que cela ressort des deux comptes de profits et pertes comparés ci-dessous : Nous présentons ci-dessous les deux dernières répartitions adoptées (en 1.000 fr.) :

	1933	1934
Réserve légale	1 250	1.078
Intérêt statutaire	9.353	9.710
Superdividende	13.094	9.710
Attributions statutaires	1.455	1.079
Report à nouveau	905	861
	<u>26.057</u>	<u>22.438</u>

Il sera procédé au paiement d'un dividende de 10 % à la totalité des actions.

.....
Voici l'essentiel du rapport du conseil, contenant quelques précisions intéressantes concernant la marche industrielle de l'affaire :

Région parisienne

« Notre société a été régulièrement substituée à la Société de l'Ouest dans les concessions d'État et les concessions communales de distribution d'énergie électrique de cette dernière en Eure-et-Loir.

L'Énergie Industrielle dessert maintenant la presque totalité de ce département et de ce fait, elle y a distribué une quantité d'énergie supérieure de 35 % à celle de l'année précédente. La Société d'interconnexions électriques, constituée entre notre société et les secteurs de la région parisienne, a commencé la construction d'une ligne à 90.000 volts d'Orléans à Chartres en vue de l'exécution du contrat de fourniture de courant conclu avec la Société hydro-électrique de la Gère. Cette ligne aboutira à Luisant, près de Chartres, à un important poste de transformation 96.000/30.000 volts qui doit également être utilisé pour l'électrification des chemins de fer de l'État.

Notre secteur du Loiret et de Seine-et-Marne s'est également développé dans des conditions satisfaisantes. Afin de permettre son alimentation par le courant de la Société hydro-électrique de la Cère, nous avons demandé la concession d'une ligne à 90.000 volts qui s'embranchera à Tivernon sur la ligne précédente et aboutira à Villemandeur, près de Montargis, à un poste de transformation 90.000/30.000 volts.

Région de l'Ouest

Les ventes d'énergie des réseaux de Bretagne sont en accroissement en raison notamment du développement des usages domestiques. Nous avons obtenu la

concession de 11 communes nouvelles dans le département des Côtes-du-Nord. À Brest, nous avons entrepris la réfection des chaudières de la centrale thermique et relié celle-ci à la centrale de l' Arsenal.

Région de l'Est

Les réseaux de Beaune, de Langres et de Montceau-les-Mines accusent une légère augmentation de recettes, due surtout au développement de la lumière et des usages domestiques. La concession de distribution d'énergie électrique de Beaune a été renouvelée et prorogée jusqu'au 31 décembre 1969.

Région Lyonnaise

La pluviosité ayant été encore inférieure à celle de l'année précédente, la production des usines du Fier se présente en légère diminution avec environ 80 millions de kWh. La production de l'usine d'Allemont a été comparable à celle de l'année précédente.

Dans les réseaux de la banlieue de Lyon, la vente de la force motrice est en régression, mais les diminutions de recettes qui en résultent ont été compensées partiellement par la diffusion des appareils ménagers.

L'usine à gaz de Bourg-en-Bresse a été complètement modernisée et l'usine à gaz de Montbrison a été arrêtée par suite de la mise en service de la canalisation à haute pression amenant le gaz des houillères de Montrambert.

Plateau Central

Les résultats de ce réseau sont en légère progression. Nous avons pris à la fin de l'année des intérêts prépondérants dans la Compagnie d'électricité du Cantal, concessionnaire de 18 communes contiguës à celles exploitées par notre société

Régions du Sud et du Sud-Est

Dans les réseaux de la Drôme et du Vaucluse, nous avons constaté une régression des ventes de force motrice, compensée partiellement par l'augmentation des ventes de lumière et le développement des usages ménagers.

Les réseaux du Var et des Alpes-Maritimes ont continué à souffrir de la crise touristique. I

Par contre, le régime de la Roya a été favorable, et la production de notre usine de Breil a dépassé 15 millions de kWh, en augmentation de plus de 2 millions de kWh sur l'année précédente.

L'éclairage intensif de la route littorale qui est assuré par nos soins du Cap d'Ail à la frontière italienne a été mis en service et donne pleine satisfaction. On peut espérer que cet exemple sera suivi et que cette méthode sera généralisée sur les routes à grand trafic. »

Puis ensuite nous passons à l'examen de la marche financière pour l'ensemble des usines.

« Les résultats bruts des exploitations pour l'ensemble des réseaux se sont élevés en 1934 à 59 millions 998.921 francs contre 56.414.749 francs en 1938, mais il convient de remarquer que pour plus de clarté, l'amortissement des branchements, et compteurs a été porté au compte de profits et pertes et non, comme les années précédentes, au compte d'exploitation. Si l'on tient compte de ce fait, les bénéfices d'exploitation apparaissent comme sensiblement égaux à ceux de l'année précédente, ce qui constitue, dans les circonstances présentes, un résultat relativement favorable, étant donné surtout que les produits d'exploitation des réseaux du Morbihan, de Mayenne et de Vitré, cédés depuis lors à d'autres sociétés, ne figurent plus dans les comptes de 1934.

Après avoir examiné la situation financière d'ensemble, examinons-la par région.

Région lyonnaise

La Compagnie du Gaz de Lyon et la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône (Jonage) ont obtenu, malgré la crise, des résultats satisfaisants.

Si les ventes de gaz ont subi une légère diminution, les ventes d'électricité présentent une faible augmentation.

Les dividendes distribués en 1934 ont été les mêmes que pour l'exercice précédent : 42 fr. 5 pour le Gaz de Lyon et 60 francs pour l'action ordinaire de Jonage.

Le capital de la Compagnie du Gaz de Lyon a été porté de 42 millions à 45 millions 400.000 francs par suite de l'apport à cette société des réseaux de gaz et d'électricité de Saint-Jean-de-Luz et environs.

Les travaux du barrage de Jons et la transformation de l'usine de Jonage entrepris par la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône, se sont poursuivis dans de bonnes conditions, ayant été favorisés par le bas étiage des eaux du Rhône.

Région de l'Est

Les résultats de la Compagnie Haut-Marnaise d'Electricité ont été satisfaisants et ont permis, comme l'année précédente, la distribution d'un dividende de 7 %. La Société des forces motrices de l'Est, constituée par la fusion de la Société des forces motrices de la Loue et de la Société des forces motrices du Refrain, ayant décidé de changer la date d'expiration de son exercice social, ce qui nécessitait un exercice de 18 mois s'étendant du 1^{er} juillet 1933 au 31 décembre 1931, aucune assemblée n'a eu lieu au cours de l'année 1934.

Néanmoins, en raison des conditions assez favorables de l'exploitation, un acompte de 4 %, à valoir sur le dividende, a été mis en paiement.

Région de l'Ouest

Le dividende de l'Énergie électrique de la Basse-Loire a été maintenu au chiffre précédent de 10 %, malgré l'importance plus grande du capital à rémunérer, les résultats de l'exploitation ayant été nettement favorables.

Les ventes de l'Union hydro-électrique armoricaine ont continué à progresser et ont atteint 29.340.000 kWh. contre 26.150.000 kWh pour l'exercice précédent. Mais la saison ayant été très sèche, la société a dû racheter une grande quantité d'énergie de régularisation, ce qui a amené une légère diminution des bénéfices d'exploitation.

Le dividende a été néanmoins maintenu à 5 % pour les actions privilégiées.

La société a terminé les travaux du bassin de compensation permettant d'utiliser intégralement la puissance de 15.000 kW de l'usine de Guerlédan. Elle a également acheté l'exécution de trois usines hydrauliques sur le Blavet, qui augmente d'environ 4 millions de kWh. par an sa faculté de production.

Région Méridionale

Les résultats d'exploitation de la Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées continuent à progresser. Le dividende a été maintenu à 4 %.

Cette société a pris une importante participation dans la Société des forces motrices d'Arrens, qui exploite à Lau-Balagnas. près d'Argelès, une usine d'une puissance de 15 kva. susceptible d'être portée à 30.000 kva. Les recettes de la Société des forces motrices de l'Aigoual ont été, malgré la crise qui continue sur les industries de la région, en légère augmentation.

Sociétés diverses

L'Omnium régional d'électricité, qui exploite le secteur de Cosne et diverses communes de la région de la Nièvre, a donné un dividende de 10 %.

Les deux sociétés de participations financières dans lesquelles nous étions intéressés, la Société L'Hydro-Énergie et la Société française auxiliaire pour l'électricité, ont décidé,

vers la fin de l'exercice, de procéder à une fusion que l'identité de leur objet social rendait rationnelle.

Cette fusion, qui n'a d'ailleurs été définitivement réalisée qu'au début de la présente année, s'est faite après réduction appropriée du capital de chacune des sociétés, pour tenir compte des baisses de cours survenues dans les valeurs de leur portefeuille. En raison des réductions ainsi apportées et de l'annulation des actions de L'Hydro-Énergie qui se trouvaient dans le portefeuille de la Société française auxiliaire pour l'électricité, la nouvelle société, qui a conservé le nom de L'Hydro-Énergie, a eu son capital réduit à 80 millions de francs. Ce capital a été, depuis, augmenté par une souscription d'actions de numéraire faite principalement par les sociétés de notre groupe, ce qui l'a ramené à sa valeur initiale de 100 millions de francs.

L'Hydro-Énergie a mené à bonne fin la réorganisation financière de L'Union électrique rurale, entreprise [acquise] par elle à la fin de l'année 1932. Le concordat, aujourd'hui définitif, qui a été accordé à L'Union électrique rurale, doit permettre à cette société, où il existe beaucoup d'éléments intéressants, de reprendre une vie sociale normale et suffisamment rémunératrice.

Les sociétés de la région toulousaine, dans lesquelles la Société L'Hydro-Énergie est particulièrement intéressée : l'Union pyrénéenne électrique, la Société hydro-électrique la Valentinoise, la Société hydro-électrique du Bas-Salat et la Société Nord-Pyrénées, ont également obtenu des résultats en progression sensible.

La construction de la chute d'Eylie par l'Union pyrénéenne électrique s'est poursuivie normalement et sera vraisemblablement achevée dans le courant de cette année.

La Société hydro-électrique de la Cère a terminé, au cours de l'année 1934, la chute d'Esterre, dans les Pyrénées, par l'aménagement du dernier ouvrage, le siphon du Boulou.

L'utilisation des usines de cette société a été améliorée très notablement. La production s'est élevée à 295 millions de kWh en 1934 contre 259 millions de kWh en 1933.

Colonies — Étranger

Les résultats d'exploitation de la Société Electricité et Eaux de Madagascar sont en notable amélioration. Néanmoins il ne permettent pas encore d'envisager la distribution d'un dividende.

La Société de distribution d'eau de Salonique a obtenu des résultats équivalents à ceux de l'exercice précédent. Les pourparlers sont toujours en cours avec le gouvernement grec pour la solution de nos différends.

Les résultats d'exploitation de la Compagnie du gaz de Constantinople ont été satisfaisants, mais le remboursement des avances consenties par notre groupe est entravé par les difficultés de transfert de fonds de Turquie en France.

Les résultats d'exploitation de la Société communale d'entreprises électriques de Constanza sont en progression, malgré certaines difficultés qui se sont produites avec la municipalité au sujet de l'interprétation des accords.

Le président donne ensuite de très intéressants renseignements statistiques.

.....

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*Le Temps*, 15 avril 1935)

Les résultats bruts des exploitations pour l'ensemble des réseaux se sont élevés en 1934 à 59 millions 998.921 francs contre 56.414.749 francs en 1933. [...]

Quant aux produits du portefeuille, ils ont été de 20.413.602 francs contre 21.805.145 francs, chiffres qui témoignent la vitalité des entreprises contrôlées par la société.

Voici, comparé à celui de 1933, le compte de profits et pertes pour 1934 :

	1934	1933
CRÉDIT		
Bénéf. d'exploitation réseaux	59.998.931	56.414.740
Produits du portefeuille-titres et recettes diverges	20.413.602	21.805.145
	<u>80.412.524</u>	<u>78.219.894</u>
DÉBIT		
Frais généraux	3.547.788	3.492.124
Impôts (enregistr. et divers)	5.438.164	6.940.061
Coupons-des obligations	18.496.310	18.714.922
Intérêts et changes	1.283.174	1.567.684
Amortissements industriels	10.000.000	10.000.000
Amort. compteurs et branch.	3.614.076	—
Provision pour fluctuations du portefeuille-titres	—	12.500.000
Amortissem, du portefeuille-titres	16.500.000	—
Solde créditeur	58.879.513	53.214.793
	21.533.010	25.005.101
	<u>80.412.524</u>	<u>78.219.894</u>

Comme pour 1933, il a été porté 10 millions aux amortissements industriels, Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les amortissements sur les compteurs, le matériel et les installations en location ont été passés par le compte de profits et pertes et non par le compte d'exploitation ; il y a été affecté 3.614.076 francs. Outre ces amortissements, il a été consacré 16.500.000 fr. à l'amortissement de la perte définitive sur portefeuille qu'a fait ressortir l'opération de fusion de l'Auxiliaire pour l'Électricité avec l'Hydro-énergie.

Compte tenu de ces affectations, qui s'élèvent à 30.114.076 francs contre 22.500.000 francs en 1933, et après déduction des frais généraux et charges financières, le bénéfice net est ressorti à 21.533.010 francs contre 25.005.101 francs en 1933. Il s'y est ajouté le report de l'exercice précédent, soit 904.581 francs.

L'assemblée générale du 22 mars, après avoir approuvé les comptes tels qu'ils étaient présentés, a voté un dividende de 10 %, soit 10 francs, contre 12.

Le rapport indique que les lignes haute et basse tension du groupe, de l'Énergie industrielle représentent une longueur de 70.000 kilomètres contre 52.000 kilomètres l'année précédente.

Le nombre d'abonnés d'électricité, de gaz et d'eau a atteint 1.276.000 contre 1.092.000 l'année précédente.

Le nombre des communes desservies s'est élevé à 5.531 contre 4.172, et la population correspondante à 5.970.000 habitants contre 5.140.000 l'année précédente.

Enfin, l'énergie électrique distribuée s'est élevée à 950 millions de kilowatt-heures, contre 890 millions pour l'exercice précédent, tandis que la distribution de gaz est restée stationnaire aux environs de 92 millions de mètres cubes.

Dans les chiffres ci-dessus, il n'est pas fait état de la Société hydro-électrique de la Cère.

Voici, d'autre part, les bilans, comparés des exercices 1933 et 1934 :

	1933	1934
ACTIF		
Usines, immeubles, concessions et réseaux	418.822.553	445.931.655
Caisses et banques	46.187.284	56.639.842
Clients et débiteurs divers	52.617.609	38.352.139
Comptes courants des filiales	21.304.075	12.145.802
Portefeuille (actions et obligations diverses)	386.202.897	363.900.713
Cautionnements	318.737	339.360
Branchements et compteurs en location	32.586.538	37.023.018
Marchandises en magasin	15.425.143	14.687.174
Mobilier, matériel et outillage	6.432.139	5.968.510
Compté d'ordre	15.187.440	5.330.523
Frais d'émission d'actions et d'obligations et primes de remboursement. des obligations	7.524.122	7.398.552
	<u>1.002.608.562</u>	<u>987.717.595</u>
PASSIF		
Capital actions	194.210.000	194.210.000
Réserve légale	8.580.417	9.830.671
Amortissem. compteurs et branchements	19.430.598	23.044.673
Amortissem. industriels	48.940.138	58.940.138
Réserve pour fluctuation du portefeuille-titres	12.500.000	—
Primes sur augmentations de capital	151.000.000	151.000.000
Obligations 5 % anc.	4.263.000	3.729.500
Obligations 6 % 1928	49.744.000	48.466.500
Obligations 5 % 1929	75.000.000	74.619.000
Obligations 4% % 1930	79.658.000	78.523.000
Obligations 4 % % 1931	48.656.000	48.032.000
Obligations diverses des sociétés absorbées	119.985.950	118.330.300

Effets à payer	12.402.614	8.442.065
Comptes courants filiales	61.617.356	59.791.583
Créanciers divers	75.632.050	73.744.162
Coupons à payer	6.073.020	5.607.199
Parts des coupons courus et non échus	3.671.033	3.618.684
Compte d'ordre	15.187.440	5.330.523
Reliquat de l'exercice précédent	1.051.845	904.851
Bénéfices de l'exercice	25.005.101	21.533.010
	<u>1.002.608.562</u>	<u>987.717.595</u>

L'actif immobilisé s'élève à 445.931.656 francs contre 418.822.558 francs au 31 décembre 1933. La partie la plus importante de cette augmentation concerne le réseau d'Eure-et-Loir.

Les comptes de clients et débiteurs divers ont été ramenés de 52.617.609 francs à 38 millions 352.140 francs. Mais les espèces en caisse et en banques ont passé de 46.187.284 francs à 56 millions 639.842 francs.

Le portefeuille titres a été ramené de 386 millions 202.896 francs à 363.900.713 francs. Cette diminution résulte des amortissements pratiqués par prélèvements sur le compte de profits et pertes de l'année et sur les réserves constituées antérieurement à cet effet. Ces amortissements ont permis notamment de ramener l'importante participation dans la Société française auxiliaire pour l'électricité à la valeur que lui assignait l'opération de fusion avec l'Hydro-Énergie, en cours de réalisation au 31 décembre 1934. Les titres sur lesquels il n'a pas été effectué d'amortissement cette année demeurent, comme précédemment, inscrits au bilan pour leur prix de revient.

Les obligations en circulation au 31 décembre 1934 s'élèvent à 371.720.300 francs contre 377 millions 306.950 francs précédemment.

Le passif à court terme ou exigible reste sensiblement le même qu'au 31 décembre 1933.

Dans son allocution, le président, M. Pierre Durand, a longuement analysé la situation financière de l'entreprise et souligné les progrès réalisés d'un exercice à l'autre :

« Si vous, rapprochez le chiffre actuel des immobilisations, 445 millions, du revenu d'environ 60. millions de ces immobilisations, vous constaterez que notre argent a été bien placé, puisque le revenu est de près de 15 % du capital immobilisé. Nous nous sommes d'ailleurs aperçus, chaque fois que nous avons eu des opérations à effectuer sur ce compte, que le chiffre en est très inférieur à sa valeur véritable.. Si nous voulions réaliser notre premier établissement, nous en tirerions une somme considérablement plus élevée que le chiffre figurant au bilan ; Je crois que j'en donnerai la preuve dans une prochaine réunion.

L'actif réalisable, qui était de 506 millions, est revenu à 471 millions cette année, mais je crois que vous n'y verrez que des avantages, car le seul chiffre qui ait diminué est celui de la valeur du portefeuille-titres, ramené de 386 à 363 millions par les moyens qui vous ont été indiqués tout à l'heure.

Par contre, les espèces en caisse ont grossi de 10 millions 1/2, et nos débiteurs ont diminué de 52 à 38 millions, ce qui indique qu'ils nous paient bien malgré la crise.

Les comptes courants des filiales ont diminué de près de moitié, passant de 21 à 12 millions. Il vous a été indiqué les raisons de la modification du chiffre du portefeuille-

titres. Nous n'avons pas cru devoir faire l'amortissement complet de notre portefeuille-titres, pour l'excellente raison d'abord que nous ne sommes pas une société holding, et ensuite que nous ne possédons de titres que de sociétés dont nous avons le contrôle, c'est-à-dire qu'indépendamment du revenu que nous tirons de ce portefeuille par les dividendes des titres qui le composent, nous en tirons des avantages de natures diverses, notamment l'avantage que, mettant en commun les frais généraux de toutes ces sociétés, nous réalisons une économie pour chacune d'elles et par conséquent un bénéfice pour l'Énergie industrielle. Néanmoins, chaque fois que l'occasion s'est présentée de toucher à notre portefeuille, nous avons constaté que sa valeur réelle était très supérieure à sa valeur de Bourse, alors que nous n'avons jamais sorti de titres que pour leur valeur d'inscription au bilan. Cette année, par exemple, il est sorti des titres de la Basse-Loire ; et ils l'ont été pour la valeur où ils figuraient au bilan. Chaque fois que nous avons eu à faire une opération financière, nous avons, si je puis dire, nettoyé les titres faisant l'objet de cette opération.

Pour vous donner un exemple, nous avons, cette année, fusionné deux sociétés, pour les raisons qui vous ont été indiquées tout à l'heure, l'Hydro-Énergie et l'Auxiliaire pour l'Électricité. Cette fusion a fait apparaître dans le portefeuille une perte de 36 millions, perte que je qualifierai de réalisée. Immédiatement, elle a été amortie par des prélèvements sur les réserves que nous avons faites antérieurement ainsi que sur les bénéfices de l'exercice.

Vous voyez donc avec quelle prudence nous gérons notre portefeuille. Je dois vous dire qu'actuellement, les titres non cotés, qui en représentent environ un tiers sont à leur valeur réelle. En ce qui concerne les titres cotés, il y a une différence sensible — mettez un tiers ou un quart — entre leur valeur et les cours de Bourse. Il nous serait facile de prélever sur nos 242 millions de réserves, qui vont être 850 millions cette année, la somme nécessaire pour combler cette différence, mais je ne le ferai pas à moins que vous n'en preniez la décision, et je crois que vous ne la prendrez pas, pour deux raisons.

D'abord, la politique que je vous indique nous permettra, chaque fois que l'occasion s'en présentera, de ramener nos titres à leur valeur en Bourse. Ensuite, si nous avions l'imprudence d'annuler dès maintenant cette différence par un prélèvement sur nos réserves, nous nous trouverions un jour en face de la situation suivante : comme ce sont des titres de première qualité : Forces motrices du Rhône, Compagnie du gaz de Lyon, Société de la Basse-Loire, etc., nous nous trouverions à la première occasion favorable en face de bénéfices susceptibles de l'impôt.

Le compte d'ordre a diminué de dix millions, par suite de la vente que nous avons faite d'une ligne située dans l'Est à la société pour laquelle elle avait été construite. Enfin, les comptes divers sont restés aux mêmes chiffres.

Au passif, le capital n'a pas changé, n'a pas été augmenté, et cependant le premier établissement l'a été de vingt et quelques millions pour les raisons que je vous ai indiquées tout à l'heure. Mais notre trésorerie, très large aujourd'hui, nous a permis de faire face à cette dépense sans faire aucune opération financière quelle qu'elle soit.

Nos réserves ont passé de 240 millions à 242 millions. Elles auraient passé à un chiffre beaucoup plus important si nous n'avions pas prélevé sur les réserves de l'année dernière 12.500.000 francs que nous avons appliqués à l'amortissement du portefeuille.

Les engagements envers les tiers ont diminué aussi. Ils ont passé de 377 millions à 371 millions. Vous constaterez avec plaisir cette diminution qui provient de l'amortissement que nous faisons de nos obligations et souvent par anticipation, Il y a donc de ce chef encore une diminution de six millions de notre dette à long terme.

Si maintenant je regarde les créances à court terme, je vois qu'elles ont passé de 149 millions à 151 millions. Il y a seulement une augmentation de deux millions. Mais si j'entre dans la détail des chiffres, je constate que les effets à payer, de douze millions l'année dernière, ne sont plus que de huit millions, que les comptes courants des filiales

ont peu augmenté, que les créanciers divers ont légèrement diminué, à 73 millions contre 75. Les coupons à payer ont légèrement diminué ; par suite des besoins d'argent nés de la crise, les gens touchent leurs coupons plus vite que par le passé. La part des coupons courus et non échus est sensiblement la même.

Le compte d'ordre a diminué pour la même raison que je vous disais tout à l'heure en analysant l'actif. »

En ce qui concerne les perspectives de l'exercice en cours, le président s'est montré optimiste :

« Je crois pouvoir vous dire que, d'après les prévisions qu'on peut faire sur l'année en cours, nos affaires s'annoncent sous d'heureux auspices. D'autre part, cela est confirmé par la facilité de rentrée des sommes dues par notre clientèle. Je suis même étonné quand je vois avec quelle facilité se font partout nos encaissements, dans toutes les régions de la France. Je crois qu'en raison de ce phénomène dont je viens de prendre acte, nous pouvons compter, sous réserve, bien entendu, de circonstances exceptionnelles que je ne peux pas prévoir, sur le maintien du dividende à 10 % pour l'année prochaine.

Je conclus donc que les cours pratiqués sur nos titres me semblent très bas et que l'achat d'actions de l'Énergie industrielle à 110 francs n'est pas une opération onéreuse. »

Le dividende sera payé à une date à fixer par le conseil : son montant brut de 10 francs par action sera, au net de : 8 fr. 80 pour les actions nominatives soumises à l'impôt de 12 % ; 8 fr. 30 pour les actions nominatives soumises à l'impôt de 17 % ; 7 fr. 70 pour les actions au porteur.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*Le Journal des finances*, 13 mars 1936)

L'Énergie industrielle, qui occupe maintenant une des premières places dans la production et la distribution de l'énergie électrique en France et dont l'activité s'étend à trente-huit départements, vient de publier ses comptes pour 1935.

Malgré l'application des décrets-lois, ils se traduisent par des résultats très sensiblement égaux aux précédents quant aux produits bruts totalisés de l'exploitation et du portefeuille (81.191.886 fr. contre 80.412.524 fr. en 1934) et par un solde créditeur légèrement supérieur : 21.902.253 fr. contre 21.553.010. La différence provient presque exclusivement de la diminution du montant exigé par le paiement du coupon des obligations ; les frais généraux ont à peine varié, non plus que diverses dotations d'amortissement, lesquelles s'élèvent au total à 30.071.000 francs.

Le conseil proposera donc le maintien du dividende à 10 francs.

Le bilan accuse quelques modifications importantes.

À l'actif, les immobilisations sont réduites de 20 millions par suite du regroupement des réseaux de la région lyonnaise et de la vente des réseaux de Saint-Brieuc et de Granville ; le portefeuille-titres, augmenté en cours d'exercice du montant des intérêts pris dans le groupe de la Société générale de force et lumière, mais diminué ensuite d'un important amortissement prélevé à la fois sur le poste primes d'émission et sur les résultats de l'exercice, est porté pour 309 millions contre 364 précédemment ; il se trouve ainsi ajusté à la valeur résultant des cours de Bourse au 31 décembre dernier.

Au passif, le capital demeure inchangé à 194.210.000 fr., mais le compte prime d'émission sur augmentation de capital (151.000.000) disparaît, affecté d'une part à

l'amortissement dont il vient d'être question ci-dessus et pour le surplus viré à une réserve nouvelle pour fluctuation du portefeuille-titres.

La dette obligataire fléchit légèrement à 366 millions contre 371.

Le fonds de roulement formé par 57 millions de caisse et banques et 38 millions de clients et débiteurs, ressort à 95 millions environ ; il s'oppose à 93 millions d'exigibilités. Le compte courant créditeur des filiales s'élève à 69 millions. Il convient d'observer que la prise d'intérêt dans le groupe de la Générale de Force et Lumière a été réalisée sans appel au crédit public.

En attendant l'examen plus complet auquel nous aurons l'occasion de nous livrer de l'Énergie industrielle, il convient de retenir, aujourd'hui que le gros prélèvement de prévoyance décidé cette année ne peut que contribuer, au fur et à mesure de la progression des résultats d'exploitation, à dégager dans l'avenir l'élasticité du dividende.

ÉTUDES FINANCIÈRES
L'Énergie industrielle
(*Le Temps*, 30 mars 1936)

En dépit des difficultés économiques et malgré la perturbation qui a été apportée dans la seconde partie de l'année par le régime des décrets-lois, cette entreprise a obtenu, en 1935, des résultats que l'on peut considérer comme satisfaisants. Ils accusent, en effet, une légère progression sur ceux de 1934.

Le bénéfice d'exploitation des réseaux s'est élevé à 60.318.626 francs contre 59.998.931 francs et les produits du portefeuille titres à 20.873.260 francs contre 20.413.602 francs. Voici d'ailleurs, comparé avec celui de 1934, le compte de profits et pertes de l'exercice 1935.

	1934	1935
CRÉDIT		
Bénéf. d'exploitation réseaux	59.998.931	60.318.626
Produits du portefeuille-titres et recettes diverses	20.413.602	20.873.260
	<u>80.412.524</u>	<u>81.191.886</u>
DÉBIT		
Frais généraux	3.547.788	3.717.860
Impôts (enregistr. et divers)	5.438.164	5.943.393
Coupons des obligations	18.496.310	18.171.931
Intérêts et changes	1.283.174	1.355.317
Amortissements industriels	10.000.000	10.000.000
Amort. compteurs et branch.	3.614.076	3.571.132
Amort. du portefeuille-titres	16.500.000	16.500.000
Total	<u>58.879.513</u>	<u>59.289.633</u>
Solde créditeur	21.533.010	21.902.253
	<u>80.412.524</u>	<u>81.191.886</u>

Cette légère progression des résultats a été obtenue en dépit de la cession à d'autres entreprises de secteurs secondaires où la société n'entendait pas se développer ; elle est due principalement à la mise en service de nombreuses extensions et installations nouvelles réalisées depuis plusieurs années, et aussi à la plus grande production des usines hydrauliques obtenue grâce à une pluviosité supérieure à la normale.

Après affectation de sommes sensiblement équivalentes à celles de l'exercice précédent à l'amortissement du portefeuille-titres et aux amortissements industriels — au total 30.071.132 francs contre 30.114.076 francs en 1934 —, le bénéfice net de 1935 est ressorti à 21.902.253 francs, en plus-value de quelque 369.243 francs sur l'exercice 1934. Ces résultats ont permis de maintenir le dividende à 10 francs.

Cette stabilité des résultats, en dépit des circonstances difficiles, montre combien la politique de concentration entreprise depuis plusieurs années par le groupe de l'Énergie industrielle a été judicieusement menée. Le tableau ci-dessous permettra d'ailleurs de suivre les résultats de l'entreprise depuis une dizaine d'années.

Ex.	Capital (1.000 fr.)	Prod. bruts	Amort.	Bénéf. nets	Divid. par act.
1925	60.000	11.475.780	1.672.411	5.322.130	10
1926	99.000	15.627.223	1.287.820	8.287.666	11
1927	105.000	27.424.094	5.077.152	13.917.141	12
1928	109.500	39.814.917	5.760.416	17.819.623	14
1929	150.837	49.039.151	6.716.590	21.253.557	15
1930	155.700	61.094.648	10.673.468	26.543.278	16
1931	156.500	60.870.770	6.000.000	27.623.250	16
1932	179.670	69.323.138	7.000.000	21.743.522	16
1933	194.210	78.219.894	22.500.000	25.005.101	12
1934	194.210	80.412.524	30.114.076	21.533.010	10
1935	194.210	81.191.886	30.071.131	21.902.253	10

Ce tableau souligne la continuité de la progression des résultats obtenus et si le bénéfice net apparaît quelque peu réduit pour les derniers exercices, cela tient à l'importance des sommes consacrées aux amortissements et particulièrement aux amortissements sur le portefeuille : 12.500.000 francs en 1933 et 16 millions et demi pour chacun des exercices 1934 et 1935.

*
* * *

L'activité de cette entreprise est double exploitant directement d'une part des usines de production et des réseaux de distribution d'énergie, l'Énergie industrielle est, d'autre part, un important omnium d'entreprises de production, de transport et de distribution d'électricité.

Elle s'est efforcée de constituer, par l'agrégation de secteurs d'importances diverses, des centres d'exploitation homogènes et étendus, ayant chacun, dans la mesure où le permettaient les conditions géographiques, une alimentation autonome en énergie. L'importance de ces centres s'est, le plus souvent, accrue par des prises de participation

dans des sociétés exploitant dans la même région. Ceci a permis la constitution de zones d'exploitation très étendues couvrant parfois plusieurs départements.

Dépassant les limites de l'interconnexion matérielle des réseaux qui a été le plus souvent à la fois le but et le moyen de la concentration des entreprises électriques, l'Énergie industrielle a réuni sous une direction centrale unique et homogène des exploitations situées sur les parties les plus diverses du territoire, puisqu'elles s'étendent (colonies et étranger mis à part) sur tout ou partie de 38 départements.

Dans la région sud-parisienne. L'Énergie industrielle alimente, au moyen des deux centres d'exploitation de Chartres et de Montargis, une grande partie des départements d'Eure-et-Loir et du Loiret et une fraction des départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne. La population desservie est de 450.000 habitants et l'énergie vendue annuellement atteint 27 millions de kWh. Ce chiffre pourra être accru sensiblement à la suite de l'électrification des chemins de fer de l'État (ligne Paris-Le Mans).

Dans la région Est, les réseaux de l'entreprise couvrent la partie méridionale du département de la Côte-d'Or et s'étendent sur une partie du département de la Haute-Marne ainsi que sur la région industrielle de Blanzay et de Montceau-les-Mines. L'énergie vendue dans ces secteurs atteint huit millions de kilowatt-heure par an.

Dans la région lyonnaise, les principaux centres d'exploitation sont Lyon, L'Arbresle, et Bourg-en-Bresse. L'alimentation de cette région est assurée principalement par de l'énergie en provenance de deux importantes usines hydrauliques situées sur le Fier ; ces usines, d'une puissance installée de 30.000 kilowatts produisant environ 120 millions de kWh annuellement, appartiennent à l'Énergie industrielle depuis l'absorption par celle-ci de la Société hydro-électrique de Lyon. La population desservie par l'Énergie industrielle dans cette région se monte à 197.000 habitants, le nombre d'abonnés à 48.107 et l'énergie vendue annuellement s'élève à 22 millions de kWh. Un regroupement de réseaux vient d'être effectué dans cette région pour donner à la Compagnie du gaz de Lyon une activité plus développée et plus uniforme dans la banlieue lyonnaise.

Les réseaux des deux centres de Grenoble et de Valence sont étroitement imbriqués avec ceux d'importantes sociétés dans lesquelles l'Énergie industrielle est intéressée : la Société générale de force et lumière et la Société des forces motrices du Vercors notamment, ce qui fait de cette région contiguë à la région lyonnaise l'un des principaux centres d'activité du groupe. La population desservie est de 340.000 habitants, le nombre d'abonnés de 90.799, et l'énergie vendue de 27 millions de kWh par an.

L'entreprise possède également des réseaux dans la région du littoral méditerranéen où une usine hydraulique située sur la Roya dessert Menton, d'importantes communes avoisinantes, Saint-Raphaël et Fréjus ; dans la région du Plateau Central, où des usines hydrauliques alimentent une zone assez étendue qui comprend notamment les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule, et dans la région brestoise où le centre d'exploitation de Brest fournit l'énergie à la ville de Brest et quelques communes environnantes.

Parallèlement à son activité industrielle propre, l'Énergie industrielle a poursuivi, par des prises d'intérêts judicieuses, une politique de concentration qui lui a permis de grouper autour d'elle un lot important de sociétés ayant le même objet qu'elle-même. Dans la région Est, la Société des forces motrices de l'Est, constituée en 1932 par la fusion de la Société des forces motrices de la Loue et de la Société des forces motrices du Refrain ; la Compagnie haut-marnaise d'électricité ; dans la région lyonnaise la Compagnie du gaz de Lyon et Société lyonnaise des forces motrices du Rhône (Jonage) qui, à elles deux, assurent l'alimentation en gaz et en électricité de toute l'agglomération lyonnaise ; dans les régions Sud et Sud-Est, il a été pris cette année d'importantes participations dans la Société générale de force et lumière et la Société des forces motrices du Vercors. L'activité de ces sociétés et de leurs nombreuses filiales

s'étend sur la plus grande partie de la -Savoie et du Dauphiné, ainsi que dans la région lyonnaise et la vallée du Rhône. Les usines de production de ces sociétés et leurs réseaux de distribution étaient, en de nombreux points, imbriqués soit avec les installations propres de la société, soit avec celles de la Compagnie du gaz de Lyon et de la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône. auxquelles ces sociétés fournissaient déjà de l'énergie. L'association d'intérêts qui s'est ainsi réalisée permettra d'utiliser dans de meilleures conditions les installations de ces différentes sociétés et d'aboutir à une organisation plus rationnelle de la production et à une meilleure distribution de l'énergie dans ces régions.

Dans la région pyrénéenne, l'Énergie industrielle contrôle la Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées, l'Union pyrénéenne électrique ; dans la région bretonne, elle possède des intérêts prépondérants dans l'Énergie électrique de la Basse-Loire, l'Union hydro-électrique armoricaine, l'Union électrique du Finistère ; enfin, elle a une forte participation dans l'Union électrique rurale qui étend son activité, spécialement dirigée vers l'électrification des campagnes, sur de nombreuses régions, notamment les départements suivants : Somme, Calvados, Yonne, Cher, Indre, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Corrèze, Lot, Hérault, Corse.

L'Énergie industrielle est, d'autre part, intéressée dans la Société de transport d'énergie des Alpes, important organisme d'interconnexion de la région du Sud-Est ; la Société hydro-électrique de la Cère, propriétaire des usines hydro-électriques de Lamativie et de Laval-de-Cère dans la Corrèze et de Luz-Saint-Sauveur et Esterre dans les Pyrénées.

L'activité de l'Énergie industrielle s'étend même à l'étranger et dans les colonies par l'intermédiaire de la Société du gaz de Constantinople, la Société des eaux de Salonique, la Société communale d'entreprises électriques de Constanza, la Compagnie des services d'eau (distribution d'eau d'Espagne), la Société « Électricité et eaux de Madagascar ».

Voici, comparé au précédent, le bilan au 31 décembre 1935 :

	1934	1935
ACTIF		
Usines, immeubles, concessions et réseaux	445.931.655	425.268.018
Caisses et banques	56.639.842	57.546.681
Clients et débiteurs divers	38.352.139	37.968.801
Comptes cour. des filiales	12.145.802	11.653.851
Portefeuille (actions et obligations diverses)	363.900.713	309.627.663
Cautionnements	339.360	378.907
Branchements et compteurs en location	37.023.018	34.571.248
Marchandises en magasin	14.687.174	13.065.288
Mobilier, matériel et outillage	5.968.510	5.813.504
Compte d'ordre	5.330.523	5.379.543
Frais d'émission d'actions et d'oblig. et primes de remboursement des obligations	7.398.552	7.289.607
	<u>987.717.595</u>	<u>908.563.122</u>

PASSIF		
Capital actions	194.210.000	194.210.000
Réserve légale	9.830.671	10.907.322
Amortissem. compteurs et branchements	23.044.673	26.615.805
Amortissem. industriels	58.940.133	68.940.139
Réserve pour fluctuation du portefeuille-titres	—	51.000.000
Primes sur augmentations de capital	151.000.000	—
Obligations 5 % anc.	3.729.000	3.374.000
Obligations 6 % 1929	48.466.600	47.453.000
Obligations 5 % 1929	74.619.000	74.170.000
Obligations 4 % 1930	78.523.000	77.376.000
Obligations 4 % 1931	48.052.000	47.630.000
Obligations diverses des sociétés absorbées	118.330.300	116.320.250
Effets à payer	8.442.065	4.798.435
Comptes courants filiales	59.791.583	69.160.487
Créanciers divers	73.744.162	78.625.576
Coupons à payer	5.607.199	6.087.380
Parts de coupons courus et non échus	3.618.684	3.551.934
Compte d'ordre	5.330.523	5.379.542
Reliquat de l'exercice précédent	904.851	860.998
Bénéfices de l'exercice	21.533.010	21.902.253
	<u>987.717.595</u>	<u>908.563.122</u>

Le bilan au 31 décembre 1935 accuse, par rapport à celui au 31 décembre 1934, des modifications appréciables.

D'une part, les immobilisations ont été réduites de quelque 20 millions par suite du regroupement des réseaux de la région lyonnaise et de la cession à la Compagnie du Gaz Lebon des réseaux de la région de Granville et des Côtes-du-Nord. En face de ces immobilisations qui figurent pour 425 millions, on trouve 69 millions d'amortissements.

D'autre part, le portefeuille titres a déchu de 54 millions, en dépit de l'acquisition d'un nombre important d'actions de la Société Force et Lumière, entreprise qui, comme nous l'indiquons plus haut, est maintenant contrôlée par l'Énergie industrielle.

Cette variation de portefeuille mérite qu'on s'y arrête quelque peu. Après cette prise de contrôle de la Société Force et Lumière, et déduction faite des amortissements de l'exercice, soit 16 millions et demi, le portefeuille titres figurait pour 423 millions 209.500 francs, chiffre ramené à 409.627.663 francs, si on tient compte de 13.581.837 francs représentant les sommes restant à payer sur actions non libérées. Bien qu'à son avis, ce chiffre soit conforme à la valeur réelle intrinsèque, le conseil a estimé qu'il convenait, pour tenir compte de l'écart avec les cours de la Bourse, d'appliquer un amortissement exceptionnel de 100 millions et cela au moyen, d'un prélèvement de même importance sur les réserves provenant des primes sur augmentation de capital. Le montant du portefeuille est ainsi ramené à 309.627.663

francs..Enfin, le solde des réserves provenant des primes sur augmentation de capital, soit 51 millions, a été consacré à une provision pour fluctuation du portefeuille.

Ce montant de 151 millions permettrait de ramener l'estimation des titres cotés à leur valeur de Bourse au 31 décembre dernier et d'attribuer aux titres non cotés, qui ne représentent d'ailleurs que la plus faible fraction, une valeur en rapport avec la situation actuelle. Mais le conseil a estimé que la dépréciation des cours de Bourse en fin d'exercice était vraiment trop anormale pour être considérée comme acquise et c'est pourquoi il a décidé d'appliquer 100 millions à l'amortissement direct et 51 millions à une provision. Ces décisions ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 24 mars.

Dans son allocution, le président a d'ailleurs exposé que le conseil avait l'intention, en continuant sa politique précédente, d'amortir les écarts sur le portefeuille par prélèvements sur les bénéfices sociaux. Ce prélèvement sera fait au fur et à mesure des disponibilités sur les bénéfices qui ressortiront soit de la cession d'autres éléments d'actif, s'il y avait lieu, soit des excédents, de bénéfices permettant, toutefois, de maintenir le dividende au taux actuel. Mais cet effort pourra être diminué par la revalorisation du portefeuille. Cette importante opération d'écritures a donc été effectuée en vue de montrer la situation exacte du portefeuille et ne signifie donc nullement que le conseil va s'adonner à une politique de facilité, puisqu'il entend reconstituer cette réserve. À noter que depuis l'établissement du bilan, les cours de différentes valeurs du portefeuille se sont sensiblement redressés.

Du fait de la prise de contrôle de la société Force et Lumière pendant l'exercice écoulé, la situation de trésorerie s'est quelque peu resserrée. La société dispose de 57 millions et demi, en caisses et banques, de 38 millions de clients et débiteurs divers, soit 95 millions, chiffre auquel on peut ajouter 11 millions et demi dus par les filiales pour faire face à 4.798.435 francs d'effets à payer, de 79 millions de créanciers divers, et de 6 millions de coupons à payer, au total quelque 90 millions. La marge peut paraître assez faible. car à ce chiffre viennent s'ajouter 69 millions de comptes courants créditeurs des filiales, lesquels, cependant, ne sont pas de nature à susciter la moindre difficulté. Il faut tenir compte, d'autre part, de l'importance des recettes de l'Énergie industrielle elle-même et de celles des entreprises qu'elle contrôle et se rappeler que sur les bénéfices propres de l'Énergie industrielle une trentaine de millions ont été consacrés ces dernières années aux amortissements et sont venus par conséquent renforcer la trésorerie.

Enfin, le portefeuille contient des éléments aisément mobilisables, notamment des valeurs d'État, et il est permis de penser que l'entreprise pourrait, dans certains cas, aliéner une partie des actions qu'elle détient sans pour cela perdre le contrôle des sociétés qui gravitent dans son orbite.

Analysant la situation financière, le président a d'ailleurs déclaré à l'assemblée que le groupe, qui représente 3 milliards de capitaux, ne doit rien à aucune banque ni à aucun particulier et que l'excédent des sommes en caisses n'est jamais moindre de 100 millions. « C'est dire qu'aucune opération financière n'est envisagée », a-t-il souligné.

Le programme que s'était tracé l'entreprise en vue d'unir un certain nombre de groupements ayant une superficie suffisante pour lui permettre de trouver dans ses affaires d'électricité le meilleur rendement est en grande partie achevé. Elle a couronné cet achèvement en passant des accords d'entente, de délimitation et de bon voisinage avec les sociétés dont les exploitations touchent les siennes. Elle peut s'employer maintenant à consolider l'important édifice qu'elle a construit.

En 1936, Robert Després de Losme établit personnellement le contrat collectif du groupe de l'Énergie industrielle prévoyant pour la première fois l'établissement d'un régime de retraites dans l'industrie électrique.

Ce contrat collectif fut pris comme base et nommément cité à l'*Officiel* dans le texte du décret-loi relatif à l'industrie électrique de 1938.

Où l'on voit que le groupe a souvent procédé par échange privé d'actions, mécanisme qui rappelle nos actuelles O.P.E. (offres publiques d'échange)

L'Énergie industrielle
Société anonyme au capital de 194.210.000 fr.
Siège social à Paris : 68, rue du Faub.-Saint-Honoré

Réseau de Montceau-les-Mines
Siège d'exploitation : 16, rue du Moulin à Montceau-les-Mines
(*Le Courrier de Saône-et-Loire*, 5 novembre 1936)

I

D'un acte s. s. p. daté à Lyon du 6 décembre 1906 établissant les statuts de l'Énergie industrielle, société anonyme au capital de 3.000.000 de francs, en 30.000 actions de 100 francs, ayant son siège social à Paris, rue Auber, n° 19 ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Petitpierre, notaire à Lyon, le 6 décembre 1906, auquel sont demeurés annexés les statuts, la liste des souscripteurs et un état des versements effectués ; des assemblées générales constitutives en date des 10 et 18 décembre 1906 ; de l'assemblée générale du 24 avril 1908 ayant modifié les articles 25 et 35 des statuts ; d'un acte s. s. p. en date du 7 juillet 1908 contenant apport par la Société électrique de Dieulefit et Valréas et des assemblées générales de L'Énergie industrielle des 9 juillet et 24 septembre 1908 ayant porté le capital de la société à 3.087.800 francs ; du conseil d'administration du 15 septembre 1908 transférant le siège social à Paris, rue Saint-Lazare, n° 90 ; de l'assemblée générale du 15 janvier 1910 décidant d'augmenter le capital à 4.000.000 de francs ; d'un acte s. s. p. du 11 mars 1910 contenant apport-fusion par la Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar ; de l'assemblée générale du 11 mars 1910 ; d'un acte s. s. p. du 18 avril 1910 contenant apport-fusion par la Compagnie lyonnaise hydro-électrique ; de l'assemblée générale du 18 avril 1910 ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Petitpierre le 9 mai 1910, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements effectués ; de l'assemblée générale du 17 mai 1910 ratifiant l'augmentation du capital à 4.000.000 de francs ; de l'assemblée générale du 6 juin 1910 transférant le siège social du 90 au 94 de la rue Saint-Lazare ; de l'assemblée générale du 23 avril 1912 décidant d'augmenter le capital à 5.000.000 de francs ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Petitpierre le 7 mai 1912, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements effectués ; de l'assemblée générale du 18 mai 1912 ratifiant l'augmentation du capital à 5.000.000 de francs ; de l'assemblée générale du 20 août 1917 portant le capital à 6.000.000 de francs par la transformation de réserves en actions et décidant d'augmenter le capital à 8.000.000 de francs ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Petitpierre le 23 novembre 1917, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements effectués ; de l'assemblée générale du 1^{er} décembre 1917 ratifiant

l'augmentation du capital à 8.000.000 de francs ; d'un acte s. s. p. du 3 novembre 1917 contenant apport par L'Énergie électrique de la Côte-d'Or ; d'un acte reçu par M^e Cottin et Bachetez, notaires à Paris, le 1^{er} décembre 1917 contenant apport par M. et Mme Grivolos ; de l'assemblée générale du 18 décembre 1917 ayant ratifié l'augmentation du capital à 8.450.000 francs ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Petitpierre le 17 juillet 1918, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et un état des versements ; de l'assemblée générale du 30 juillet 1918 ayant ratifié l'augmentation du capital à 10.000 000 de francs ; de l'assemblée générale du 29 septembre 1919 décidant d'augmenter le capital à 14.000.000 de francs ; d'un acte s. s. p. du 29 septembre 1919 contenant apport-fusion par la Société d'éclairage électrique de la Ville d'Alais ; d'un acte s. s. p. du 29 septembre 1919 contenant apport-fusion par la Société des Forces Motrices d'Orthez-Castetarbe ; d'un acte s. s. p. du 29 septembre 1919 contenant apport fusion par L'Énergie électrique de la Côte-d'Or ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Petitpierre le 26 novembre 1919, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements ; de l'assemblée du 3 décembre 1919 ayant ratifié l'augmentation du capital à 14.000.000 de francs ; de l'assemblée générale du 3 mai 1920 décidant d'augmenter le capital à 20.000.000 de francs ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Petitpierre le 7 août 1920, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et un état des versements ; de l'assemblée générale du 17 août 1920 ayant ratifié l'augmentation du capital à 19.854.000 francs ; d'un acte s. s. p. du 27 septembre 1920 contenant apport-fusion par la Société française d'exploitations électriques ; d'un acte s. s. p. du 28 juillet 1920 contenant apport-fusion par la Société L'Électrique de l'Orléanais ; des assemblées générales des 18 octobre et 29 novembre 1920 ayant ratifié l'augmentation du capital à 20.000.000 de francs ; de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 1922 décidant d'augmenter le capital à 24.000.000 de francs ; d'un acte de déclaration et de souscription et de versement reçu par M^e Petitpierre le 11 décembre 1922, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements ; de l'assemblée générale du 19 décembre 1922 ayant ratifié l'augmentation du capital à 24.000.000 de francs ; d'un acte reçu par M^e Clary, notaire à Pleaux, le 25 janvier 1923 contenant apport par MM. Vaur et Puyraimond ; d'un acte s. s. p. reçu par M^e Loustau, notaire à Oloron, le 20 novembre 1922 contenant apport par MM. Lavigne, Legrand et Aguirre ; d'un acte s. s. p. du 24 février 1923 contenant apport-fusion par la Société Haute-Dordogne Force et Lumière ; d'un acte s. s. p. du 12 mars 1923 contenant apport-fusion par la Société d'éclairage et de force de Vougeot ; d'un acte s. s. p. du 12 mars 1923 contenant apport-fusion par la Compagnie électrique de Menton ; des assemblées générales des 12 mars et 5 avril 1923 ayant ratifié l'augmentation du capital à 25.000.000 de francs ; de l'assemblée générale du 18 février 1924 autorisant l'augmentation du capital de 25.000.000 de francs ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Baratin, notaire à Lyon, le 19 mars 1924 auquel sont annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements ; de l'assemblée générale du 27 mars 1924 ayant ratifié l'augmentation du capital à 37.500.000 francs ; d'un acte reçu par M^e Lamarque, notaire à Oloron, le 12 décembre 1923 contenant apport par M. Jean Mazières ; d'un acte s. s. p. du 21 février 1924 contenant apport par l'Omnium français d'électricité ; d'un acte s. s. p. du 18 février 1924 contenant apport par MM. Thuillier et Bligny ; d'un acte s. s. p. du 26 février 1924 contenant apport-fusion par la Société d'électricité de Chartres et extensions ; d'un acte s. s. p. du 3 mars 1924 contenant apport-fusion par la Cie de gaz et d'électricité de Fréjus et Saint-Raphaël ; d'un acte s. s. p. du 4 mars 1924 contenant apport-fusion par la Société électrique du Châtelet-en-Brie ; d'un acte s. s. p. du 3 avril 1924 contenant apport-fusion par la Société électrique de Samois-sur-Seine ; des assemblées générales des 27 mars et 17 avril 1924 et du conseil d'administration du 3 novembre 1924 ayant porté définitivement le capital à

40.000.000 de francs ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Baratin, le 25 octobre 1924, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements ; de l'assemblée générale du 3 novembre 1924 ayant ratifié l'augmentation du capital à 50.000.000 de francs ; de l'assemblée générale du 21 septembre 1925, autorisant le conseil d'administration à augmenter le capital de 50.000.000 de francs ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Baratin, le 30 octobre 1925, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements ; de l'assemblée générale du 7 novembre 1925, ayant ratifié l'augmentation de capital à 60.000.000 de francs ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Baratin le 22 mai 1926, auquel sont annexés une liste des souscripteurs et un état des versements ; de l'assemblée générale du 1^{er} juin 1926, ayant ratifié l'augmentation du capital à 76 000.000 de francs ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Burthe, notaire à Paris, le 12 novembre 1926, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements ; de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 1926, ayant ratifié l'augmentation de capital à 96.000.000 de francs : d'un acte reçu par M^e Daigre, notaire à Vannes, le 8 novembre 1926 contenant apport par la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage ; des assemblées générales des 20 novembre et 31 décembre 1926 ayant ratifié l'augmentation du capital à 99.000.000 de francs ; de l'assemblée générale du 31 décembre 1926 autorisant le conseil à augmenter le capital de 100 000.000 de francs en actions A ou ordinaires et de 10.000.000 de francs en actions B ou à droit de vote privilégié et décidant de précéder immédiatement à une augmentation de 5.000.000 de francs par l'émission contre espèces d'action B ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Burthe, le 12 mars 1927, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements ; de l'assemblée générale du 22 mars 1927, ayant ratifié l'augmentation de capital à 104.000.000 de francs ; du conseil d'administration du 16 juin 1927, transférant le siège social du 94, rue Saint-Lazare, à Paris, 29, rue de Rome ; d'un acte s. s. p. du 30 novembre 1926 contenant apport-fusion par L'Omnium français d'électricité ; d'un acte s. s. p. du 10 février 1927 contenant apport-fusion par la Société électrique du Grand Fougeray ; d'un acte s. s. p. du 10 février 1927 contenant apport-fusion par la Société électrique de Bain de Bretagne ; d'un acte s. s. p. du 9 février 1927 contenant apport-fusion par la Société électrique de Louvigné-du-Désert ; d'un acte s. s. p. du 18 février 1927 contenant apport-fusion par L'Énergie électrique de la Manche ; d'un acte s. s. p. du 9 février 1927 contenant apport-fusion par la Société électrique de Broons ; d'un acte s. s. p. du 19 février 1927 contenant apport-fusion par la Société électrique de Chailly-Barbizon ; des assemblées générales des 16 juin et 3 août 1927, ayant ratifié l'augmentation du capital à 105.000.000 de francs ; d'un acte reçu par MM^{es} Burthe et Dufour, notaires à Paris, le 14 octobre 1927 contenant apport par la Société de production et de distribution d'énergie ; d'un acte s. s. p du 14 octobre 1927 contenant apport par L'Énergie électrique du Massif Central ; des assemblées générales des 25 novembre 1927 et 18 janvier 1928, ayant ratifié l'augmentation du capital à 109.500.000 francs ; de deux actes de déclaration de souscription et de versement reçus par M^e Burthe, le 15 avril 1929,, auxquels sont annexés les listes de souscripteurs aux actions A et B nouvelles et des états de versement ; des assemblées générales des propriétaires d'actions A et B anciennes et nouvelles et de l'assemblée spéciale des actionnaires, propriétaires d'actions B anciennes, du 23 avril 1929, ayant ratifié l'augmentation de capital à 137.125.000 francs ; - de deux actes de déclaration de souscription et de versement reçus par M^e Burthe, le 30 décembre 1929, auxquels sont annexés des listes des souscripteurs aux actions A et B nouvelles et des états de versements ; des assemblées générales des propriétaires d'actions A et B anciennes et nouvelles et de l'assemblée des propriétaires d'actions B anciennes du 7 janvier 1930, ayant ratifié l'augmentation, de capital à 150.837.500 francs ; d'un acte s. s. p. des 2 et

15 juin 1930 contenant apport par la Compagnie haut-marnaise d'électricité ; de deux actes s. s. p. du 16 juillet 1930. contenant apport-fusion par L'Électrique de Bretagne et la Société de distribution d'eau, de lumière et de force de Monte-Carlo supérieur et extensions ; des assemblées générales des 9 septembre et 15 novembre 1930, ayant ratifié l'augmentation de capital à 151.160.000 francs ; d'un acte s. s. p. du 5 mai 1930. contenant apport par la Société générale de force et lumière ; d'un acte reçu par M^e Burthe, le 6 octobre 1930 contenant apport par la société dite Compagnies réunies de gaz et d'électricité ; des assemblées générales des 9 septembre, 15 et 29 décembre 1930, du conseil d'administration du 29 décembre 1930, ayant ratifié l'augmentation de capital à 155.700.000 francs ; d'un acte s. s. p. du 12 novembre 1930 contenant apport-fusion par la Société électrique d'Auneau ; d'un acte s. s. p. du 12 novembre 1930 contenant apport-fusion par la Société anonyme du Gaz de Pithiviers ; d'un acte s. s. p. du 12 novembre 1930 contenant apport-fusion par la Société électrique de La Roche Derrien ; d'un acte s. s. t. du 17 novembre 1930 contenant apport-fusion par La Régionale Électrique ; d'un acte s. s. p. du 18 novembre 1930 contenant apport-fusion par la Société dauphinoise d'éclairage électrique ; d'un acte s, s. p. du 12 novembre 1930 contenant apport-fusion par la Société électrique de Janville ; d'un acte s. s. p. du 12 novembre 1930 contenant apport-fusion par la Société de gaz et d'électricité de Nogent-le-Rotrou et extensions ; d'un acte s. s. p. du 18 novembre 1930 contenant apport-fusion par la Société régionale d'énergie électrique de Loire et Rhône ; des assemblées générales des 29 décembre 1930, 2 février et 18 mars 1931, ratifiant l'augmentation de capital à 156.500.000 francs ; d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Burthe le 21 mai 1932, auquel sont annexés la liste des souscripteurs et un état des versements ; de l'assemblée générale du 28 mai 1932, ratifiant l'augmentation de captal à 172.150.000 francs ; d'un acte s. s. p. du 16 avril 1932 contenant apport-fusion par la Société hydro-électrique de Lyon ; d'un acte s. s. p. du 18 juin 1932 contenant apport-fusion par la Société lumière et énergie ; d'un acte s. s. p. du 1^{er} juin 1932 contenant apport-fusion par la Compagnie électrique de la Méditerranée ; des assemblées générales des 31 août et 28 octobre 1932 ratifiant l'augmentation de capital à 179.670.000 francs ; d'un acte s. s. p. du 15 mai 1933 contenant apport-fusion par la Compagnie d'électricité de Brest et extensions; d'un acte s. s. p. du 5 juin 1933 contenant apport-fusion par la Société d'entreprises et d'installations électriques ; d'un acte s. s. p. du 22 juin 1933 contenant apport-fusion par la Société régionale d'exploitations gazières et électriques ; d'un acte s s. p. du 29 juillet 1933 contenant apport-fusion par la Société hydro-électrique du Sud-Est ; d'un acte s. s. p. du 7 août 1933 contenant apport-fusion par la Société de distribution d'énergie électrique du Rhône ; des assemblées générales des 26 septembre et 19 décembre 1933, ratifiant l'augmentation de capital à 194.210.000 francs ; des assemblées générales des propriétaires d'actions A et B des 10 et 28 novembre et 19 décembre 1933, desquelles il est résulte l'unification des actions A et B par assimilation pure et simple et l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives réunissant les conditions de la loi du 13 novembre 1933.

Il appert qu'il a été formé une société anonyme au capital actuel de 194.210.000 francs, divisé en 1.942.100 actions de 100 francs, dont 346.123 actions émises contre espèces et 1.595977 actions ,d'apport et dont extrait des statuts suit :

Art. 1^{er}. — Il est formé entre tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. — La société prend la dénomination de : L'Énergie industrielle. Cette dénomination pourra être modifiée par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 3. — La société a pour objet, tant en France que dans les colonies, pays de protectorat ou de mandat, ou à l'étranger : 1^o Tous travaux, fabrications, entreprises et

exploitations concernant l'électricité, le gaz, l'eau, les égouts, les transports, ainsi que tous autres services publics, et, d'une façon générale, les application des sciences physiques et chimiques ; la recherche et l'obtention de tous privilèges, monopoles, concessions ou autorisations concernant les objets ci-dessus ; 2° toutes opérations et entreprises, financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement auxdits objets, ou pouvant faciliter le développement des affaires sociales et, notamment, la constitution ou l'absorption par voie de fusion de toutes sociétés ; la participation à toutes souscriptions, émissions syndicales de garantie ou autres, l'achat ou la vente de titres ou droits.

Art. 4. — Le siège social est établi à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années, qui ont commencé à partir du jour de sa constitution définitive.

Art. 5. — Les apports comprennent :

§ I

Ceux faits à la société lors de sa constitution, savoir :

Réseau de La Bourboule : la concession de l'éclairage électrique de La Bourboule ; une usine génératrice, sur la Dordogne, une maison d'habitation à proximité du barrage, les réseaux de distribution aériens et souterrains, une station de transformation à La Bourboule.

Réseau de Rhône et Loire : la concession de l'éclairage électrique de Saint-Symphorien-sur-Coise, ensemble les réseaux de distribution, ainsi que le fonds de commerce de vente de l'énergie électrique exploité à Saint-Symphorien-sur-Coise, Chazelles-sur-Lyon et autres communes environnantes.

Réseau de Bourg-d'Oisans : la concession de l'éclairage électrique de Bourg-d'Oisans, ensemble le fonds de commerce en dépendant, le réseau de distribution, les droits de jouissance temporaire sur une usine génératrice installée sur le torrent de Sarennes. Les apports ci-dessus ont été faits pour une valeur de 1.550.000 fr. représentés, à concurrence de 1.050.000 francs. par 10.500 actions et à concurrence du surplus par une somme en numéraire.

§ II

Ceux faits postérieurement à la constitution de la société par la Société électrique de Dieulefit et Valréas ; la concession de l'éclairage électrique de Dieulefit ; la concession de l'éclairage électrique de Valréas ; plusieurs parcelles de terrain de 20 hectares environ, sur le territoire des communes de Beconne et de Roche-Saint-Secret, cantonne Dieulefit, sur partie desquelles sont édifiés divers bâtiments à usage de ferme, une usine génératrice. Ces apports pour une valeur de 188.250 francs, représentés, à concurrence de 87.000 francs, par 878 action ; le surplus absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire...

La Compagnie des Eaux et électricité de Madagascar : la concession de l'alimentation en eau de Tananarive, la concession de l'éclairage électrique de Tananarive, un réseau de distribution à haute et basse tension dans Tananarive. Ces apports pour une valeur de 625.000 francs représentés, à-concurrence de 275.000 francs, par 2.750 actions, le surplus absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire.

L'Énergie électrique de la Côte-d'Or : les concessions et autorisations relatives à la distribution de l'énergie électrique accordées par les communes de Montceau-les-Mines, Blanzy, Saint-Vallier et Sanvignes. Ces apports ont été faits moyennant 250.000 francs représentés par 2.500 actions d'apport.

M. et Mme Grivolos : deux usines hydro-électriques sur la rivière de la Couze-Chambon ; divers réseaux électriques sur les communes de Montaigut le-Blanc, Saint-Victor-la-Rivière, Murols, Verrières et Grandeyrolles [Puy-de-Dôme]. Ces apports ont été

faits pour une valeur de 200.000 francs représentés par 2.000 actions d'apport.

.....

La Société des forces motrices d'Orthez-Castetarbe : une usine hydro-électrique située sur le gave de Pau à Orthez, d'une puissance d'environ 1.000 HP. L'apport a été fait, outre la prise en charge par L'Énergie industrielle d'un passif de 100.000 francs, pour une valeur de 339.648 francs représentés à concurrence de 37.932 francs, par 327 actions de L'Énergie industrielle, évaluées 116 fr. Le surplus a été absorbé par l'Énergie industrielle, comme actionnaire..

La Sociétés d'éclairage électrique de la Ville d'Alais : le secteur électrique dans les villes d'Alais, St-Ambroix. Les Mages, Saint-Jean-de-Maruéjols, Saint-Martin-de-Valgaigues, et les communes de Molières-sur-Cèze et de Meyrannes. Ces apports ont été faits pour une valeur de 435.000 francs, représentés, à concurrence de 30.740 francs, par 265 actions d'apport évaluées 116 fr. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire

L'Énergie électrique de la Côte-d'Or : un secteur électrique dans les villes de Beaune, Aloxe-Corton, Ladoix-Serrigny, Chorey. Ces apports ont été faits pour une somme de 278.400 francs, représentés, à concurrence de 141.960 francs par 1.183 actions d'apport, évaluées 120 fr. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire.

La Société française d'exploitations électriques: un secteur électrique dans les villes de Saint-Donat, Saint-Uze et diverses autres communes du département de la Drôme. Ces apports ont été faits pour une somme de 204.000 fr., représentés, à concurrence de 33.240 francs, par 277 actions d'apport, évaluées 120 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire.

MM. Lavigne, Legrand et Aguirre : une usine hydro-électrique sur le gave d'Aspe à Oloron. Cet apport a été fait pour une valeur de 650.000 francs, représentés par 6.500 actions

MM. Vaur père et fils et Puyraimond : une usine hydro-électrique à Servières (Corrèze), et un secteur électrique exploité dans les départements de la Corrèze et du Cantal. Ces apports ont été faits pour la somme de 260.000 francs, représentés par 2.600 actions...

La Société Haute-Dordogne, Force et Lumière : une usine hydro-électrique à St-Sauves et un secteur électrique dans le Puy-de-Dôme. Ces apports ont été faits pour la somme de 800.000 francs, représentés, à concurrence de 36.000 fr. par 360 actions. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire

La Société d'éclairage et de force de Vougeot : un secteur électrique situé dans la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or. Cet apport a été fait pour une somme de 125.000 francs, représentés. à concurrence de 3.500 francs, par 35 actions. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire.

La Compagnie électrique de Menton : une usine d'électricité à Menton et un réseau de distribution dans dans cette ville. Ces apports ont été faits pour une somme de 860.000 francs, représentés, à concurrence de 50.500 francs par 505 actions. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire.

M. Jean Mazères : une usine hydro-électrique à Sœix, commune d'Oloron. Cet apport a été fait pour une valeur de 1.900.000 fr., représentés par 19.000 actions

L'Omnium français d'électricité : les secteurs électriques de Sully-sur-Loire et Milly. Ces apports ont été faits pour une valeur de 174.960 francs, représentés par 1.458 actions, évaluées 120 francs

MM. Thuilier et Bligny : un réseau d'électricité à Châteauneuf-sur-Loire. Cet apport a été fait pour une valeur de 277.440 francs, représentés par 2.312 actions, évaluées 120 fr.

La Société d'électricité de Chartres et extensions : les secteurs électriques de Chartres, Nogent-le-Roi et Lormave. Ces apports ont été faits pour une valeur de

720.000 francs, représentés à concurrence de 204.480 francs par 1.704 actions, évaluées 120 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire.

La Compagnie de gaz et d'électricité de Fréjus et St-Raphaël et Service des Eaux de Fréjus : les réseaux de gaz de Fréjus et Saint-Raphaël et la distribution d'eau de Fréjus. Ces apports ont été faits pour une valeur de 563.180 fr., représentés à concurrence de 44.640 francs par 372 actions, évaluées 120 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie Industrielle comme actionnaire

La Société électrique de Samois-sur-Seing : un réseau électrique dans Samois-sur-Seine. Cet apport a été fait pour une valeur de 104.000 francs, représentés à concurrence de 6.960 francs, par 58 actions, évaluées 120 francs. Le surplus payé en espèces ou absorbé par L'Énergie Industrielle comme actionnaire

La Société électrique du Châtelet-en-Brie : les réseaux électriques du Châtelet-en-Brie et de Fontaine-le-Port. Ces apports ont été faits pour une valeur de 110.400 francs, représentés à concurrence de de 11.520 francs, par 96 actions évaluées 120 francs. Le surplus payé en espèces ou absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire

La Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage : les réseaux d'électricité et de gaz de Vannes et un immeuble à Vannes, rue Émile-Burgault, n° 12. Ces apports ont été faits pour une somme de 3.000.000 de francs représentés par 30.000 actions..

L'Omnium français d'électricité : son portefeuille titres, actions et obligations, et partie de ses créances existant à la date du 1^{er} janvier 1927. Ces apports ont été faits pour une valeur de 3.000.000 de francs représentés à concurrence de 798.000 francs, par 7.980 actions, le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire

L'Énergie électrique de la Manche : les secteurs électriques de Granville et de Donville et Saint-Nicolas près Granville. Ces apports ont été faits pour une valeur de 261.000 francs représentés à concurrence de 116.500 francs par 1.165 actions. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire.

La Société électrique de Broons : le secteur électrique de Broons. Cet apport a été fait pour une valeur de 28.900 francs représentés, à concurrence de 8.200 francs, par 82 actions. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Société électrique de Louvigne-du-Désert : le secteur électrique de Louvigne-du-Désert. Cet apport a été fait pour une valeur de 94.250 francs, représentés à concurrence de 10.200 francs, par 102 actions. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Société électrique de Bain-de-Bretagne : le secteur électrique de Bain-de-Bretagne. Cet apport a été fait pour une valeur de 74.556 fr. 23, représentés, à concurrence de 22.000 francs, par 220 actions. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Société électrique du Grand-Fougeray : le secteur électrique du Grand-Fougeray. Cet apport a été fait pour une valeur de 75.446 francs 61, représentés à concurrence de 5.100 francs, par 51 actions. Le surplus a été payé en espèces ou absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Société électrique de Chailly-Barbizon : le secteur électrique de Chailly-en-Bière et de Barbizon. Cet apport a été fait pour une valeur de 63.333 fr. 33, représentés à concurrence de 40.000 francs, par 400 actions. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Société de production et de distribution d'énergie : les usines à gaz et d'électricité de Langres et les réseaux d'électricité et de gaz de Langres et environs. Cet apport a été fait pour une somme de 3.500.000 francs, représentés par 35.000 actions ...

L'Énergie électrique du Massif Central : l'usine de la Compissade, le lac de Guéry et le réseau d'électricité du Mont-Dore. Cet apport a été fait pour une somme de 1.000.000 de francs, représentés par 10.000 actions

La Compagnie haut-marnaise d'électricité : un réseau de distribution d'électricité comprenant les concessions du Syndicat intercommunal d'électrification des vallées de la Marne et de la Biaise, ainsi que les concessions de Donjeux, Rouvroy et Saint-Urbain. Cet apport a été fait pour une valeur de 937.500 francs, représentés par 2.500 actions évaluées 375 francs

La Société de distribution d'eau, de lumière et de force de Monte-Carlo Supérieur et extensions : un réseau de distribution d'eau et d'électricité dans Beausoleil et La Turbie. Cet apport a été fait pour une valeur de 3.333.500 francs, représentés à concurrence de 115.500 francs, par 308 actions entièrement libérées de L'Énergie industrielle, évaluées au taux de 375 francs l'une. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire et propriétaire des parts de fondateur

L'Électricité de Bretagne : un secteur électrique dans les Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine et Finistère. Cet apport a été fait pour une valeur de 937.500 francs, représentés à concurrence de 156.375 francs, par 417 actions, évaluées 375 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

Les Compagnies réunies de gaz et d'électricité : un réseau de gaz et d'électricité dans Bourg-en-Bresse. Cet apport a été fait pour une valeur de 15.000.000 de francs, représentés par 40.000 actions, évaluées 375 francs

La Société générale de force et lumière : un réseau d'électricité dans la banlieue Est de Lyon. Cet apport a été fait pour une valeur de 2.025.000 francs, représentés par 5.400 actions, évaluées 375 francs

La Société électrique d'Auneau : un réseau d'électricité dans la ville d'Auneau. Cet apport a été fait pour une valeur de 287.156 francs 87, représentés à concurrence de 15.000 francs, par l'attribution de 40 actions, évaluées 375 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Société anonyme du gaz de Pithiviers : son entreprise de distribution de gaz et d'électricité dans la ville de Pithiviers. Cet apport a été fait pour une valeur de 338.939 fr. 75, représentés à concurrence de 1.875 francs, par l'attribution de 5 actions, évaluées 375 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire

L'Électricité de La Roche-Derrien : un réseau d'électricité dans la ville de La Roche-Derrien. Cet apport a été fait pour une valeur de 49.150 francs, représentés à concurrence de 3.750 francs, par l'attribution de 10 actions évaluées 375 francs, Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Régionale Électrique : son entreprise de distribution d'énergie électrique dans les départements de l'Isère, du Rhône et de la Loire. Cet apport a été fait pour une valeur de 3.173.697 fr. 98, représentés à concurrence de 324.000 francs, par 864 actions, évaluées 375 francs, et une somme de 21.180 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

Société dauphinoise d'éclairage électrique : son entreprise de distribution d'énergie électrique dans les départements de l'Isère et de l'Ain. Cet apport a été fait pour une valeur de 8.070.174 fr. 49, représentés à concurrence de 24.750 francs, par 66 actions, évaluées 375 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Société électrique de Janville : son entreprise de distribution d'énergie électrique dans la ville de Janville. Cet apport a été fait pour une valeur de 232.399 francs 95, représentés à concurrence de 30.375 francs, par 81 actions, évaluées 375 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Société de gaz et d'électricité de Nogent-le-Rotrou et extensions : son entreprise de distribution de gaz et d'électricité dans la ville de Nogent-le-Rotrou et communes limitrophes. Cet apport a été fait pour une valeur de 2.418.910 francs 08, représentés à concurrence de 48.375 francs, par l'attribution de 129 actions, évaluées 375 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle comme actionnaire

La Société régionale d'énergie électrique de Loire-et-Rhône : son entreprise de distribution d'énergie électrique dans l'Ardèche, la Loire, l'Isère et la Drôme. Cet apport a été fait pour une valeur de 6 millions 835.535 fr. 39, représentés à concurrence de 2.551.875 francs, par l'attribution de 6.805 actions, évaluées 375 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Société hydro-électrique de Lyon : l'ensemble de son actif : usines hydrauliques de Vallières et des Portes du Fier, chutes d'Hauteville, du Thioiu, de Rognaix et du Doron de Bozel. Cet apport a été fait pour une valeur de 122 millions 350.780 fr. 48, représentés à concurrence de 16.875.000 francs, par l'attribution de 75.000 actions, évaluées 225 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Société Lumière et Énergie : son entreprise de distribution de gaz et d'électricité dans la Loire. Cet apport a été fait pour une valeur de 4.614.545 francs 55, représentés à concurrence de 14.400 francs par 64 actions, au taux de 225 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Compagnie électrique de la Méditerranée : son entreprise de distribution d'eau et d'électricité dans la commune de Cap d'Ail. Cet apport a été fait pour une valeur de 930.721 fr. 40, représentés à concurrence de 30.600 francs, par 136 actions, évaluées 225 francs. Le surplus a été absorbé par L'Énergie industrielle, comme actionnaire

La Compagnie d'électricité de Brest et extensions : l'ensemble de son actif qui comportait notamment les usines hydro-électriques de Lescuz, de Stéréon, Coatigrach et Guilly-Glass sur l'Aulne, les concessions d'électricité de Brest, Châteaulin, Saint-Pierre-Quilbignon et de plusieurs communes avoisinantes. Partie de cet actif et le passif correspondant ont été attribués à L'Énergie industrielle, en représentation de ses droits d'actionnaire. Le surplus de l'actif lui a été apporté à titre de fusion moyennant, outre la prise en charge du passif, l'attribution de 74.680 actions, évaluées 160 francs

Société régionale d'exploitations gazières et électriques : l'ensemble de son actif, qui comportait notamment : les usines à gaz de Vitré et de Guingamp, une usine d'électricité sise à Guingamp, les concessions de gaz de Vitré, Guingamp, Mayenne et Saint-Lô, les concessions d'électricité de Vitré, Guingamp et Mayenne et de plusieurs communes du Finistère et des Côtes-du-Nord. Partie de cet actif et le passif correspondant ont été attribués à L'Énergie industrielle, en représentation de ses droits d'actionnaire et de porteur de parts de fondateur. Le surplus de l'actif lui a été apporté à titre de fusion moyennant, outre la prise en charge du surplus du passif, l'attribution de 8.404 actions, évaluées 160 francs, et d'une somme en espèces de 5.360 francs

Société d'entreprises et d'installations électriques: l'ensemble de son actif qui comportait notamment : une usine à La Chapelle-sous-Dun, les concessions d'électricité des Syndicats de La Clayette du Donjon et de Saint-Laurent-en-Brionnais et des communes de Varennes et Châtenay, la concession du gaz de Marcigny. Partie de cet actif et le passif correspondant ont été attribués à L'Énergie industrielle, en représentation de ses droits d'actionnaire. Le surplus de l'actif lui a été apporté à titre de fusion moyennant, outre la prise en charge du surplus du passif, l'attribution de 210 actions, évaluées 160 francs

Société de distribution d'énergie électrique du Rhône : l'ensemble de son actif qui comportait des droits rattachés à diverses concessions d'électricité, ainsi que des espèces en caisse ou en banque. Partie de cet actif et le passif correspondant ont été attribués à L'Énergie industrielle en représentation de ses droits d'actionnaire. Le surplus de l'actif a été apporté à titre de fusion moyennant, outre la prise en charge du surplus du passif, l'attribution de 468 actions, évaluées 160 francs

Société hydro-électrique du Sud-Est : l'ensemble de son actif qui comportait notamment une usine hydro électrique sur la Roya, à Breil, les chutes du Pas-de-Souci et de la Muse sur le Tarn, de Neyrac sur le Lot, de la Vernaison dans la Drôme et de la Sarennes dans l'Isère ; des lignes de transport, des concessions. Partie de cet actif et le

passif correspondant ont été attribués à L'Énergie industrielle en représentation de ses droits d'actionnaire. Le surplus de l'actif a été apporté à titre de fusion moyennant, outre la prise en charge du surplus du passif, l'attribution de 61.638 actions, évaluées 160 francs

Art 8. — Le capital social est fixé à 194.210.000 francs. Il se divise en 1.942.100 actions de 100 francs chacune.

Art. 9. — Le capital social pourra être augmenté en une ou plusieurs fois par décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou dans les limites fixées ci-dessous par simple délibération du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé dès à présent à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social à concurrence de d'un nominal total de 250.000.000 de fr. par la création-d'actions au nominal de 100 francs sans qualification et ce dans les termes fixés par l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 1933.

.....

II

Le conseil d'administration de L'Énergie industrielle est, actuellement, composé de : MM. Pierre Durand, président, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris ; Démétrius Amira, 66, boulevard de l'Océan, à Saint-Nazaire ; Raoul de Charbonnière, 1, rue Beethoven, à Paris ; Robert Després, 6, rue de Presbourg, à Paris ; Barthélemy Durand, 80, rue Taitbout, à Paris ; Émile Durand, 3, rue Blaise-Desgoffes, à Paris ; Louis Durand, 10, avenue Marceau, à Paris ; Henri Mordacq, 95, boulevard Raspail, à Paris ; Alexandre Palliez, 22, avenue Bugeaud, à Paris ; Francis Sarrade-Loucheur, 56, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris ; Amédée Siaume, 37, boulevard Malesherbes, à Paris ; Albert Stockhammer, 15, avenue Mozart, à Paris.

Les commissaires aux comptes de la Société sont actuellement : MM. Joanny Cornu, 1, cours de la Liberté, à Lyon ; Louis Deydier, 39, rue Thomassin, à Lyon, et Jules Avril, 174, rue de Courcelles, à Paris.

Pour extrait et mention
Le conseil d'administration.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE (*Le Temps*, 21 mars 1937)

L'assemblée du 20 mars a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1936 faisant apparaître un bénéfice net de 22.012.113 francs et un solde disponible de 23.180.308 francs. Elle a fixé le dividende à 10 francs brut par action et décidé une répartition supplémentaire de 5 francs par.action à prélever sur les primes d'émission.

MM. Pierre Durand, de Charbonnière, Mordacq et Siaume ont été réélus administrateurs.

L'Énergie industrielle (*Nouveau Juvénal*, 27 mars 1937)

L'assemblée ordinaire du 20 mars a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1936, faisant apparaître un bénéfice de 22.012.113 francs auquel vient s'ajouter le report antérieur de 1.168.195 fr., 1 soit un total disponible de 23.180.308 francs.

Le dividende a été fixé à 10 %, soit 10 fr. brut par action, et il a été décidé, en outre, de répartir une somme supplémentaire de 5 fr. par titre, au moyen d'un prélèvement sur les primes d'émission.

Un acompte de 5 % sur le dividende ayant été mis en paiement en novembre 1936, le solde, soit 5 % et la distribution exceptionnelle de 5 francs par action seront mis en paiement le 23 mars. Le coupon net ressort : au nominal, 9 fr. 77 (impôt 12 %), 9 fr. 38 (impôt 18 %) ; au porteur, 9 fr. 26.

MM. Pierre Durand, de Charbonnière, Mordacq et Siaume, administrateurs sortants, ont été réélus.

Annuaire industriel, 1938 :

ÉNERGIE INDUSTRIELLE (L'), Siège social : 68, fbg Saint-Honoré, Paris, 8^e. T. Anj. 54-00. Soc. an. cap. 194.210.000 fr. — C. d'adm. : Prés. : M. P. Durand ; Adm. : MM. de Charbonnière ; F. Sarrade [gendre de Louis Loucheur] ; E. Durand ; L. Durand ; Général Mordacq ; A[lexandre] Palliez [Lille-Bonnières et Colombes] ; A[lbert] Stockhammer [adm.-délégué Union Trust] ; [Amédée] Siaume [pdt Union Trust] ; D. Amira. — Usines hydrauliques à Bort, La Bourboule, Saint-Sauves, Saint-Nectaire, Salers, Servières, Neuvic, Allemont, Vaison, Béconne, Breil. — Usines thermiques à Menton, Montélimar, Saint-Raphaël, Langres.

Production et distribution d'énergie. (29-586).

L'Énergie industrielle
(*Le Figaro*, 2 avril 1939)

Réunis le 30 mars en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Pierre Durand, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1938 faisant apparaître un bénéfice net de 23 millions 42.837 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 2.048.719 fr. pour former un solde disponible de 25 millions 91.536 francs.

Le dividende brut a été fixé à 50 fr. par action de 500 fr. et à 10 fr. par action de 100 fr. Il sera mis en paiement à partir du 3 avril, à raison de net : actions de 500 fr., nominatives : 49 fr. 05 ou 47 fr. 20 ; au porteur : 45 fr. 45 ; actions de 100 fr., nominatives : 9 fr. 81 ou 9 fr. 44 ; au porteur : 9 fr. 09.

En outre, une somme de 9.710 500 fr. a été prélevée sur les primes d'émission, pour répartir aux actionnaires sous-forme d'un boni de 25 fr. ou de 5 fr. respectivement par action, qui correspond à l'acompte de 5 % brut versé le 3 novembre.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de M. Louis Dufour²⁰, et réélu MM. Robert Després, Démétrius Amira et Émile Durand, administrateurs sortants.

L'Énergie industrielle
(*L'Événement*, 12 avril 1939)

.....
Le rapport du conseil rappelle la création du Groupement de l'électricité et il indique que les sociétés du groupe de l'Énergie industrielle, qui est actuellement au premier rang des producteurs d'énergie hydraulique, ont participé à la constitution de cet

²⁰ Louis Dufour : liquidateur en 1934 de la Société auxiliaire française pour l'électricité suite à son absorption par Hydro-Énergie.

organisme et, bien qu'elles soient déjà en mesure d'assurer à leurs secteurs, même en une année particulièrement sèche comme l'année 1938, une alimentation presque exclusivement hydraulique, elles ont entrepris la réalisation d'un nouveau programme de barrages-réservoirs et d'usines hydrauliques dans le Plateau Central, les Pyrénées et les Alpes ainsi qu'un grand programme d'interconnexions permettant l'alimentation complète en énergie hydraulique de régions éloignées comme la Bretagne, qui étaient jusqu'à présent presque entièrement tributaires du charbon étranger.

Le rapport ajoute que la mise au point des nombreuses questions soulevées par l'application des lois sociales s'est poursuivie, malgré des difficultés de détail inévitables, dans des conditions satisfaisantes.

La concentration capitaliste s'accroît dans les affaires d'électricité françaises
(*Le Populaire*, 23 juillet 1939)

Le groupe de l'Énergie industrielle (groupe Durand), un des six trusts maîtres de l'Électricité française, continue à absorber ses filiales. Une assemblée récente a, en effet, approuvé les apports, à titre de fusion, des Forces motrices du Vercors (Drôme), de la Compagnie Haut-Marnaise d'électricité, de l'Union électrique du Finistère, de la Société des Forces motrices de l'Aigoual (Hérault), de la Compagnie d'électricité du Cantal, de la Société d'électricité de la Vallée de l'Arr et de la Société d'électricité du Cheylard (Ardèche), tandis que la filiale Force et Lumière de Grenoble vient d'absorber de son côté la Société hydro-électrique de Fure-Morge et de Vizille, et le Haut-Grésivaudan. On voit par ces quelques exemples que l'Énergie industrielle s'étend sur presque toutes les régions de France, sans compter Madagascar, Constantinople, etc.

C'est d'ailleurs avec un faible capital-actions de 207 millions de francs que le groupe Durand a pu se rendre maître d'un ensemble industriel valant plusieurs milliards. Il est vrai que, dans cette tâche, il a été aidé par de puissants groupes étrangers — en particulier par les groupes suisses Brown-Boveri, Banque de Bâle et Elektrobank (alliés à Sofina) et par le groupe canadien Nesbitt-Thomson (Foreign Power securities) qui est également lié au groupe Schneider (Rhône-Jura). Le conseil d'administration compte deux administrateurs suisses [!] — MM. Siaume et Stockhammer, appartenant au groupe Elektrobank [!] — et Bozel-Maletra, qui fut mêlé à l'affaire des carburiers pendant la guerre.

Les bénéfices nets pour l'exercice 1938 s'élèvent à 25 millions, qui ont permis l'allocation de 1.079.000 fr. de tantièmes aux administrateurs. Ces chiffres sont, bien entendu, indépendants de ceux des bénéfices et tantièmes des 22 sociétés filiales que compte le groupe.

Dans l'ensemble, l'Énergie industrielle dessert 6.655 communes représentant une population de 7 millions d'habitants. Elle a distribué 1.716.000 kilowatt-heures, et 84 millions de mètres cubes de gaz. — A.R.I.

COMMUNIQUÉS FINANCIERS
L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*Paris-Municipal*, 7 avril 1940)

L'assemblée générale ordinaire de cette société s'est tenue le 9 avril. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1939.

Le rapport signale que malgré la guerre, cette société a pu assurer tous les services dont elle a la charge.

Les résultats bruts s'élèvent à 84 millions 209.943 fr. 60, en augmentation de 28 millions 849.377 fr. 35 sur l'année précédente.

Les produits du portefeuille-titres et des recettes diverses se sont élevés à 29 millions 014.341 fr. 51 contre 31.919:830 fr. 82 l'année précédente. Compte tenu du report ancien, les bénéfices nets disponibles s'élèvent à 38.499.377 fr. 26 contre 25.091.555 fr. 74.

Le dividende est fixé à 60 fr. brut par action de 500 francs, sur lequel un acompte de 25 fr. brut a déjà été mis en paiement.

Il est voté le prélèvement sur les primes d'émission une somme suffisante pour, reporter aux actionnaires 16 fr. brut par action de 500 francs. La répartition totale pour l'exercice 1939 sera donc de 75 francs brut par action de 500 francs.

Informations financières
L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*Le Journal des débats*, 15 mai 1941)

À l'assemblée générale ordinaire du 3 mai, M. Pierre Durand, président du conseil, a adressé au personnel de la société ses remerciements pour sa conduite au cours des heures difficiles de l'année 1940, et à son principal collaborateur, M. Després, qui avait été victime d'un accident grave il y a plusieurs mois²¹, l'expression de sa sympathie et de la joie qu'il avait à le voir rétabli. L'un des actionnaires a déclaré que l'assemblée partageait entièrement ses sentiments, mais qu'elle tenait à associer M. Pierre Durand lui-même à ses remerciements.

Toutes les résolutions présentées par le conseil ont été votées à l'unanimité.

L'assemblée a pris acte de la démission d'administrateur de M. Stockhammer et renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Barthélémy Durand et Louis Durand. Elle a nommé à nouveau MM. Lombard et Deydier commissaires aux comptes et M. Bertin-Ledoux commissaire suppléant.

L'assemblée générale extraordinaire qui devait suivre l'assemblée générale ordinaire, pour la régularisation des modifications aux statuts, décidée par le conseil, en exécution de la loi du 16 novembre 1940, n'a pu se tenir faute de quorum.

Rappelons que l'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 60 fr. brut par action de 500 fr. et de 12 fr. brut par action de 100 fr., égal à ceux de l'année précédente, et elle a décidé la distribution à titre de répartition sur les primes d'émission d'une somme de 15 fr. brut par action de 500 fr. et de 3 fr. brut par action de 100 fr., sous la réserve toutefois que cette distribution soit reconnue conforme à la loi récente sur la limitation des dividendes.

Un acompte sur le dividende, de 25 francs brut par action de 500 fr. et de 5 fr. par action de 100 fr., ayant déjà été payé le 4 novembre 1940, le solde du dividende est mis en paiement à dater du mercredi 7 mai 1941, contre remise, pour les actions au porteur, du coupon n° 55, et contre estampillage des certificats pour les titres nominatifs, et ce sur les bases suivantes : Net au nominatif. Actions de 500 francs, 31 fr. 81 ; actions de 100 francs, 6 fr. 36. Net au porteur. Actions de 500 fr., 30 fr. 75 ; actions de 100 fr., 6 fr. 15. Le règlement de ce solde sera effectué aux caisses de l'Hydro-Énergie, soit à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, soit à Lyon, 5, place Jules-Ferry,

²¹ Écrasé par un camion allemand. Voir ci-dessous encadré sur Robert Després.

L'Énergie industrielle
(*Le Journal*, 9 juin 1941)

L'assemblée extraordinaire tenue le 6 juin sur deuxième convocation a entériné les modifications statutaires proposées par le conseil d'administration, destinées à mettre les statuts, en harmonie avec la loi du 16 novembre 1940 et les autres lois nouvelles ou les usages en matière de sociétés anonymes.

Une autre assemblée extraordinaire, qui devait se tenir ensuite, n'a pu avoir lieu, faute de quorum et sera convoquée à nouveau dans le courant du mois de juillet. Cette assemblée devait statuer sur l'augmentation de capital en numéraire.

Cette augmentation de capital serait d'un montant de 129.374.500 fr., elle comporterait l'émission de 258.749 actions nouvelles de 550 fr. à souscrire contre espèces : le capital serait, de ce fait, porté de 258.749.000 fr. à 388.123.500 fr.

Les actions nouvelles seraient émises avec une prime de 25 fr. et seraient à libérer du premier quart plus la prime, soit ensemble 150 fr. par action. Elles seraient créées avec jouissance du jour de l'assemblée qui ratifiera l'augmentation du capital. Le droit de souscription à titre irréductible s'exercerait à raison d'une action nouvelle de 500 fr. pour mille fr. de nominal d'actions anciennes de 500 fr. ou de 100 fr. indistinctement.

Toutes mesures seront prises pour préserver les droits des actionnaires empêchés d'effectuer leur souscription.

Informations financières
ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1941)

L'assemblée extraordinaire tenue le 10 juillet a voté l'augmentation du capital annoncée, sous condition suspensive de la nomination du commissaire chargé de faire un rapport à une assemblée subséquente sur les avantages particuliers pouvant résulter en faveur de l'Hydro-Énergie des modalités de l'opération, l'Hydro-Énergie étant chargée de réserver les droits des actionnaires empêchés. La résolution relative à la nomination de ce commissaire n'a pu, en effet, être adoptée valablement en raison du quorum exigé, de sorte qu'une nouvelle assemblée devra être convoquée pour le 19 août.

On rappelle que l'augmentation de capital sera d'un montant de 129.374.500 francs, comportant l'émission de 258.749 actions nouvelles de 500 francs ; le capital sera ainsi porté de 258.749.000 francs à 388.123.500 francs. Les actions nouvelles seront émises avec une prime de 25 francs et seront à libérer, lors de la souscription, du premier quart plus la prime, soit ensemble 150 francs par action. Elles seront créées avec jouissance du jour de l'assemblée qui ratifiera l'augmentation du capital. Le droit de souscription à titre irréductible s'exercera à raison de une action nouvelle de 500 francs pour 1.000 francs de nominal d'actions anciennes de 500 francs ou de 100 francs indistinctement.

Le rapport du conseil d'administration indique que l'aisance de la trésorerie permet d'envisager sans crainte la vie normale de la société et l'exécution des engagements pris, mais que, dans les circonstances présentes, l'industrie électrique doit prévoir, sur la demande expresse des pouvoirs publics, la mise en chantier d'un nouveau programme de plus large envergure comportant principalement l'exécution d'usines hydrauliques et d'ouvrages d'interconnexions.

La société — ajoute le rapport — tient à conserver la place qu'elle occupe, et qui est l'une des premières dans le domaine de la production hydraulique ; elle se doit à elle-même de participer, dans toute la mesure du possible, à l'exécution de ces grands

travaux. C'est pour donner une base plus large aux efforts financiers qui seront ainsi exigés d'elle que le conseil propose d'augmenter de moitié le capital actuel de la société.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*Le Journal*, 11 mai 1942)

L'assemblée ordinaire tenue le 4 mai, sous la présidence de M. Pierre Durand, a approuvé les comptes de l'exercice 1941, se soldant, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, par un bénéfice de 33.633.667 francs contre 35 millions 148.173 francs pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 60 francs par action de 500 francs et à 12 francs par action de 100 francs.

Il est payable depuis le 8 mai, sous déduction de l'escompte de 8 déjà versé le 16 octobre dernier et des impôts à raison de 22 fr. 80 net au nominatif et 16 fr. 82 au porteur, par action de 500 francs. et de 4,56 par action nominative de 100 francs, et 3,32 au porteur.

Le rapport du conseil signale que, si l'année 1941 n'a pas été marquée par des événements aussi dramatiques que la précédente, elle n'en a pas moins été caractérisée par de nombreuses difficultés. D'une part, les réseaux n'ont pu se procurer qu'en quantités insuffisantes le matériel dont ils avaient besoin, soit pour leur développement, soit même pour l'entretien qui n'a pu être aussi complet que par le passé. D'autre part, la sécheresse exceptionnelle qui a sévi à partir du 1er septembre, a considérablement réduit les disponibilités d'énergie hydro-électrique, et ce fait, joint à la pénurie de charbon, a obligé le gouvernement à prendre des mesures de réduction de la consommation de plus en plus sévères.

La Compagnie a pu, toutefois, poursuivre sans trop de retard les grands travaux de construction de barrages ou lignes d'interconnexion faisant partie du programme 1933.

Le président a notamment souligné dans son allocution que l'index électrique n'a toujours pas été modifié dans le sens de l'augmentation des prix de l'électricité, de sorte que celle-ci est la seule matière première, le seul objet de consommation, si l'on peut dire, dont le prix soit encore resté fixe. Pour l'instant, les réserves des sociétés obviennent aux désavantages qui résultent de cet état de choses, mais il viendra un moment où elles ne pourront faire face à l'extension nécessaire des installations.

En outre, le président a indiqué que la libération des actions nouvelles s'effectuera en septembre ou octobre, à l'époque de la distribution de l'acompte de dividende.

L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE
(*Le Journal*, 11 mai 1942)

Émission et admission éventuelle à la cote d'un emprunt de 25 millions de francs, en 5.000 obligations 4,25 % de 5.000 francs.

Communiqué financier
L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*Paris-Soir*, 19 avril 1943)

L'assemblée ordinaire tenue le 9 avril sous la présidence de M. Pierre Durand a approuvé les comptes de l'exercice 1942 se soldant par un bénéfice net de 39.285.997 francs et fixé le dividende à 52 fr. 68 brut par action ancienne de 500 fr., 10fr.536 par action ancienne de 100 francs et 29 fr. 59 par action nouvelle de 500 francs dont le solde sera payé le 27 avril.

Il a été reporté à nouveau 5.029.452 fr. au lieu de 4.802.004 fr. l'an dernier.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Pierre Durand, Raoul de Charbonnière et Amédée Siaume.

L'assemblée extraordinaire, qui devait statuer sur l'augmentation de capital de 97.030.500 fr. par l'incorporation de réserve et répartition d'une action gratuite de 500 fr. pour 2.000 fr. du nominal du capital ancien, a été reportée, faute de quorum, au 5 mai 1943.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE (*Le Journal*, 9 août 1943)

L'assemblée extraordinaire tenue le 28 juillet, sous la présidence de M. Robert Després, administrateur, a eu à statuer sur le projet d'absorption par voie de fusion des sociétés suivantes : Société des Forces Motrices de Savoie, Société d'électricité de la Vallée du Rhône. Société du Gaz de

.....
trique de Nontron, Société d'électricité de Bourg-Sajnt-Andéol, l'Union Electrique Rurale, Société d'énergie électrique de Nontron, Société d'électricité de Surgères, Aigrefeuille, Mauzé et extensions, Société d'électricité de la Marche et du Limousin, Société d'Eclairage par le Gaz de la ville d'Alès.

L'absorption de ces neuf sociétés ne nécessitera qu'une augmentation de capital de 14.846.555 fr, ce qui aura pour effet de porter le capital social au chiffre rond de 500.000.000 de francs.

Le montant pris en charge des obligations des sociétés absorbées est d'environ 100 millions de francs. Le montant actuel des obligations de l'Énergie industrielle. étant de 360 millions, le capital obligataire se trouvera ainsi porté à 460 millions de francs, chiffre inférieur au capital social.

Le montant de réserves et primes sera, du fait des fusions envisagées, augmenté d'environ 150 millions de francs. Le total des comptes de réserve, de prime et d'amortissements, qui est actuellement de 420 millions, se trouvera ainsi porté à 460 millions de francs, chiffre inférieur au capital social.

Le montant des réservées et primes sera, du fait des fusions envisagées, augmenté d'environ 150 millions de francs. Le total des comptes de réserves, de primes et d'amortissements, qui est. actuellement de 420 millions, se trouvera ainsi porté à 570 millions de francs, chiffre supérieur au capital social.

Les bénéfices des réseaux des sociétés absorbées représentent, d'après les résultats connus à ce jour, environ 40 millions de francs. Si l'on en déduit les charges qui seront entraînées du fait de ces fusions et la diminution des revenus du portefeuille, il reste, pour la société, un bénéfice net supplémentaire de 24 millions et demi avant amortissements et d'environ 10 millions après amortissements.

Le quorum de moitié n'ayant pas été atteint, l'assemblée a approuvé à titre provisoire seulement, l'ensemble de ces opérations et nommé MM. Retail et Petit, commissaires aux apports.

L'assemblée sera convoquée à nouveau le 21 septembre pour statuer à titre définitif.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*Journal des débats*, 27 octobre 1943)

L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue à Paris le 22 octobre, sous la présidence de M. Robert Després, a approuvé à titre provisoire les conclusions des rapports des commissaires vérificateurs sur les apports-fusions effectués à l'Énergie industrielle par la Société des forces motrices de Savoie, la Société d'électricité de la vallée du Rhône, la Société du gaz de ville du Teil, la Société d'électricité de Bourg Saint-Andéol, l'Union électrique rurale, la Société d'électricité de Surgères, Aigrefeuille, Mauzé et extensions, la Société d'énergie électrique de Nontron, la Société d'électricité de la Marche et du Limousin et la Société d'éclairage par le Gaz de la ville d'Alès, ainsi que l'augmentation de capital à 500 millions de francs et les modifications, par voie de conséquence, des articles 5, 6 et 8 des statuts.

Les résolutions, pour devenir définitives, seront soumises au vote d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire qui se réunira le vendredi 17 décembre, à 11 heures, à Paris, au siège social.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*Journal des débats*, 22 décembre 1943)

L'assemblée extraordinaire, qui s'est réunie le vendredi 17 décembre, sous la présidence de M. Pierre Durand, a rendu définitives les résolutions déjà votées à titre provisoire par l'assemblée du 22 octobre précédent et concernant l'approbation des rapports des commissaires vérificateurs des apports-fusions effectués à l'Énergie industrielle par les sociétés suivantes : Société des forces motrices de Savoie, Société d'électricité de la Vallée du Rhône, Société du gaz de la ville du Teil, Société d'électricité de Bourg-Saint-Andéol, l'Union électrique rurale, Société d'Énergie électrique de Nontron, Société d'électricité de Surgères, Aigrefeuille, Mauzé et extensions (S.E.S.A.M.E.)*, Société d'électricité de la Marche et du Limousin, Société d'éclairage par le gaz de la Ville d'Alès.

Du fait de cette approbation, ces apports-fusions, ainsi que l'augmentation du capital social à 500 millions de francs et les diverses modifications statutaires consécutives, sont devenus également définitifs.

La seconde assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le même jour à l'issue de la première, à l'effet de décider diverses modifications aux statuts, destinées à mettre ceux-ci en harmonie avec les usages et avec la législation en vigueur, n'ayant pu délibérer, faute de quorum, une nouvelle assemblée est prévue pour le mercredi 19 janvier 1944, à 11 heures, au siège social.

NÉCROLOGIE
Amédée Siaume
(*Le Matin*, 6 mars 1944)

On apprend le décès de M. Amédée Siaume, officier de la Légion d'honneur, président de la société des Publications périodiques, imprimerie Desfossés, administrateur de l'Énergie industrielle*. Ses obsèques seront célébrées aujourd'hui lundi 6 mars, à midi en l'église Saint-Charles de Monceau (22 bis, rue Legendre).

L'inhumation aura lieu à Nevers demain mardi à 14 heures. Le présent avis tient lieu d'invitation.

NATIONALISATION

Robert Ambroise Jean Marie DESPRÉS DE LOSME, président

Né le 29 août 1898 à Coublevie (Isère).

Fils de Ambroise Marie Auguste Raymond Raymond Després de Losme, 32 ans, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, et de Marie-Antoinette Mury, parente de la mère de Pierre-Marie Durand et sœur de Léon Mury, administrateur de la Compagnie des eaux et électricité de Madagascar (1906) et autres filiales de l'Énergie industrielle.

Marié le 12 septembre 1921 avec Marie-Louise Durand, fille de Pierre-Marie Durand.

Dont Gisèle (Mme Guy de Pierre de Bernis), Nicole (1925)(baronne des Lyons de Feuchin).

Ingénieur de l'École supérieure d'électricité.

Ingénieur (1921), puis administrateur (1932) de l'Énergie industrielle.

Chevalier de la Légion d'honneur du 23 nov. 1937 (min. des travaux publics) : administrateur délégué de la Société française auxiliaire pour l'électricité, de l'Hydro-Énergie et de la Cie des mines d'antracite et de talc du Dauphiné, administrateur de diverses filiales du groupe. S'est particulièrement occupé de l'équipement des chutes de Breil (Alpes-Maritimes)(10.000 CV) et de Guerladan (Morbihan)(20.000 CV).

Entraîne la corporation dans la réalisation du Groupement de l'électricité et du programme de 1938 (3 milliards de kWh hydrauliques) qui était réalisé lors de la nationalisation de 1946.

Adjoint du directeur de l'électricité au ministère des travaux publics (septembre 1939).

Écrasé par un camion allemand le 30 octobre 1940 alors qu'il rentrait de Lyon à Paris dans l'exercice de ses fonctions de directeur général de l'Énergie industrielle (fracture du crâne, luxation permanente de la hanche).

Nommé membre du comité d'organisation de l'énergie électrique peu après son accident, y prend fonction au début de son rétablissement et y rend des services importants, spécialement en ce qui concerne le personnel de l'industrie électrique dont il assure la défense. Apporte une aide efficace à la Résistance.

Officier de la Légion d'honneur du 2 août 1949 (min. Industrie) : PDG de l'ex-Industrie industrielle, directeur général de L'Hydro-Énergie.

Décédé le 2 juin 1952 à Paris, XVI^e, 6, rue de Presbourg.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE

« Puisse la France demeurer le pays où les tarifs d'électricité sont les plus bas du monde », déclare M. Després, aux actionnaires réunis pour la dernière fois.

(L'Événement, 20 juillet 1946)

Par une étrange perversion, beaucoup, dans notre pays, n'éprouvent d'admiration que pour ce qui se fait à l'étranger, tandis qu'ils s'appliquent, dans le même temps, à dénigrer systématiquement tout ce qui se fait ici. Si l'étranger peut légitimement tirer quelque fierté de réalisations particulièrement réussies, nous n'avons cependant rien à lui envier. Un exemple parmi beaucoup d'autres : l'Énergie industrielle. Ce groupe, parti de rien et devenu imposant à la faveur d'un développement harmonieux, qui n'eut jamais, ni de loin ni de près, les caractéristiques d'un trust, a réussi, sous l'impulsion d'un animateur habile, M. Pierre DURAND, et avec la collaboration confiante de

dizaines de milliers d'épargnants, à doter notre pays d'un vaste réseau de distribution et d'usines de production d'énergie électrique. À l'heure où l'État, par le truchement de l'Électricité de France, devient propriétaire de ces magnifiques actifs, M. Robert DESPRÉS, président de l'Énergie industrielle, nous paraît avoir été bien inspiré en retraçant, dans une sobre allocution à l'assemblée du 10 juillet, les étapes laborieuses qui ont conduit, en quarante ans d'efforts, à l'œuvre grandiose réalisée sous le double signe de la confiance de l'épargne et du travail. Il ne peut être de réponse plus pertinente à une dépossession effectuée sans souci d'équité financière avec, en guise de remerciements aux déposés, le reproche injuste de n'avoir su mieux faire.

« Créée en 1906 par M. Pierre Durand, au capital de trois millions de francs, a rappelé M. Després, les résultats acquis à ce jour sont toute son œuvre. À l'origine, l'activité de l'Énergie industrielle consistait seulement à exploiter quelques petits secteurs de la région lyonnaise. En 1946, soit en moins de quarante années, l'Énergie industrielle est passée au capital de 500 millions de francs, tandis que ses immobilisations et son portefeuille, tels qu'il figurent au bilan avant toute réévaluation, se chiffrent par près de 6 milliards, tant pour elle-même que pour ses filiales. Le groupe de l'Énergie industrielle dessert aujourd'hui une population de plus de 6 millions d'habitants, avec environ 2 millions d'abonnés et alimente près de 20 % des communes de la France réparties dans presque toutes les régions du territoire national.

« Dans le domaine de la distribution, notre effort a tout particulièrement porté sur l'électrification des campagnes.

« Ayant poussé l'extension en surface de nos réseaux, nous avons, en outre, réussi à assurer leur alimentation à peu près intégrale par de l'énergie d'origine hydraulique, provenant d'usines de notre groupe. Grâce aux lignes à très haute tension que nous avons construites, nous avons pu assurer l'alimentation de nos réseaux, même les plus éloignés des sources de production hydraulique (Bretagne, Eure-et-Loir, Loiret), par de l'énergie des Alpes, du Massif Central ou des Pyrénées.

« Nous ne sommes parvenus à ces résultats qu'en développant au maximum nos moyens de production hydroélectrique, tout en maintenant en service les groupes thermiques de secours nécessaires à la sécurité de notre service. C'est ainsi que, depuis huit ans, nous avons mis en marche l'usine hydroélectrique d'Eylie, dans les Pyrénées, de 35.000 kva. dont le lac peut accumuler plus de 17 millions de kWh. ; l'usine de Baigts, sur le gave de Pau, de 6.000 kva ; le groupe de 36.000 kva de l'usine des Sept-Laux ; les 14 nouveaux groupes de 7.500 kva chacun de l'usine de Cusset-Jonage. dont la capacité de production se trouve ainsi triplée et est maintenant de près de 400 millions de kWh. par an. aux portes de Lyon ; la grande usine de Saint-Étienne-Cantal est située au pied d'un lac artificiel de 130 millions de m³. capable d'accumuler 60 millions de kWh., et d'autres ouvrages de moindre importance. »

Et après avoir brillamment réfuté la critique faite à l'industrie électrique en général, de s'être révélée incapable de doter le pays de l'équipement hydroélectrique nécessaire, l'orateur a poursuivi :

« En 1925, les sociétés dépendant actuellement du groupe de l'Énergie industrielle ne produisaient dans leurs usines hydro-électriques qu'environ 800 millions de kWh, soit 12,5 % de la production hydroélectrique française à cette époque.

En 1939, les mêmes entreprises produisaient dans leurs usines hydroélectriques environ 1 800 millions de kWh., soit 15 % de la production hydroélectrique française de 1939.

En 1945, il a été produit dans leurs usines hydroélectriques 2.150 millions de kWh., soit 20 % de la production hydroélectrique française de 1945.

Pendant que nous étendons en surface nos réseaux et développons l'équipement hydroélectrique de notre groupe, nous nous sommes simultanément efforcés de lui

rattacher diverses entreprises afin de regrouper les réseaux de distribution en vastes secteurs.

Nous avons réussi, par ailleurs, à la faveur de ces rachats et regroupements, à faire rentrer en France le contrôle de nombreuses et importantes sociétés de production et de distribution se trouvant auparavant sous le contrôle de groupes financiers étrangers. Nous avons, là encore, croyons-nous, travaillé au mieux des intérêts de notre pays.

Dans le domaine social, notre société a eu pour principale préoccupation de faire bénéficier son personnel de conditions de rémunération et de sécurité aussi favorables que possible. Le statut du personnel de l'Énergie industrielle, qui date de 1936, n'a-t-il pas été cité comme modèle par les pouvoirs publics au moment des décrets-lois de 1938 ?

Par ailleurs, les tarifs de vente de l'ensemble de nos concessions étaient en moyenne les plus bas de ceux pratiqués en France.

Au moment où l'Électricité de France prend possession de tout ce magnifique domaine industriel créé grâce à vous, actionnaires de l'Énergie industrielle, qui avez accepté de vous aventurer, aux années héroïques de l'électricité, vers des activités nouvelles, nous trouvons notre récompense dans la fierté de la grande œuvre industrielle que nous avons su réaliser et souhaitons qu'Électricité de France poursuive l'équipement électrique de notre pays, dans les mêmes conditions d'économie et d'efficacité, afin que, pour les consommateurs, la France reste le pays où les tarifs d'électricité sont les plus bas du monde et où, comme avant la dernière guerre, elle est distribuée dans les conditions les plus favorables. »

NOUVEAU SCANDALE FINANCIER

M. Pierre Durand, président de l'Énergie industrielle,
cachait en Suisse 80 millions de devises
Il est mis cet après-midi à la disposition du parquet
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 9 novembre 1947)

L'ARRIVÉE d'un mystérieux voyageur, qui se trouvait à l'étranger, Pierre-Marie Durand, industriel, demeurant 11, rue de Montalivet, a permis au commissaire Perez y Jorba de lever le *black out* dont il entourait ses investigations sur la nouvelle affaire de trafic d'or, dont nous avons parlé voici trois jours.

On sait maintenant que les fraudes portent sur une dissimulation de capitaux à l'étranger représentant 80 millions de francs.

C'est par hasard que les policiers avaient été amenés à enquêter sur cette affaire. Ils avaient reçu, en effet, voici quelques jours, une commission rogatoire de la rue Rabelais pour enquêter sur une affaire de collaboration économique dans laquelle était impliqué l'industriel André Leclerc, 53, rue de Prony.

Au cours d'une visite domiciliaire, on découvrit dans un tiroir des fiches sur lesquelles étaient inscrits au jour le jour le cours de l'or et divers décomptes.

Sur la piste des trafiquants

Interrogé sur cette singulière comptabilité, André Leclerc avoua avoir acheté 100 pièces d'or qui furent, du reste, saisies chez lui. Cependant, il se refusa à révéler le nom du vendeur. Il avoua toutefois que M. Pierre Saint-Martin, 52 ans, 1, rue André-Cayron à Asnières, directeur général de l'Hydro-Énergie, était associé à ses trafics.

Dans le bureau de celui-ci, faubourg-Saint-Honoré, on devait découvrir le fournisseur, un remisier, laissé d'ailleurs, pour des raisons mystérieuses, en liberté.

On établit également l'activité de Saint-Martin. Celui-ci, malgré ses fonctions de directeur général de l'Hydro-Énergie, était le secrétaire de M. Pierre-Marie Durand, 87 ans, commandeur de la Légion d'honneur, président-directeur général de l'Énergie industrielle. Cette société, en cours de nationalisation, contrôle 25 % de la production électrique française.

Arrêté hier à son domicile, alors qu'il rentrait de voyage, comme nous l'avons indiqué, Pierre-Marie Durand fut conduit quai des Orfèvres. Il y fut interrogé de 14 à 23 heures et ses révélations ont été fort Intéressantes.

Où apparaît un « homme de paille »

On avait, en effet, découvert dans sa comptabilité, la trace d'un trafic de 450.000 francs entre la France et la Suisse. M. Pierre-Marie Durand faisait également de la compensation, ce qu'il reconnut volontiers. Mais il a également avoué que pour dissimuler ses avoirs en Suisse, il avait cédé fictivement, à un homme de paille, la majeure partie de sa créance sur la Sofival, Société financière et commerciale de valeurs, dont on avait découvert le dossier chez lui. Cette société existe depuis quinze ans et M. Durand possède la majeure partie de ses actions. Cette créance était de 700.000 francs suisses.

M. Durand avoua également qu'il avait, en Suisse, dans l'un de ses coffres : 40.000 dollars en billets de banque. 175 000 francs suisses en coupures et 75.000 francs en valeurs suisses. Ses avoirs sont évalués, au cours du marché noir, à 80 millions de francs français.

M. Durand, eu égard à son grand âge, a été conduit à l'Hôtel-Dieu, ; salle Cusco, où il a été placé sous la surveillance d'inspecteurs. Cet après-midi, à 14 heures, il a été conduit chez M. Python, juge d Instruction, qui prendra une décision sur son sort.

VOMISSURES COMMUNISTES

Un démenti de la présidence du Conseil
(*L'Aube*, 12 novembre 1947)

La présidence du Conseil communique :

Mis en cause à deux reprises par le journal « L'Humanité » qui l'a accusé d'abord d'avoir été l'avocat-conseil, puis, après une rectification, l'ingénieur-conseil de l'Énergie Industrielle et de l'Hydro-Énergie, sociétés contrôlées par Pierre-Marie Durand, M. Claude Ramadier (fils du président du Conseil) adresse à M. Marcel Cachin, directeur de « L'Humanité », une lettre qui apporte un démenti formel aux assertions de ce journal. M. Claude Ramadier requiert l'insertion de cette lettre dans « L'Humanité », faute de quoi il assignera M. Cachin devant les tribunaux.

L'HISTOIRE VRAIE DU « ROI DU KILOWATT »

par Minnie Danzas

UN DURAND PAS COMME LES AUTRES...

C'EST DURAND Pierre-Marie

petit clerc d'avoué en 1880

magnat de l'électricité

40 ANS PLUS TARD

... en prison aujourd'hui

(*Ce Soir*, 19 novembre 1947)

Le 7 novembre 1947, à Paris, la police arrêtait à son domicile, pour exportation illégale de capitaux, un nommé Durand...

Sous cette forme, l'information aurait pu passer quasiment inaperçue : de nos jours, la fuite clandestine des devises à l'étranger est margoulinage courant. Quant au fraudeur, son nom sans éclat, « Durand », n'accroche guère l'attention, si ce n'est par sa cocasse banalité.

Durand, c'est le nom propre à tout un chacun, tombé dans le domaine public, recueilli par le folklore populaire pour désigner le Français moyen, le contribuable, le lampiste, l'homme de la rue, perdu dans la foule, mêlé aux Dubois et aux Dupont, ses frères.

« Il s'appelle Henri Durand
Comme tout le monde !... »

chantait autrefois Marie Dubas. « Comme tout le monde »... c'est précisément ce que le Durand, exportateur de devises, qui ne s'appelle pas Henri, mais Pierre-Marie, refusait d'être. Car Pierre-Marie était ambitieux. Se hausser au-dessus de la foule anonyme, égaler les maîtres du jour, s'asseoir à la table des pontifes, être comblé, obéi, craint peut-être, ou admiré, jouir des rares privilèges des puissants, et « avoir un bel enterrement », c'était le but qu'il s'était fixé dans la vie.

1880 : Un petit clerc d'avoué...

Si La Bruyère, revenant au milieu de ce siècle, voulait, pour compléter ses *Portraits*, peindre celui du moderne ambitieux, ce n'est pas de quelque prénom précieux et fantaisiste, à la mode de son temps — Philinte ou Jocaste — qu'il l'aurait baptisé, mais de celui bien réel de Pierre-Marie. Et l'histoire qu'il nous raconterait pourrait se résumer ainsi :

« Pierre-Marie est un obscur clerc d'avoué. À force de ruse, de vigilance, de patience et de rapacité, il parvient au faite de la puissance : il est l'égal des princes de la finance, des rois de l'industrie. Aveuglé par la constance de sa fortune, il croit que tout désormais lui est permis. Il commet des imprudences, découvre son jeu malhonnête. On le jette en prison... »

Mais l'extraordinaire destinée de ce renard fourvoyé dans la jungle des affaires, de ce détrousseur de chemin vicinal, mérite plus ample développement.

Pierre-Marie Durand naquit en 1860, dans le bourg de L'Arbresle²², à une trentaine de kilomètres de Lyon.

Imaginons un instant, dans la sévère campagne lyonnaise, dans l'austère ordonnance familiale de l'après-guerre 1870, ce jeune garçon au visage allongé. Il berce des rêves de gloire. Capitaine victorieux à la tête d'une armée ? Savant couvert de lauriers académiques ? La vie et la famille en décident autrement : Pierre-Marie est établi clerc d'avoué.

Manches de lustre, belle écriture soif de puissance... On fait de petites économies. On calcule. On spéculé. On pose des jalons. Si la fortune tarde à venir, déblayons-lui le chemin, séduisons-la par une docilité exemplaire, le mépris de tout scrupule !

Dès 1890 — il avait donc 30 ans — Durand commence à s'intéresser à l'achat de petites concessions régionales pour l'exploitation de l'électricité, dont la valeur s'effondre, à mesure que se développe le réseau de transport d'énergie.

Sa première société, capital 3 millions

En 1905, il est avoué. Les affaires prennent de l'envergure : on rachète la Société des Tramways électriques de Grenoble. On rachète des biens. On trafique.

²² Et non *l'Arbresles*.

Mais la Chambre des avoués s'émeut : la charge d'un officier ministériel est incompatible avec l'activité d'un spéculateur. Il faut se soumettre à la règle de l'ordre, ou se démettre. Pierre-Marie se démet.

Il n'en a cure. Il a d'autres idées. Il à 46 ans. Le temps est venu de donner sa mesure.

Le 18 décembre 1906, l'ex-clerc d'avoué fonde sa première société : L'Énergie industrielle, Capital : 3 millions. 30.000 actions, 100 francs l'une.

Avec 500.000 francs de roulement, la nouvelle entreprise démarre. De Lyon, le siège social est transporté à Paris, 90, rue Saint-Lazare.

Le chemin est long de l'étude de L'Arbresle au bureau parisien de la rue Saint-Lazare, du bureau de Saint-Lazare au building de pierre blanche au 64 [68], faubourg Saint-Honoré, palais de L'Énergie industrielle.

Cet homme avait une ambition : dominer. Il choisit le moyen de domination le plus facile : l'argent.

On peut le dire : Pierre-Marie Durand est né à 46 ans. Il est né ce jour du 18 décembre, où le nom de sa société, L'Énergie industrielle, fut transcrit sur le registre du commerce.

Autant de « papier » que d'électricité...

Il lui fallut 40 autres années pour réussir la plus étonnante, la plus vertigineuse ascension d'un chevalier d'industrie.

Quarante années, pendant lesquelles, petit à petit. L'Énergie industrielle se développe, s'enfle, se consolide, jusqu'à devenir l'un des six grands réseaux électriques de France.

Ce n'est certes pas la perfection de ses réalisations, la hardiesse de ses conceptions techniques qui lui vaut cette expansion, mais des coups de Bourse savamment préparés, de téméraires opérations financières, de subtiles manœuvres d'intimidation qu'aucun scrupule ne freine.

« On sait, écrivait un journal financier d'avant-guerre, que le groupe Durand, ou de L'Énergie industrielle, est en perpétuelle gestation de titres et qu'il produit presque autant de papier que d'électricité. »

Le papier — Durand en donne la preuve — est une matière qui rapporte. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le bilan de sa société, dressé en 1946.

À cette date, L'Énergie industrielle a absorbé 56 réseaux, recueilli des parts dans six sociétés importantes. Six millions d'habitants — un septième de la population de France — sont desservis par elle, près de 7.000 communes avec un million et demi d'abonnés. Les réseaux « Durand » couvrent toute la France :

Dans la région parisienne, ce sont le réseau du Sud-Est de Paris, de l'Eure-et-Loir, du Cher et de l'Indre.

À l'Ouest : le Finistère et les Charentes.

À l'Est : le réseau de Montceau, de la Côte-d'Or et de Haute-Marne.

Dans le Lyonnais : celui de Bourg-en-Bresse, de la banlieue lyonnaise.

Sur le Plateau Central, Tulle, la Creuse et le nord du Lot.

Dans le Midi et le Sud-Est : le réseau de la Drôme, du Gard et du Littoral, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Puis des réseaux de l'Oise et de la Somme, de Granvilliers et de la Corse.

2.628 millions de kWh. d'électricité sont distribués. Les lignes de haute et de basse tension installées atteignent la longueur de 112.672 kilomètres.

Sans parler des bénéfiques secondaires qu'apportent la distribution du gaz et de l'eau.

La grammaire Durand

Durand voit se réaliser son rêve. Les magnats de l'électricité, qui, jusqu'en 1923, le traitaient de « margoulin », se voient contraints de s'allier avec lui. Il compte au nombre de ses amis certaines « personnalités politiques »... Les grands trusts étrangers flirtent avec lui. Il est satisfait, mais il est insatiable.

— Si Durand avait tenu dix ans de plus, a dit un ingénieur qui connaît la tactique de l'ancien avoué, s'il avait encore tenu dix ans, l'électricité aurait été non pas nationalisée, mais « durandisée ».

« Durandiser », ce verbe, qui définit toute une somme de petites manœuvres retorses, de coups de Bourse, de scandales étouffés — ce verbe très irrégulier — ne peut être conjugué qu'avec subtilité et prudence. Pour l'employer, il faut connaître la règle, savoir rester dans les limites de la légalité, tout en agissant en gangster. Durand seul connaissait le secret de ses variations, savait accorder ses participes et choisir, ses temps.

Car un homme comme lui doit se faire un vocabulaire à son image, à son échelle, à son usage :

« Un ami », c'est un homme qui ne peut rien vous refuser, qui vous est acquis... Peu importent les moyens employés pour obtenir ce dévouement : ce peut être une voiture de luxe, procurée à un prix dérisoire, un bijou offert opportunément, un compromettant souvenir qui ne veut pas s'effacer... À quel moment un cadeau désintéressé devient-il un cadeau qui oblige ? À quel moment une pression amicale peut-elle être qualifiée de chantage ?

Horace avait jadis posé à ses contemporains cette déroutante question : « Si l'on arrache brin à brin les crins d'une queue de cheval, à quel moment cesse-t-elle d'être une queue de cheval ? »

Pierre-Marie Durand aurait su lui répondre. Il aurait même su arracher les crins avec une telle science que jamais aucun « consortium chevalin » n'aurait pu porter plainte contre lui, pour avoir frustré ses membres de leurs panaches — même si les pauvres bêtes n'avaient plus, pour tout ornement, qu'un maigre balai déplumé.

Petit cours de stratégie boursière

L'ancien clerc d'avoué de L'Arbresle n'avait pas oublié son droit et savait utiliser à son profit les arguments du code. Puisqu'il avait choisi de faire fortune dans l'électricité, il s'agissait de trouver le plus sûr moyen d'en saisir les commandes, sans déclencher dès le départ la contre-offensive des puissances en place. Durand avait su déceler dans l'immense et complexe appareil de l'organisation électrique, les deux points sur lesquels il pouvait à coup sûr table :

D'une part, la concurrence était moins à redouter sur les réseaux ruraux, ceux-ci appartenaient, en effet, à de petites sociétés régionales, souvent vulnérables, parfois déficitaires, à la merci d'une spéculation brusquée ;

D'autre part, Il avait constaté que, sur les trois branches de l'exploitation de l'électricité, c'est sur l'Interconnexion ou transport de l'énergie, qu'il fallait mettre la main, afin de contrôler les deux autres branches, à première vue plus rémunératrices, la production et la distribution au consommateur. Deux exemples illustreront abondamment la façon dont Durand appliquait ses méthodes.

Dans les Charentes, les grands secteurs ruraux avaient été concédés au groupe l' « Union électrique rurale ». Les actions en étaient cotées en Bourse. Durand arrive, achète un paquet de ces actions et les jette sur le marché, provoquant ainsi une baisse brutale du cours. Quand la panique est complète, il rafle à vil prix les valeurs dépréciées. Le « coup » lui vaut le contrôle de l'intercommunication en France.

Mais Durand n'est pas encore satisfait. Il décide de mettre en liquidation judiciaire l' « Union », sans pitié pour les petits épargnants qui y avaient placé leur confiance.

Les deux requins chassent ensemble...

La chose fait un certain bruit. À la Chambre des Députés, le 20 janvier 33, le gouvernement est interpellé sur l'opération, qualifiée de « véritable scandale ». Mais deux mois plus tard, M. Queuille, ministre de l'Agriculture et ami de Durand, annonce que tout est arrangé. L'interpellation est retirée. Durand conserve l'Union rurale et consolide son prestige, grâce à ses « amitiés » parlementaires.

Une autre histoire : Durand réussit à arracher au trust Mercier, le contrôle de la Société hydro-électrique de la Cère. Celle-ci fournissait le courant à la région chartraine. La distribution de cette région était, elle, assurée par un groupe régional, la S.D.E.O. Justement, le contrat entre la ville de Chartres et les propriétaires de la S D E.O. venait à expiration. Durand est, à nouveau, sur les rangs. Il devance les pourparlers de ses rivaux et fait au conseil général des offres particulièrement avantageuses. Il enlève l'affaire.

Mais le groupe Mercier voit là une possibilité de revanche, il croit pouvoir interdire le transport de l'électricité de la Cère à Chartres. C'était mésestimer l'adversaire : le vieil avoué de l'Arbresle s'était réveillé. Il sut trouver dans le fatras de la législation, le texte qui devait le servir :

— Une ligne de transport, argua-t-il, est un « ouvrage public ». Il doit être mis à la disposition de quiconque le demande... Mercier, cette fois, avait compris. Plutôt que d'intenter un procès, il préféra s'entendre avec l'habile homme: Bientôt, on vit les rivaux de la veille siéger côte à côte au conseil d'administration de la Cère. Et les deux requins, désormais, chassèrent dans les mêmes eaux, pour leur commun profit.

L'HISTOIRE VRAIE DU « ROI DU KILOWATT »
par Minnie Danzas
AUCUN DES 7 CHÂTEAUX DE PIERRE-MARIE 1ER (DURAND)
NE FUT RÉQUISITIONNÉ PAR LA WEHRMACHT ...
(Ce Soir, 20 novembre 1947)

QUEL était le visage de Durand à l'humble et lointaine époque de son adolescence ? Saute-ruisseau à l'Arbresle, dans le Rhône, pouvait-on déjà lire dans ses yeux l'ambition, comme une flamme en veilleuse ?

Ils sont rares, évidemment, ceux qui se souviennent du magnat, autrement que sous l'aspect d'un homme d'âge, à la voix autoritaire, chez qui chaque geste, chaque inflexion, chaque ride même a ce caractère assuré, préservé, qui est un signe extérieur de la richesse.

P.-M. Durand, nous l'avons dit, avait commencé à vivre à 40 ans. Au faite même de la réussite, il restait l'homme de l'ombre. Celui qu'on ne rencontre guère, mais dont on subit l'autorité — le joueur d'échecs, sans éclat, mais qui gagne — pousse les petits pions, obscurément, et met en échec le roi.

« Ce monsieur si gentil... »

Aujourd'hui, à la lumière de l'actualité, nous le découvrons enfin : un vieillard de 87 ans. Comment le décrire ? Son visage porte ce masque anonyme, sculpté par les années, que la prospérité prête à ses élus et que la grande misère imprime à ses victimes.

Durand, c'est le vieil homme important, sûr de lui et de son prestige, « un vieux beau » selon certains, « genre officier de cavalerie », ou encore « élégant à la façon de Caillaux ».

Il est tout cela. Pardessus sombre, de coupe anglaise, parapluie, guêtres... Il affecte une extrême courtoisie envers ses subordonnés.

Lorsque la nouvelle de son arrestation parvint dans les bureaux de l'ex- « Énergie industrielle » :

— Est-ce possible ? s'écria une de ses anciennes employées. Ce monsieur si gentil, qui nous tirait son chapeau, qui nous cédait la place dans l'ascenseur !

Une extrême courtoisie avec les « petits », — Louis XIV ne saluait-il pas les blanchisseuses, lorsque, à cheval, il passait au bord de l'eau ?

Du Roi-Soleil — était-ce hasard ou servile orgueil ? — Durand, le « Roi »-Electricité, semblait copier les goûts et les façons.

Ses Egéries ? Il les choisissait (à âge égal, mêmes préférences), parmi les femmes de tête et de bon conseil, du type Maintenon. Le roi Louis appelait la sienne « Ma Solidité ». C'est précisément la « solidité » qui faisait le plus défaut au « roi » Durand, tout au moins en ce qui concerne son comportement sentimental. Car il changeait de conseillères. Mais — noblesse oblige — jamais sans leur offrir quelque compensation appréciable — un Saint-Cyr nouvelle manière — dot, ou boutique, ou situation dans l'une de ses entreprises.

Les « folies » de Pierre-Marie 1^{er}

Que dire des plaisirs du « Roi » Durand, sinon qu'adaptés aux exigences modernes, ils imitaient ceux du Grand Siècle, partagés entre les fastes officiels et les fêtes officieuses.

À l'instar des « folies » des grands courtisans, Durand et ses familiers s'étaient ménagé des rendez-vous officieux, dans des sites d'eux seuls connus. Faut-il ajouter que la sûreté de ces retraites était garantie par la raison sociale de l' « Énergie industrielle » ?

Organiser les escapades des Durand, jeunes et vieux, fut chose facile : sur la Côte d'Azur, le groupe exploitant le réseau électrique se trouvait être non pas l' « Énergie », mais la C.G.E. Cependant, par la grâce d'un accord à l'amiable, d'une sorte de « gentlemen's agreement », cette société concéda à l' « Énergie industrielle » deux petits secteurs — l'un à Saint-Raphaël, l'autre à Menton.

Les directeurs particulièrement « souples », affectés à ces secteurs, avaient pour consigne de ne pas chercher à développer leur réseau. Leur mission avait un tout autre caractère : louer des villas, préparer des croisières, surveiller les yachts — propriété Durand — amarrés dans les petits ports.

Bien entendu, tous les membres mâles de la famille, Louis Durand, le fils ; Roger Durand, le neveu ; Després de Losme, le gendre, avaient pour se rendre à la Riviera des raisons majeures : tous s'étant attribué des titres sonores, mais purement honorifiques d'ingénieur en chef ou d'inspecteur principal de ces minuscules réseaux. Et jamais secteur ne fut plus fidèlement « contrôlé » que ces enclaves fantaisistes de la Côte.

Sept châteaux

Comme Louis XIV encore, mais toutes proportions gardées, Pierre-Marie 1^{er} aimait les résidences fastueuses. On a parlé de son château de Bombon, dont les champs fertiles produisaient des légumes, que les paysans ramassaient et que Pierre-Marie 1^{er} expédiait en Allemagne.

Mais son « Versailles » se trouve au-delà de la frontière, en Suisse. C'est le « Domaine Impérial de Prangins » autrefois propriété du prince Napoléon, aujourd'hui société immobilière, administrateur M. Addor, également membre du conseil d'administration du Holding Sofival (créé par Durand en 1933).

Au temps des Allemands, la famille du « Roi »-Électricité possédait sept châteaux. Aucun, dit-on, n'a été réquisitionné par l'occupant. Quant au patron, il se refusa de prêter la moindre de ses résidences aux colonies de repos ou de vacances qui l'en sollicitaient. Il a, de même, interdit au public l'accès de son parc du Casino, près de Lyon.

Louis XIV se méfiait de sa turbulente famille, toujours prête à la fronde, impatiente de conspirer. Pour la mater, il la combla de faveurs.

Celle de Pierre-Marie Durand ne lui donna jamais d'inquiétude. À moins qu'on ajoute foi aux rumeurs selon lesquelles Roger Durand, le neveu, aurait fait des siennes, se laissant aller à quelques coquetteries à l'égard de groupes rivaux.

Enfin, ignorant ces incartades ou feignant de les ignorer, le chef de clan Durand ne lésina pas sur les charges et privilèges.

Une belle famille

Després de Losme, le gendre, est entré au conseil d'administration en 1933. Il est un administrateur du holding canadien où son beau-père a des intérêts.

Louis Durand, le fils unique, figure au conseil depuis 1926. Le neveu, Roger, est administrateur depuis 1940 après avoir longtemps été secrétaire général de la société. Enfin, Barthélémy, le frère, donna sa démission à la veille de la nationalisation, en même temps que Pierre-Marie, le 10 juillet 1946.

Pourtant, s'il faut en croire les techniciens de l'ex-Énergie industrielle, la progéniture du « Roi »-Électricité ne brillait pas par ses capacités.

Robert Després, ingénieur de l'École supérieure d'électricité, n'aurait obtenu son diplôme que difficilement. C'est un habitué des bars, l'ami des starlettes, et un pilier du Fouquet's.

Louis Durand obtint lui, après six mois de guerre, à Grenoble, son diplôme d'ingénieur. Le parchemin grenoblois, alors fort déprécié, pouvait obtenu, dit-on, pour 1.500 francs. C'était en 1919... Le « dauphin » aurait-il profité de cette facilité ?

Que ces rumeurs soient vraies ou fausses, il n'en demeure pas moins que Louis-le-Dauphin et Robert le gendre n'étaient ni l'un ni l'autre des sujets brillants. Leurs camarades de promotion s'étonnèrent de les voir « sortir ».

Le sens de la famille de Pierre-Marie avait-il prévalu sur le bon sens de l'homme d'affaire ?

Les initiés prétendent qu'il n'en est rien. Tout en sacrifiant à l'esprit du clan, le vieux chef de file servait ses intérêts.

Tandis que, dans les conseils d'administration, les jeunes Durand palabraient, proposaient ou tranchaient, les « autres », les hommes de confiance, agissaient.

Ils opéraient dans l'ombre, à la façon du patron, ni vu ni connu, furtifs, efficaces. Évitant les faisceaux des phares publicitaires braqués sur les fils de la famille, ils coopérèrent fidèlement à l'édification de l'« Énergie industrielle », ils précipitèrent, peut-être, sa ruine.

L'HISTOIRE VRAIE DU « ROI DU KILOWATT »

par Minnie Danzas

(Ce Soir, 27 novembre 1947)

HOMMES DE MAIN, SBIRES ET PISTOLEROS EXÉCUTAIENT LES BASSES ŒUVRES DU « ROI » PIERRE-MARIE DURAND

On va chauffer l'infirmerie de Fresnes, car si la température y demeurait fraîche, le personnel ne saurait répondre de l'état de santé d'un de ses pensionnaires, Pierre-Marie Durand.

Car Pierre-Marie Durand, deuxième fortune de France, magnat de l'électricité et châtelain, n'est guère habitué au régime spartiate.

Si ce vieillard de 87 ans est à Fresnes, c'est qu'il est accusé d'avoir lésé son pays en exportant clandestinement des milliards de francs à l'étranger.

Nous avons publié deux articles où la peu honorable carrière et la personnalité du fraudeur avaient été évoquées. Nous reprenons aujourd'hui la suite de notre enquête.

LA féroce solidarité familiale qui, de par la volonté de Salacroup, rassemble autour d'une table bourgeoise, sur la scène du théâtre Montparnasse, les îlots de l' « Archipel Lenoir », ramenait également, nous l'avons vu, autour du tapis vert du conseil d'administration de l'Énergie industrielle, les familiers de l'Archipel Durand.

Car invariablement, inéluctablement, dans chaque affaire où les intérêts de Pierre-Marie sont engagés, nous constaterons, paraphrasant la populaire chanson, qu'il...

*« y a toujours, c'est marrant,
Un Després, un Durand ! »*

Mais à l'instar du Grand Monarque, le maître de l'Énergie industrielle avait ses ministres — Colbert de haut vol, Louvois au petit pied — il avait ses diplomates, ses alliés au delà des frontières et, dans l'ombre, ses hommes de main et ses « pistoleros ».

D'abord les personnages les plus officiellement accrédités.

MM. Amira, de Charbonnière, le général Mordacq, MM. Palliez, Sarrade, Siaume et Stockhammer.

Choisissons, dans ce septuor, deux solistes, particulièrement doués :

M. de Charbonnière, Raoul Girard, est courtier de la maison de Neuflyze, Schlumberger et Cie, grosse banque protestante, et père de Guy Girard, ministre de France à Copenhague qui fut, s'il faut en croire Dumoulin de Labarthète, correspondant, sous Vichy, du comte de Paris.

Amédée Siaume, lui, très lié avec Pierre Laval. Il entre au conseil de l'E.I. en 1926. Aussitôt, certains puissants du jour prodiguent les preuves de leur bienveillance au groupe Durand. Le patron, Pierre-Marie, sera décoré de la Légion d'honneur en 1925, Laval étant ministre, et devient commandeur en 1933, avec Laval, président du Conseil.

Missi Dominici

Voici maintenant les ambassadeurs du Roi-Durand :

M. Mefreidy marche en avant, paré de l'écusson doré de la Compagnie du Gaz de Lyon, dont il est directeur. Il soutient les intérêts Durand auprès des milieux politiques lyonnais.

M. Rambaud vient ensuite, ingénieur en chef de l'E.I. et administrateur de sa filiale. l'Entreprise Industrielle. Lui aussi cultive l'amitié des puissants du jour : Queuille, Félix Gouin, Paul Ramadier.

M. Saint-Martin enfin, secrétaire de Durand, est directeur de l'Hydro-énergie, banque du réseau Durand, président de la Société financière Choiseul, héritière, depuis la nationalisation, de l'activité de l'Hydro-Énergie, et grand voyageur.

L'instabilité de son humeur et de la monnaie nationale le poussa, dès 1941, à traverser presque chaque semaine la frontière suisse. Ces déplacements étaient d'autant plus aisés que l'Entreprise Industrielle, filiale de l'E.I., possède de nombreuses agences savoyardes et même un poste avancé, près d'Annemasse, au terminus frontalier du tramway Annemasse-Cornavin.

Enfin, dernier nommé mais non le moins représentatif, voici M. Bonnier de la Chapelle, « scrutateur » pour la « Montreal Trust Company », holding canadienne et actionnaire de l'E.I.

Fernand de la Chapelle cumule, si j'ose dire, les titres « lumineux » : président-directeur général de la Société provinciale de distribution d'énergie, de la Société anonyme des lampes Neoton, administrateur de la Société africaine des pétroles, de la Société générale de force et lumière, contrôlée par le groupe Durand, et de quatre autres sociétés, contrôlées par le groupe Schneider, telle l'Énergie électrique Rhône et Jura.

Ajoutons, pour préciser le rôle du personnage, que la Montreal Trust Company, dont Bonnier de la Chapelle est le mandataire, ne fait, en somme, que servir de paravent à

une autre holding, la Foreign Power Securities Corporation Ltd, dont l'objet est de prendre des participations dans les entreprises hydroélectriques de France et dont Robert Després est un des administrateurs.

Alliances et hommes de main...

Si l'on évoque les alliances proprement dites, les contrats d'intérêt de puissance à puissance, d'autres noms seront à citer :

Celui, par exemple, de l'Américain Aldrich, qui facilita jadis à Durand la mainmise sur l'Union électrique rurale. Son nom a été prononcé ces jours-ci par la presse d'outre-Atlantique, qui voit en lui un des futurs ordonnateurs des crédits américains (Plan Marshall) aux entreprises privées en France.

Celui également du Suisse Max Brugger, directeur de la Banque Commerciale de Bâle, qui s'écroula avec la débâcle nazie.

Mais quittons le cercle doré de ces chevaliers de la table au change pour nous intéresser aux hommes de main et à tout faire, dont les noms ne viennent en surface que lorsque éclate un scandale.

En tête de liste, de Knabel : Knabel est un Lithuanien, émigré en France avec ses neuf frères. Aîné de la famille, il en est le chef et le « gagneur ». De bonne heure, ce serviteur de la firme Durand s'assure, par un coup heureux, de la confiance du patron

Il démarchait auprès des banques régionales en vue d'obtenir des prêts pour certaines municipalités. Il réussit ses transactions, et put ainsi favoriser certaines municipalités auxquelles Félix Gouin s'intéressait. Ce dernier trouve si largement son compte dans l'opération qu'il demeure pour longtemps l'obligé du Lithuanien.

Knabel devient chef officieux des relations extérieures de l'Énergie industrielle. Il hante les couloirs des deux Chambres, négocie subventions et augmentation d'index.

Lorsque les Allemands occuperont le territoire, il ignorera, bien que Juif, les persécutions dont ses frères sont l'objet. Il voyage, il intrigue et, quand vient la Libération, il échappe encore à toute enquête sur ses agissements.

Le Dakota et la serviette de cuir...

Knabel a disparu lors de l'accident du Dakota au Moucherolles., et, avec lui, on s'en souvient, une compromettante serviette de cuir.

Mais passons. Et, négligeant d'autres commis zélés de la firme, citons le dernier en date, mais qu'anime une fougue de néophyte — le sieur Pichon.

Pichon est chef de propagande du R.P. F. dans le XVIII^e arrondissement, mais aussi journaliste d'un genre spécial : depuis juillet dernier, il publie et distribue gratuitement une feuille intitulée « Tribune de l'Électricité ».

Cet organe, financé par Robert Després, conseille à ses lecteurs d'adhérer à la « Confédération des Spoliés par les Nationalisations ».

Car, Pichon nous l'affirme du moins, les victimes du Roi-Durand devraient, par un étrange masochisme, pleurer éternellement la perte de leur insatiable souverain.

L'HISTOIRE VRAIE DU « ROI DU KILOWATT »
(*Ce Soir*, 29 novembre 1947)

DURAND EXPORTAIT EN SUISSE, À MONACO OU TANGER
DES MILLIARDS DE CAPITAUX
qui lui revenaient dodus et gras
comme bêtes à l'engrais...
par Minnie Danzas

À la différence de la plupart des foyers parisiens, l'infirmerie de Fresnes est chauffée, bien chauffée. C'est qu'elle abrite la délicate santé de Pierre-Marie Durand, deuxième fortune de France, magnat de l'électricité, accusé d'avoir exporté clandestinement des milliards à l'étranger.

Dans nos précédents articles, nous avons retracé la carrière de ce trafiquant. Nous publions aujourd'hui la fin de notre enquête.

TOUS les 14-juillet, M. Louis Durand, maire de Bombon, prononce un discours : « Messieurs et chers administrés... », où sonnent les mots « permanence des institutions républicaines », « honneur », « patrie »... Un discours à l'usage de Bombon où les habitants, depuis des années, se sont résignés à accepter de la famille Durand ses diktats, ses vétos et ses laïus, comme du ciel ses pluies, sa grêle et son soleil.

Louis Durand ne se risquerait pas à parler de République et de Patrie devant une assemblée d'ouvriers et techniciens de l'électricité. De tels mots, dans la bouche d'un tel homme, eussent été pour le moins choquants.

Car Louis Durand, comme son père Pierre-Marie, a démerité de la patrie. Tous deux ont, depuis de longues années, patiemment, consciencieusement, astucieusement, saboté la production française. Sous l'occupation, ils ne sont solidarisés avec l'ennemi.

Mais les paysans de Bombon ignorent, sans doute, que Louis, leur maire, a fait deux mois de prison — deux mois seulement, il est vrai, et l'amnistie un mois après — pour avoir incité, pendant la libération, les ouvriers du gaz à s'opposer à la remise en marche des usines :

« ...Vous devez vous abstenir soigneusement de toute démarche qui pourrait hâter un nouvel envoi de charbon... Pour le cas où, malgré votre inaction, du charbon vous serait envoyé, vous devez stocker celui-ci, mais toujours vous abstenir de remettre l'usine en exploitation, le plus longtemps qu'il vous sera possible... »

Louis Durand a été relâché — pour cent mille raisons, « techniques et financières », et aussi parce qu'une note manuscrite, communiquée aux membres du Tribunal, spécifiait que « le Général désirerait un non-lieu ».

Le « groupe Durand » avait contribué à la construction du Mur de l'Atlantique, sur la côte Sud-Ouest, en particulier, dans la région de La Rochelle. Mais qui donc aujourd'hui ferait grief à quiconque pour un aussi bénin, un aussi commun péché ? On avait vu Louis, accusé, dans l'affaire du gaz, d'intelligences avec l'ennemi, exprimer son étonnement et son ennui d'être importuné pour une telle peccadille, où, selon l'expression consacrée, sa bonne foi s'était trouvée surprise.

Reconnaissons d'ailleurs que de si lourds errements, d'aussi vulgaires maladroites ne sont pas habituelles à la famille Durand.

Un exemple éclaircira l'affaire : un plan Durand existe, qui prévoit la construction, en Suisse, d'usines, édifiées avec les capitaux du groupe Durand. Ces usines fabriqueraient du courant et ce courant suisse serait vendu à la France, payable en francs suisses. Payable, évidemment, par les contribuables français, qui n'y verront que du feu.

Même manœuvre avec les capitaux Durand en Amérique (Chase Bank), et au Canada (Montreal Trust Company), qui reviendront en France sous forme de prêts en dollars.

Ainsi on verra, peut-être, le plan Marshall aidant, l'argent « émigré » par la grâce de Durand et de ses semblables, revenir en France dans les fourgons de l'étranger.

L'immense désertion des capitaux Durand a commencé dès Munich. Peut-être la marquise de Crussol, confidente de Daladier, et « actionnaire » du groupe Durand, avait-elle mis la puce à l'oreille de Pierre-Marie ? Toujours est-il qu'à cette époque, nous lui voyons passer les ordres d'achat suivants :

16 septembre :

Royal Bank of Canada 25.000 dollars
B.N.C.I. 20.000 dollars
23 septembre :
Banque Jorjaan 450.000 fr. suisses
Royal Bank of Canada 100.000 dollars
B.N.C.I. 150.000 dollars
B.N.C.I. 300.000 fr. suisses

Et nous savons que les exportations clandestines, qui valent à Durand son actuelle et douillette incarcération, se chiffrent, en 1947, à plusieurs milliards.

Cet exil de l'argent, puisqu'il s'agit ici de la Suisse, pourrait s'appeler « transhumance », car, comme les bêtes à cornes des pâturages helvétiques, les capitaux vont « se refaire » dans de plus gras herbages, pour en revenir, un jour, ayant gagné en poids et augmenté en valeur.

Ces « herbages » clandestins sont d'abord, en Suisse le canton de Glaris et la ville de Genève.

Curieuses coïncidences

Ainsi la « Sofival » de Durand. Elle a été créée par Pierre-Marie en avril 1933. Siège à Genève, 6, rue Diday, à la Banque Pictet.

La Banque Pictet, justement, est spécialisée en « toutes opérations de banque, mobilières, concernant l'électricité, hors du canton de Genève, dans le sens d'une compagnie holding. »

La « Sofival » — coïncidence — est justement une « holding », c'est-à-dire une société strictement financière, dont l'unique objet est de prendre des participations dans d'autres sociétés, afin de s'en assurer le contrôle.

Nous trouvons à sa tête un M. César Gérard, président aussi d'une autre « holding », la « Transaction foncière », qui permet aux Français d'investir leurs capitaux en achetant des maisons de rapport en Suisse.

Nous trouvons enfin, dans le conseil d'administration, M. Émile Derippe. Également président de la chambre de commerce française de Genève. Cette dernière nomination est récente. Elle a eu lieu le 28 mars 1947, en présence de Xavier de Gaulle, consul général de France, et frère du général du même nom...

Pour la circonstance, Xavier a tenu à féliciter « son ami Derippe ». Derippe n'est-il pas un peu de la famille ? Il succède dans le fauteuil présidentiel à Alfred Anthonioz, parent de Bernard Anthonioz, époux de Geneviève de Gaulle. Il dirige la Banque parisienne du crédit, du commerce et de l'industrie, dont Alfred Anthonioz préside le Comité de direction. Il a été, en août 1947, fait chevalier de la Légion d'honneur par M. Bidault, pour services rendus.

Pourtant, malgré les hautes relations de certains de ses dirigeants, la Société « Sofival », holding Durand, n'a pas, elle, à s'enorgueillir des services rendus à la cause nationale. Ses références sont plutôt sujettes à caution ; elle est la machine, brevetée Durand, à planquer les capitaux français.

Mais, pas plus en Suisse qu'à Bombon, bien sûr, on n'est censé connaître les agissements antipatriotiques des Durand. On ignore même, peut-être, que, prix de sa trahison, Pierre-Marie, deuxième fortune de France, est maintenant première fortune à Fresnes.

FIN

Magnat (et fraudeur) de l'électricité
PIERRE-MARIE DURAND

abandonne au fisc les 3/4 de sa fortune...
...pour ne pas comparaître en correctionnelle
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 6 novembre 1948)

PIERRE-MARIE DURAND, roi de l'électricité de France, qui dissimula au fisc des centaines de millions, a transigé avec le Trésor et ne comparaîtra pas en correctionnelle. Le 8 novembre, l'an dernier, Pierre-Marie Durand, âgé de 87 ans, commandeur de la Légion d'honneur, président du conseil d'administration de l'Énergie industrielle, était arrêté et écroué à Fresnes pour infraction à la loi sur les changes et dissimulation d'avoirs à l'étranger.

Ex-clerc d'avoué à Lyon, il avait acheté la charge de son patron, puis abandonné cet étude pour créer ces industries électriques. Il était devenu principal actionnaire de dix sociétés d'exploitation et contrôlait 25 p. 100 des actions de toute la production électrique française.

Sa fortune mobilière, la deuxième de France, disait-on, était évaluée à plusieurs milliards. Il l'avait passée, en grande partie, en Suisse en se livrant à des compensations privées par le moyen d'un holding qu'il avait monté à Genève, la Sofival, et d'une de ses filiales sise à Annemasse.

Il avait, en outre, déposé plus de cent millions de dollars dans les banques helvétiques.

Lors de l'impôt de solidarité, il avait déclaré seulement 480 millions.

L'affaire

M. Ferez y Jorba, commissaire à la section financière de la P.J. avait découvert ses dissimulations en pratiquant une perquisition à propos d'un achat de cent louis d'or chez le secrétaire de Pierre-Marie Durand, Pierre Saint-Martin, directeur général de l'Hydro-Énergie, et chez un industriel, André Leclercq, qui furent tous deux arrêtés en même temps que lui.

Pierre-Marie Durand fut mis en liberté provisoire le 28 novembre 1947 par la Chambre des mises en accusation pour motif de santé et en raison de son grand âge, mais sous caution de 25 millions, chiffre qui, l'an dernier, constituait un record.

Quelques milliards dans la caisse de l'État

Et l'information confiée à M. Python, juge d'instruction, suivit son cours. Elle est maintenant terminée, mais Pierre-Marie Durand ne comparaîtra pas en correctionnelle.

En effet, ainsi que le lui permettait la loi, l'inculpé, assisté de M^e Saillard, a transigé avec l'administration des Finances. En amende, rappel d'impôts, pénalisations diverses, les trois quarts de sa fortune ont été absorbés par le fisc.

Et M. Python n'attend plus que le dépôt d'une pièce de procédure pour signer une ordonnance de non-lieu général en faveur de Pierre-Marie Durand et de ses deux coïnculpés.

DERNIÈRE HEURE FINANCIÈRE (*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 2 mars 1951)

.....
À noter un mouvement de reprise de la Caisse nationale de l'énergie (secteur nationalité) à 5.790 contre 5.425. À cet égard, on a pris note, en Bourse, que, dans le récent exposé fait par M. Robert Després à l'assemblée de liquidation de l'Énergie industrielle, celui-ci a demandé, une fois de plus, que les actionnaires des sociétés nationalisées, petits épargnants pour la plupart, soient indemnisés au moyen

d'obligations portant intérêts et négociables en Bourse. Ce qui aurait l'avantage de ranimer le marché des obligations dans un sens profitable aux emprunts publics et privés

DEUILS

(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 21 juillet 1951)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Pierre-Marie DURAND, président honoraire de l'Énergie Industrielle, commandeur de la Légion d'honneur, survenue le 18 Juillet 1951, à son domicile, 11, rue Montalivet, dans sa 90^e année. Les obsèques religieuses seront célébrées le samedi 11 juillet, à 10 heures précises, en l'église de la Madeleine. L'Inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière de Bully (Rhône). De la part de Mme Pierre-Marie Durand, de M. et M^{me} Pierre-Louis Durand et de M. et M^{me} Robert Després de Losme.

[Légué 250 MF (tiers de sa succession) à la commune de L'Arbesle (selon Catherine Vuillermot).]

Suite :

Développement de la branche travaux (« L'Entreprise industrielle ») jusqu'à son rachat en 1999 par GTM (aujourd'hui Vinci).